



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SERVICES RÉGIONAUX**

**ACADÉMIQUES**

**Rapport d'activité 2022**

Contacts  
Région académique Auvergne-Rhône-Alpes  
Secrétariat général  
[sg@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:sg@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)

Crédits photos : Académie de Lyon, région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Université Clermont Auvergne, Université Lyon 2, Université Savoie Montblanc, Freepik, Unsplash, Fotolia.

# ÉDITO

2022 a marqué la sortie non sans difficultés d'une épidémie planétaire qui a provoqué une crise sanitaire durant laquelle, en France, nos services publics ont répondu de manière exemplaire.

Avec le système de santé, le système éducatif a été sans doute à la fois le plus réactif et le plus actif parmi les services publics pour apporter les solutions à cette crise et soutenir notre population en général et notre jeunesse en particulier.

Dans ce contexte particulier, marqué par un enchevêtrement de crises (crise sanitaire, crise économique, crise internationale avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, urgence écologique, etc...) les services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ont poursuivi l'élargissement de leur périmètre d'intervention. En effet, dans le cadre de l'approfondissement de la réforme territoriale au sein de l'administration de l'éducation nationale mise en œuvre en 2019 et effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à compter de cette date, nos services déconcentrés se sont réorganisés autour des recteurs de région académiques et des recteurs d'académie dont les rôles ont été renforcés dans le pilotage régional et territorial des politiques publiques de formation, de jeunesse de sport en lien avec les compétences des collectivités territoriales et des préfets de région et de département.

Dans la même période, les impératifs économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux, se sont cristallisés autour de la transformation écologique et exigent de la part des autorités académique des réponses fortes et coordonnées à la dimension de notre région, ce qui rend, à cet égard, l'optimisation du processus décisionnel tout à fait indispensable.

Avec la rectrice de l'académie de Grenoble et le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, nous avons œuvré dès 2020 à la consolidation des organes de gouvernance de la région académique, mais aussi à la constitution des services régionaux et interacadémiques nécessaires à établir durablement son action. Depuis janvier 2022, dix services régionaux académiques et sept services interacadémiques sont créées et opérationnels à l'issue d'un dialogue social soutenu ; avec désormais le renfort du recteur délégué à l'ESRI et l'appui de son action, le continuum entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation a été consolidé par le transfert de la DRRT devenue DRARI auprès du recteur de région académique ; le soutien à la vie étudiante s'est concrétisée par la mise en synergie des acteurs qui œuvrent au bien-être et au maintien du niveau de vie des étudiants ; enfin, avec le rattachement au recteur de région académique su délégué régional académique de la jeunesse et des sports, l'intégration des missions de jeunesse, d'engagement et de sport dans les services régionaux et départementaux de l'Éducation nationale a permis de renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires comme la mise en œuvre du service national universel (SNU).



Je me réjouis d'avoir pu, grâce à l'engagement exceptionnel des femmes et des hommes œuvrant dans les services académiques, interacadémiques et régionaux poser les bases de cette transformation de notre action publique en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Cette transformation de l'action publique a vocation à garantir l'efficacité et la transversalité de l'action d'une administration territoriale désormais commune de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la jeunesse et des sports, en créant un cadre de cohérence régional, tout en préservant le double principe de subsidiarité et de proximité qui garantit l'effectivité de l'action publique au plus près des territoires.

Promouvoir l'égalité des chances et proposer aux jeunes des parcours de formation aux compétences et métiers d'avenir dans tous les niveaux de formation sont les deux priorités qui structurent l'ambition de nos politiques publiques sur le territoire de la région en s'inscrivant résolument sous la marque de France 2030. C'est ainsi que nous préparerons et soutiendront ensemble les jeunes générations de citoyens éclairés en capacité d'accompagner les transitions écologique et numérique, la réindustrialisation et la reconquête de souveraineté industrielle et technologique de la Nation.

Ce premier bilan d'activité des services de région académique doit permettre de mieux faire connaître l'action de ces services de région académique à l'animation des politiques publiques notamment d'égalité des chances et de transformation écologique, qui se déploie désormais de manière coordonnées à l'échelle régionale, et de la valoriser, mais également de dégager des perspectives pour le proche futur dans un contexte de transformation accélérée à tous les niveaux.



**Olivier DUGRIP**

Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités



**Gabriele FIONI**

Recteur délégué  
pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et  
l'Innovation



**Hélène INSEL**

Rectrice de l'académie  
de Grenoble



**Karim BENMILOUD**

Recteur de l'académie  
de Clermont-Ferrand

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION : LES ENJEUX STRATÉGIQUES DE LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</b>	<b>7</b>
--	----------

## CHAPITRE 1

### LA RÉGION ACADÉMIQUE : UN CADRE POUR LA MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

<b>1. Les chiffres et faits marquants</b>	<b>14</b>
A. Les chiffres clefs de la région académique	14
B. Les grandes dates de la construction de la région académique	15
C. Les faits marquants de l'année 2021-2022	16
<b>2. Une organisation des services, en appui au déploiement des politiques éducatives</b>	<b>17</b>
A. L'organigramme	17
B. La gouvernance	18
C. Le secrétariat général de région académique : principales missions et activités	20
D. Les spécificités des services régionaux	26
<b>3. Un fonctionnement décloisonné pour dynamiser, donner du sens et développer un sentiment d'appartenance régional</b>	<b>28</b>
A. De nouveaux espaces et modes de travail	28
B. L'harmonisation des pratiques pour améliorer l'efficacité de l'action administrative	29
C. La reconnaissance des professionnalités	30
D. Vers une culture managériale commune	30

## CHAPITRE 2

### LA RÉGION ACADEMIQUE : 12 OBJECTIFS AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LES TERRITOIRES

<b>1. Contribuer à l'accélération de la modernisation de la carte des formations professionnelles initiales</b>	<b>32</b>
A. Un cadre d'action : l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) pour atteindre les objectifs de France 2030	32
B. Notre stratégie : la démarche innovante des ateliers prospectifs des compétences de demain (APCD)	34
C. Le rôle primordial des campus des métiers et des qualifications (CMQ)	35
<b>2. Développer une voie technologique attractive et source d'insertion professionnelle</b>	<b>37</b>
A. La région académique se mobilise : les réalisations 2022	37
B. Une convention d'objectifs pour concrétiser le schéma régional des formations technologiques : les perspectives 2023	40
C. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, un partenaire incontournable	40
<b>3. Soutenir l'employabilité des apprenants tout au long de la vie</b>	<b>41</b>
A. Vers une amplification des possibilités de formation par apprentissage dans toutes les séries de formation et pour tous les publics	41
B. Les GRETA-CFA, leviers forts du déploiement de la mixité de parcours	43
<b>4. L'accès aux formations de l'enseignement supérieur</b>	<b>45</b>
A. Une politique volontariste pour accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'enseignement supérieur	45
B. La régionalisation du traitement des dossiers pour optimiser les solutions auprès des candidats sans proposition d'admission	46
C. La diversification des cursus et des modalités d'accès pour accompagner l'élaboration du projet d'orientation et du parcours de formation	47

D. L'amélioration de la qualité quotidienne de la vie des étudiants	49
<b>5. Accompagner les établissements d'enseignement supérieur</b>	<b>51</b>
<b>6. Soutenir la recherche et l'innovation, levier du continuum avec l'enseignement supérieur et le monde socio-économique</b>	<b>53</b>
<b>7. Renforcer l'ambition scolaire pour tous et la lutte contre l'autocensure</b>	<b>54</b>
A. Le développement des Cordées de la réussite	54
B. La conciliation entre la demande sociale et les mutations économiques en matière d'orientation	58
C. La lutte contre le décrochage scolaire et la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans	59
D. La dynamique d'éducation au développement durable et d'orientation vers les métiers du vivant	60
<b>8. Relever les défis du numérique et s'inscrire dans la société d'aujourd'hui</b>	<b>63</b>
A. Le déploiement des usages des outils numériques (SNEE, stratégie numérique, projet Include, bien à l'école, convention hybride, PIX...)	64
B. Le renforcement des infrastructures	66
C. Le développement des Environnements Numériques de Travail (ENT)	69
<b>9. Contribuer à la transition énergétique au bénéfice des élèves, des étudiants et des personnels</b>	<b>70</b>
A. L'optimisation de la stratégie immobilière	70
B. L'exemplarité de la commande publique, un levier au service de l'éducation au développement durable, de la sobriété énergétique et de la responsabilité environnementale et sociale	74
<b>10. Favoriser l'ouverture européenne et internationale pour accroître les compétences et ambitions des élèves, des étudiants et des personnels</b>	<b>77</b>
A. Trois consortiums Erasmus+ pour maximiser les mobilités européennes	77
B. Des coopérations renforcées au-delà du programme Erasmus+	80
<b>11. Articuler les temps scolaires et périscolaires pour former le citoyen de demain, un enjeu de démocratie</b>	<b>81</b>
A. L'émancipation par le sport	82
B. Le développement de l'engagement des jeunes	84
<b>12. Mettre en synergie les parcours de formation des personnels d'encadrement</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>92</b>
<b>Annexe 1 : La caractérisation des services régionaux académiques par ordre alphabétique</b>	<b>92</b>
<b>Annexe 2 : Les campus des métiers et des qualifications en Région académique Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>102</b>
<b>Annexe 3 : Les politiques publiques portées par les services régionaux académiques</b>	<b>103</b>

# INTRODUCTION

## LES ENJEUX STRATÉGIQUES DE LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Première région industrielle de France au regard du nombre d'emplois dans l'industrie avec plus de 505 000 emplois (salariés et non-salariés) sur 54 400 sites, deuxième région la plus peuplée, la plus riche et la plus innovante de France avec un PIB de 270 Mds€ (11,5 % du total national) et 7 Mds€ de dépenses en R&D (2,7 % du PIB régional), première région productrice d'énergie bas carbone, la région Auvergne-Rhône-Alpes est tout particulièrement concernée par le développement des compétences nouvelles et d'avenir.

Dynamique et contrastée, le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par un poids de sa démographie scolaire (1 500 000 élèves) qui place la région académique au deuxième rang des régions académiques après l'Île-de-France. Avec ses 7 universités, elle est également la deuxième région étudiante derrière l'Île-de-France et devant l'Occitanie ; ses effectifs continuent de progresser plus fortement qu'en moyenne nationale et elle bénéficie d'une grande attractivité de ses formations d'enseignement supérieur. À la rentrée 2021, en région Auvergne-Rhône-Alpes, on compte 377 275 inscriptions principales dans l'enseignement supérieur soit 12,7% des effectifs de l'enseignement supérieur français.

La feuille de route de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2021-2023, datée du 5 juillet 2021, et le document stratégique régional portant sur les politiques de jeunesse, d'engagement et de sport (DSRJES) pour la période 2021-2024 fixent des enjeux stratégiques, notamment sur le fondement de ces constats. Ils doivent toutefois être revus et enrichis au regard, d'une part, des directives et mesures présidentielles et gouvernementales comme le plan France 2030, lancé en octobre 2021, et les orientations fixées pour l'École par le Président de la République à l'occasion de son discours du 25 août 2022<sup>1</sup>, d'autre part, des documents stratégiques régionaux élaborés récemment tels que le schéma régional des formations technologiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour 2022-2025 et le contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) pour 2022-2028.

En cohérence avec ses caractéristiques territoriales et compte tenu des éléments de stratégie déjà bien identifiés, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes distingue deux priorités essentielles. La première consiste à valoriser la diversité sociale comme source de réussite et correspond en cela à l'ambition première de l'École qui est d'incarner "le terreau où grandit l'égalité des chances". La seconde réside dans la formation des jeunes aux compétences et métiers d'avenir dans tous les niveaux de formation afin qu'ils puissent "choisir leur destin, [...] trouver un travail qui réponde à leurs envies, à leurs talents, aux besoins de notre société ou aux enjeux du siècle". Cette seconde priorité correspond à la transformation prospective du pays en matière de transitions écologique et numérique, de réindustrialisation et de reconquête de souveraineté industrielle et technologique<sup>2</sup>.

1. Discours prononcé par le Président de la République le 25 août 2022 lors de son intervention en ouverture de la réunion de rentrée des recteurs de région académique et d'académie à la Sorbonne (Paris).

2. Idem.

## LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ SOCIALE COMME SOURCE DE RÉUSSITE ET VECTEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les enjeux définis dans le document stratégique régional (DSR) élaboré en novembre 2021 en réponse à la feuille de route 2021-2023 restent pertinents. Ils sont donc maintenus et poursuivis à l'aune des constats actualisés et des avancées réalisées. Les politiques d'orientation et de lutte contre le décrochage gardent pour ambition de réduire les inégalités sociales de parcours scolaires et d'assurer la promotion de l'égalité des chances sur tous les territoires de la région. Il en va de même des actions conduites pour faciliter et diversifier l'accès à l'enseignement supérieur. Enfin, cette exigence d'égalité des chances est favorisée dès que possible dans tous les dispositifs de continuité éducative et de promotion de l'engagement, et grâce aux mesures améliorant le bien-être des jeunes.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes mobilise aussi pragmatiquement mais avec détermination pour la diversité dans l'accès à l'enseignement supérieur. Chaque année en effet, elle accroît ses ambitions par les seuils qu'elle se fixe pour l'accès des bacheliers professionnels en STS (45,3 % et 37,8 % fixés respectivement dans les STS de production et de service en 2022 contre 44 % et 37 % en 2021) , pour l'accès des bacheliers technologiques en IUT (objectif national de 50 % de bacheliers technologiques en IUT) et pour l'accès des boursiers du secondaire dans le 1<sup>er</sup> cycle du supérieur (fixation en mai 2021 d'un taux minimal d'admission des candidats boursiers égal à 15 % dans les CPGE des établissements publics).

Ces atouts sont autant de leviers pour permettre à la région académique Auvergne-Rhône-Alpes de répondre à l'appel de France 2030 et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence : l'automobile, l'aéronautique ou encore l'espace.

## LA FORMATION DES JEUNES AUX COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR : LE PLAN FRANCE 2030, UN PUISSANT LEVIER DE TRANSFORMATION

La deuxième priorité à laquelle la région académique se consacre est dictée par le plan France 2030 et la nécessité de préparer la France de demain par des choix d'investissements stratégiques majeurs au service de nos concitoyens et d'une ambition écologique forte, pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Il s'agit à la fois de rattraper notre retard dans certains secteurs historiques et de donner un temps d'avance à la France en créant de nouvelles filières industrielles et technologiques pour accompagner les transitions écologiques et numériques. Or la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un patrimoine industriel et d'un appareil de formation exceptionnel tant au niveau scolaire qu'universitaire, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue avec notamment seize campus des métiers et des qualifications (CMQ), dont sept labellisés en "excellence", et une majorité d'entre eux impliquée dans l'AMI CMA.

Déjà présent dans le document stratégique régional de novembre 2021, l'impératif de modernisation de l'offre de formations en lien avec les mutations économiques du territoire et l'accent mis sur le développement des filières de formation sources d'insertion ont pris une ampleur particulière avec le plan France 2030.

Premier levier de réussite des transitions numériques et écologiques, la formation des jeunes et des salariés permet de renforcer le capital humain indispensable au fonctionnement de nos entreprises et au-delà de toute la société. C'est aussi le meilleur moyen de permettre l'accès à des emplois durables et de tous niveaux de qualification sur l'ensemble du territoire. C'est également une des conditions majeures pour la réussite du plan France 2030 : soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

L'une des conditions nécessaires à la réussite de cette transformation réside donc dans l'accélération de l'adaptation des formations pour répondre aux besoins des entreprises en matière de formations et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. La mise en œuvre de cette accélération de l'adaptation de l'offre de formations initiale et continue représente une priorité.

La montée en gamme des campus des métiers et qualifications (CMQ), l'adaptation de l'offre de formations professionnelles initiales, le développement de l'apprentissage et le déploiement des politiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doivent être mis en œuvre, désormais, à l'aulne du plan France 2030, du schéma régional des formations technologiques pour 2022-2025 et du CPRDFOP pour 2022-2028. Ces politiques de région académique ont pour vocation d'accompagner la transformation du territoire régional par la formation des jeunes aux compétences et métiers d'avenir dans tous les niveaux de formation et dans le cadre d'une vision prospective à dix ans de l'économie et de la société.

### **La démarche au plan régional dite des ateliers prospectifs des compétences de demain (APCD).**

Cette stratégie de modernisation de l'offre de formations est portée par un changement de paradigme qui s'appuie sur un raisonnement pour l'aval, c'est-à-dire fondé sur les besoins du monde économique régional pour mettre en adéquation les attentes des entreprises, des territoires et des publics. La région académique Auvergne-Rhône-Alpes ambitionne ainsi de repenser l'adaptation annuelle de la carte des formations professionnelles initiales menée conjointement avec la Région en lien avec le plan France 2030 et l'acte de II de la transformation de la voie professionnelle (TVP). Elle a entrepris dans ce but, à partir du printemps 2022, une démarche au plan régional dite des ateliers prospectifs des compétences de demain (APCD). Cette démarche APCD permet l'analyse anticipée des besoins en compétences dans les territoires et dans les filières stratégiques de la région, puis l'émergence de préconisations pour réorienter, adapter et renforcer l'appareil de formation existant.



Des APCD ont été organisés pour la série STI et ont permis d'identifier des pistes d'évolution prioritaires de l'offre de formations dans trois filières industrielles et technologiques stratégiques pour la région : industrie du futur et production industrielle (conception 3D, maintenance des systèmes de production connectés et véhicules électriques, fonderie et chaudronnerie) ; énergie décarbonée et numérique (génie thermique, formation de techniciens des installations nucléaires, création d'un parcours de formation dans l'hydrogène vert) ; auto-mobilité et systèmes de transports intelligents (réorientation des formations de maintenance en lien avec le développement des mobilités décarbonées : maintenance des véhicules électriques). Cette démarche APCD doit être poursuivie, d'une part, avec l'organisation d'APCD dans les domaines de la santé, du bâtiment et de la ville durable, d'autre part, avec des traductions concrètes en matière d'ouvertures et de créations de formations dans le cadre du travail mené conjointement avec la Région pour adapter, chaque année, la carte des formations professionnelles initiales.

Cette démarche de modernisation de l'offre de formations s'accompagne d'une ambition forte en matière de pédagogie de l'orientation qui va s'accélérer dans le cadre du renforcement des parcours "avenir" en collège.

### **L'évolution de l'offre des formations dans la voie technologique**

Outre la voie professionnelle, l'objectif d'évolution de l'offre de formations dans la voie technologique est aussi en cohérence avec les ambitions du plan France 2030. Compte tenu la stagnation des effectifs dans cette voie depuis 2018 (autour de 28% des élèves de première) et des besoins du territoire régional en matière d'emplois industriels et technologiques (77% des métiers étant en tension de recrutement en région Auvergne-Rhône-Alpes contre une moyenne nationale de 68%) , une attention toute particulière est portée à la mise en œuvre du schéma régional des formations technologiques 2022-2025 prévoyant notamment des objectifs ambitieux en termes d'orientation : 1 500 élèves en plus dans la série STI2D sur trois ans et passage de 8% à 12% de filles dans cette même série sur trois ans. Dans cette perspective la région académique a proposé à la collectivité régionale d'inscrire leurs interventions dans leurs domaines de compétences respectifs afin de favoriser la valorisation de la voie

technologique au travers d'une convention d'objectifs traduisant juridiquement ce schéma régional des formations technologiques pour 2022-2025. Adopté en assemblée plénière du Conseil régional, en juin 2022, le schéma et sa convention d'objectifs prévoient également un rééquilibrage entre les séries pour donner plus de poids aux séries STI2D et STL (cibles respectives à atteindre de 25% et 5% en trois ans contre 22% et 4% actuellement), et limiter à 50% celui de la série STMG.

**Le développement de l'apprentissage, en particulier dans les GRETA-CFA, axe fort de la stratégie de la région académique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes**

Le développement de l'apprentissage permet en effet de répondre efficacement aux besoins en emplois identifiés sur le territoire régional. Pour installer un dialogue incitatif entre toutes les parties prenante, le recteur de région académique a pris l'initiative avec la préfète de région d'installer un comité de pilotage régional de l'apprentissage qui rassemble, autour des autorités de l'État compétentes (RRA, DREETS) et du vice-président du Conseil régional délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, les représentants des opérateurs de formation et des organisations professionnelles d'employeurs. Les actions à mener dans ce domaine doivent continuer de se focaliser sur l'adéquation entre demande de formation, offre de places en CFA et offre de contrats d'apprentissage afin d'optimiser l'accès à l'apprentissage et la réponse aux besoins en recrutement sur le territoire.

**La dynamique de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt "compétences et métiers d'avenir" (AMI CMA)**

La réorientation, l'adaptation et le renforcement de l'appareil de formation existant en région Auvergne-Rhône-Alpes passe également par dispositif qui incarne le volet "formation" du plan France 2030. D'ores et déjà, les CMQ de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes jouent un rôle important dans la mesure où ils sont impliqués dans 20 projets de réponse, dont 10 déjà lauréats, portés dans le champ de l'enseignement supérieur et en lien avec des innovations technologiques (production de batteries de nouvelle génération, maintenance des véhicules électriques à batterie, décarbonation de l'industrie et des mobilités). Cet effort est à amplifier et surtout à compléter avec des projets de candidature à l'AMI CMA portant sur le champ de l'enseignement scolaire et de la formation continue. Il convient pour cela d'accompagner les CMQ, les EPLE et les GRETA-CFA volontaires grâce notamment à l'expertise du "comité transverse formation - compétences et métiers d'avenir", une instance régionale interministérielle présidée par le recteur de région académique et s'inscrivant dans la gouvernance régionale dédiée à la mise en œuvre du plan France 2030 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

“

*Par le prisme de ces deux priorités que sont la valorisation de la diversité sociale comme source de réussite et vecteur d'égalité des chances, et la formation des jeunes aux compétences et métiers d'avenir dans tous les niveaux de formation comme source d'accompagnement à la transformation du pays, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme son engagement au service des élèves, des étudiants et de leurs familles, ainsi qu'en faveur du monde socio-économique dans lequel ils évoluent au quotidien, pour concourir à la réussite de tous, à l'effectivité de l'insertion professionnelle et à la projection dans l'avenir.*

”

# CHAPITRE 1

**LA RÉGION ACADÉMIQUE :  
UN CADRE POUR LA MISE EN  
COHÉRENCE  
DES POLITIQUES ÉDUCATIVES**

# 1. LES CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

## A. LES CHIFFRES CLEFS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

### Le territoire

- 12,8 % du territoire métropolitain et 12,4 % de la population métropolitaine avec 8 153 233 habitants.
- 12 départements, 4 métropoles (Clermont Auvergne, Grenoble Alpes, Lyon et Saint-Étienne).
- 140 quartiers prioritaires et 12,7 % de taux de pauvreté (moyenne nationale 14,6 % en 2019).
- Revenu médian : 22 610 (supérieur au niveau national : 21 860€).

### Les élèves à la rentrée scolaire 2021

- 1 454 809 élèves dont 68 300 dans la voie professionnelle.
- 780 266 élèves du 1<sup>er</sup> degré, soit 12 % de la part nationale, et 17 % d'élèves dans l'enseignement privé sous contrat.
- 674 543 du second degré, soit 12 % de la part nationale, et 24,6 % d'élèves dans l'enseignement privé sous contrat.

### Les établissements scolaires

- 7 291 établissements scolaires, dont 5 999 écoles et 1 292 collèges et lycées.

### L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- 377 275 étudiants dont 85 320 boursiers.
- 16 établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur .
- 1 communauté d'universités et d'établissements (COMUE).
- 12 organismes de recherche, 380 laboratoires de recherche universitaire, 5 grandes infrastructures internationales de recherche.
- 40 000 chercheurs, dont 16 000 chercheurs dans le secteur public, 24 000 en entreprise.

### Autres chiffres

- 102 297 apprentis, élèves du second degré ou étudiants.
- Les personnels : 120 000 personnels de l'Éducation nationale en région académique, dont 2 000 personnels en services déconcentrés, dont 315 affectés dans un service de région académique.

### Chiffres clefs en résumé



**3** Académies (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon)



**1 454 809**  
Élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré



**12** Départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Loire, Haute-Loire, Isère, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie)



**377 275** Étudiants



**10** Délégations régionales



**12** Organismes de recherche

## B. LES GRANDES DATES DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉGION ACADÉMIQUE



### RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#### 1<sup>er</sup> janvier 2016

Création de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et de la fonction de recteur de région académique

#### 1<sup>er</sup> janvier 2020

Renforcement du rôle et des attributions du recteur de région académique et création de la fonction de recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Création de 7 délégations régionales (DRAFPIC, DRAIO, DRANE, DRAREIC, DRAA, DRAES, DRAI) et de 2 services interacadémiques (SIAMAP et SIASEPP)

#### 1<sup>er</sup> janvier 2021

Création de 3 autres délégations régionales : DRAFPE, DRAJES, DRARI






#### 1<sup>er</sup> septembre 2021

Création de 4 autres services interacadémiques: SIAJ, SIA Chorus, SIADT, SIACCE

#### 1<sup>er</sup> janvier 2022

Création du dernier service interacadémique : le SIASI

## C. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021-2022

 <b>Février 2022</b>	– Signature de la convention de partenariat 2021-2024 entre les trois académies de la région académique et la DRAAF.
 <b>Mars 2022</b>	– Organisation de la première session d'ateliers prospectifs des compétences de demain (APCD) sur la filière de formation "sciences et technologies industrielles (STI)" : énergie décarbonée, industrie du futur/souveraineté industrielle, auto-mobilité.
 <b>Juin 2022</b>	– Vote du contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) pour 2022-2028 par le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.
 <b>Septembre 2022</b>	– Signature de la convention de partenariat entre la Maison régionale de la performance (MRP) d'Auvergne-Rhône-Alpes, les trois académies de la région académique et la DRAAF pour l'accueil, la scolarisation, l'accompagnement et le soutien des élèves et étudiants sportifs.
 <b>Novembre 2022</b>	– Signature du CPER entre l'État et la Région. – Signature de la stratégie régionale académique de l'immobilier. – Signature de la convention d'objectifs entre la Région et les autorités académiques (trois académies de la région académique et DRAAF) pour la mise en œuvre du schéma régional des formations technologiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

“ En 2019, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme visant à consolider le modèle créé en 2016, à renforcer le rôle du recteur de région académique dans les régions pluri-académiques et à donner à la région académique les moyens lui permettant de s'exprimer d'une seule voix vis-à-vis des acteurs régionaux et de garantir la cohérence, au niveau régional, des politiques publiques conduites en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Les périmètres académiques ont été pérennisés, dans une double logique de proximité et de subsidiarité avec l'échelon régional, apportant ainsi la garantie de l'incarnation et de la présence de l'État sur tous les territoires.

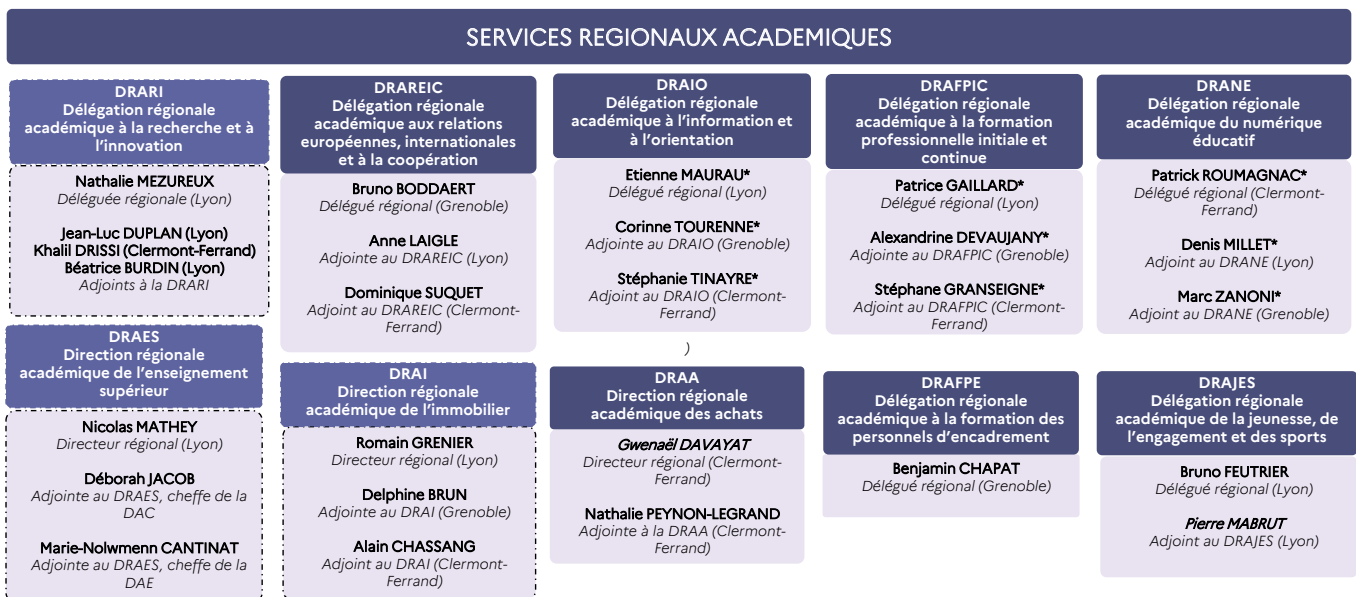
(Circulaire du 28 juin 2021 relative à la "Mise en place de l'organisation des régions pluri-académiques).

”

En 2022, les sept services interacadémiques ont été rendus pleinement opérationnels et exercent, sous l'autorité de l'un des recteurs d'académie, des missions de gestion et d'expertise mutualisée pour le compte des recteurs dans l'exercice de leurs compétences. Les services interacadémiques exercent également ces missions pour le compte du recteur de région académique.

# 2. UNE ORGANISATION DES SERVICES, EN APPUI AU DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

## A. L'ORGANIGRAMME



\*Conseillers du recteur d'académie

## B. LA GOUVERNANCE

La nouvelle impulsion donnée par le Président de la République en août 2023 ouvre de grands chantiers pour l'éducation (nouvelle méthode de concertation dans les territoires autour des orientations nationales, École du futur, transformation de la voie professionnelle, Pacte enseignant) et rend plus que jamais indispensable une gouvernance assise sur des principes solides et efficaces, gages de confiance, qui assurent à la fois la cohérence régionale dans la mise en œuvre des politiques publiques et garantissent le besoin de proximité dans la prise de décision.

Le recteur de région académique (RRA) "fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et, sous réserve des compétences du préfet de région et des préfets de département, de celles des ministres chargés de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports" (R. 222-24-2 du code de l'éducation).

De même, "dans les régions comportant plusieurs académies, il organise les modalités de l'action commune des recteurs d'académie et assure la coordination des politiques académiques" (R. 222-16 du code de l'éducation).

### **Le comité régional académique (CoRéA)**

Prévu par l'article R. 222-16 du code de l'éducation, ce comité est une instance de gouvernance stratégique présidé par le recteur de région académique, également recteur de l'académie de Lyon et chancelier des universités. Il réunit les recteurs des académies de la région (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon) et, pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le recteur délégué. Le CoRéA représente le lieu privilégié de concertation et d'arbitrage entre recteurs en matière de conduite des politiques publiques et d'organisation fonctionnelle et territoriale de services d'envergure régionale (services régionaux académiques et services interacadémiques).

Les travaux du CoRéA, qui est présidé par le RRA, sont préparés sous son autorité par le secrétaire général de la région académique (SGRA) chargé d'assister administrativement le RRA. Le SGRA assure le secrétariat permanent du CoRéA.

### **📅 Fréquence mensuelle**

- année scolaire 2021-2022 : le CoRéA s'est réuni 11 fois ;
- année scolaire 2022-2023 : le CoRéA s'est réuni 4 fois sur le premier trimestre.

### **Le comité régional de l'administration de l'Éducation (CARÉ)**

Installé à la rentrée 2020, ce comité rassemble les chefs des services régionaux académiques, et leurs adjoints, autour des quatre recteurs de la région académique. Il est présidé par le recteur de région académique, également recteur de l'académie de Lyon et chancelier des universités. Sa vocation est d'assurer les collaborations entre services régionaux académiques nécessaires à la réalisation des politiques publiques éducatives.

Cette instance permet ainsi la cohésion des équipes régionales et de veiller à la cohérence de leurs travaux.

#### 📅 **Fréquence trimestrielle**

- année scolaire 2021-2022 : le CARÉ s'est réuni 4 fois ;
- année scolaire 2022-2023 : le CoRéA s'est réuni 1 fois sur le premier trimestre.

#### **Le comité territorial de la région académique (CTRA)**

Ce comité rassemble les douze inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), et leurs adjoints, autour des quatre recteurs de la région académique. Il est présidé par le recteur de région académique, également recteur de l'académie de Lyon et chancelier des universités, et se réunit autant que de besoin sur des thématiques régionales dont la mise en œuvre s'opère à l'échelle des territoires.

#### 📅 **Fréquence trimestrielle :**

- année scolaire 2021-2022 : le CTRA s'est réuni 4 fois ;
- année scolaire 2022-2023 : le CTRA s'est réuni 2 fois sur le premier trimestre.

#### **Le comité de liaison (COL)**

Il s'agit d'un groupe de travail hebdomadaire réunissant le secrétaire général de région académique et les trois secrétaires généraux d'académie (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon). Les thématiques abordées et travaux menés portent sur des problématiques techniques ou de mise en œuvre de politiques publiques dont la solution implique la mobilisation des compétences du recteur de région académique et des recteurs d'académie. Les résultats de ces travaux sont soumis à l'arbitrage des recteurs en CoRéA. Le rôle de ce comité de liaison est également de préparer, le cas échéant, les ordres du jour des instances régionales (CoRéA, CARÉ et CTRA).

#### 📅 **Fréquence hebdomadaire en moyenne :**

- année scolaire 2021-2022 : une trentaine de réunions ;
- année scolaire 2022-2023 : une dizaine de réunions sur le premier trimestre.



## C. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE RÉGION ACADÉMIQUE : PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIVITÉS



Le secrétariat général de région académique **est composé** d'un secrétaire général de région académique (SGRA), de deux adjointes dont le périmètre d'activité est organisé par pôle, l'une étant chargée du pôle ESRI, politiques partenariales et GPEEC des services régionaux académiques, l'autre de la modernisation et des moyens, et de 3 chargés de missions.



Le secrétaire général de la région académique est chargé, sous l'autorité du recteur de région académique, de l'administration de la région académique et du pilotage des services régionaux.

Il dispose, en tant que de besoin, des services académiques et interacadémiques qui concourent à la mise en œuvre des politiques de la région académique (article R. 222-16-4 du code de l'éducation).

Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, région pluri-académiques, assiste le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Pour les questions communes aux enseignements secondaires et supérieurs, il assure la coordination entre les services concernés, en lien avec le recteur délégué.



### **Le SGRA assure donc :**

- Le pilotage de l'activité de chaque service régional académique et la coordination de leur action avec d'autres services régionaux académiques, ou avec des services académiques.
- Le pilotage, le suivi et la mise en œuvre de la feuille de route de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes pour 2021-2023.
- Le rôle de RBOP pour le programme 214 "soutien de la politique de l'Éducation nationale".
- La coordination de l'élaboration des documents stratégiques à portée régionale.
- Le suivi des politiques interministérielles à l'échelle régionale.
- La préparation des instances de la région académique et le suivi de la mise en œuvre des décisions.
- La représentation de la région académique dans les instances régionales, relations avec les partenaires régionaux (avec le secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de région, les services du conseil régional, etc.).
- L'animation de la communication interne de la région académique, développement d'outils numériques régionaux en soutien des politiques régionales.

## ENTRETIEN

AVEC PIERRE ARÈNE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉGION  
ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



### **Quels ont été les impacts de la réforme territoriale mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Jeunesse et du Sport ?**

« La réforme territoriale mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite au décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés a consolidé le modèle créé en 2016 qui a abouti à la création des régions académiques. Elle a été complétée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le rattachement à la région académique des services jeunesse, engagement et sports et de la direction régionale de la recherche et des technologies. Elle réorganise en conséquence la responsabilité du niveau déconcentré dans les champs ministériels concernés tout en pérennisant les périmètres académiques, dans une double logique de proximité et de subsidiarité avec l'échelon régional, apportant ainsi la garantie de l'incarnation et de la présence de l'État sur tous les territoires.

La réforme a ainsi renforcé le rôle du recteur de région académique dans les régions pluri-académiques en lui donnant les moyens de garantir la cohérence, au niveau régional, des politiques publiques conduites en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et dans les champs de la jeunesse et des sports. »

### **Quel bilan tirez-vous de l'activité en 2022 au niveau de l'administration de la région académique ?**

« L'année 2022 a vu se consolider l'organisation de l'administration de la région académique, une administration de mission, extrêmement resserrée autour du secrétariat général de région académique et des délégués régionaux académique, qui se compose d'experts de haut niveau, cadres supérieurs, et de chargés de missions, mais également administration de gestion mutualisée qui se structure, sous le pilotage ou avec l'appui du secrétariat général de la région académique, autour de 10 services régionaux.

Ces services régionaux académiques sont en charge essentiellement de missions d'expertise, de contrôle et d'appui. Leurs attributions, particulièrement dans le champ de l'enseignement scolaire relèvent soit du domaine pédagogique (information et orientation, formation professionnelle et apprentissage, numérique éducatif), soit du domaine administratif (immobilier, achats, contrôle et pilotage budgétaire). Leur périmètre d'action est en effet en miroir des compétences du recteur de région académique.

Les services régionaux académiques, comme les services interacadémiques, sont à l'échelle de la région académique, des services mutualisés, transacadémiques, sans doute hybrides car ils visent la cohérence de l'action publique tout en respectant l'initiative académique qu'ils continuent d'accompagner et d'appuyer. Ils sont le plus souvent multi-sites, et ont donc en commun d'être confronté aux mêmes problématiques organisationnelles du management et du travail à distance dans leur fonctionnement. Ces services ont été, dès leur création, confronté aux exigences d'agilité, d'hybridité et de transversalité.

Ils inventent au quotidien de nouveaux modes de travail qui reposent sur l'engagement et l'autonomie de leurs équipes mais réclament également une recherche permanente de compromis dans leur pilotage et leurs activités.

L'année 2022 est également l'année de sortie de la crise sanitaire. Or cette crise a eu un impact non seulement sanitaire, mais également économique et social majeur pour nos sociétés. Elle a notamment accéléré les transformations rapides et profondes du monde du travail engagées depuis quelques dizaines d'années. La crise a entraîné l'essor de nouveaux modes de travail, notamment du travail à distance, qu'il prenne une forme hybride combinant distanciel et présentiel ou qu'il soit en "travail à distance à temps complet". Elle a consacré la forte expansion de ces nouvelles formes de travail qui appellent des formes de management alternatives. Ces transformations résultent largement de facteurs sociétaux comme le montre le changement du rapport au travail et, plus largement, du rapport de l'individu à l'organisation, entreprise comme administration. Toutefois, ces aspirations, qui dessinent les contours de l'organisation de demain, ne marquent que le début des transformations à venir. L'intelligence artificielle et la robotique, mais aussi la transition écologique, vont modifier en profondeur les métiers existants et en créer de nouveaux dont on peine à dessiner les contours.

Les services régionaux œuvrent directement à la réalisation de nombreux chantiers pour acclimater ces transformations dans l'appareil de formation : transition écologique, sobriété énergétique, innovation et souveraineté industrielle par exemple sont au travers du pilotage de la coordination, de l'incubation des réponses aux appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de France 2030. C'est la raison pour laquelle ce rapport d'activité fait une place importante aux actions engagés dans ce domaine par les services régionaux académiques en appui ou en accompagnement des services académiques et en synergie entre eux. Cette contribution témoigne de l'engagement de celles et ceux qui travaillent au sein des services régionaux académiques pour relever les défis majeurs de notre époque. »



*« Les services régionaux œuvrent directement à la réalisation de nombreux chantiers pour acclimater ces transformations dans l'appareil de formation : transition écologique, sobriété énergétique, innovation et souveraineté industrielle. »*

## Réalisations 2022

### **Harmonisation des pratiques et soutien au pilotage des politiques publiques.**

Cette harmonisation des pratiques de gestion et la convergence des modèles doivent être au cœur de la nouvelle gouvernance de la région académique. Pour y parvenir, de nombreux échanges préalables se sont tenus entre les secrétaires généraux d'académie.

- Le SIAJ a ainsi élaboré un guide d'élaboration des conventions.
- Le SIASEPP produit régulièrement des notes d'analyses de périmètre régional, ainsi que d'autres travaux commandés par le RDESRI ou le SGRA. Cette activité au bénéfice de la région académique représente une centaine de productions en 2022.
- Le SGRA réunit en groupes de travail hebdomadaires les secrétaires générales adjointes des trois académies sur les sujets concernant le pilotage du BOP 214 et plus largement des sujets financiers,
- Le SGRA réunit également deux fois par mois les DRH académiques sur les sujets RH et de GPEEC qui concernent les 3 académies ou qui relèvent de la compétence du recteur de région académique, notamment quand il s'agit des personnels jeunesse et sport. Ce partage des problématiques s'est révélé particulièrement efficace pour traiter les problématiques d'accueil de ces personnels et conduire une politique indemnitaire harmonisée.
- Sur instruction du recteur de région académique, les trois secrétaires généraux d'académie et le secrétaire général de la région académique sont parvenus dans des délais extrêmement contraints à une harmonisation des montants d'IFSE payés par groupe de fonctions, par corps et grade aux personnels administratifs, d'une part, et aux personnels ITRF informaticiens, d'autre part. La convergence de la revalorisation indemnitaire de ces personnels s'est opérée à partir d'un alignement au "mieux disant", puis d'une harmonisation de telle manière que tous les personnels concernés bénéficient de la mesure de revalorisation. Ceci a permis ainsi une progression tout à fait exceptionnelle pour les personnels administratifs de catégorie A et B dans un premier temps, pour les personnels administratifs de catégorie C dans un second temps et pour les personnels ITRF informaticiens (A, B et C) dans un dernier temps.

*« Les services régionaux académiques, comme les services interacadémiques, sont à l'échelle de la région académique, des services mutualisés, transacadémiques, sans doute hybrides car ils visent la cohérence de l'action publique tout en respectant l'initiative académique qu'ils continuent d'accompagner et d'appuyer. »*

## Focus sur le rôle du SGRA sur les budgets opérationnels de programmes (BOP), un levier au service des politiques publiques



**Le recteur de région académique dispose au service de ses politiques régionales de leviers financiers traduits dans des BOP régionaux, déclinaison de programmes nationaux.**

### **Enjeux**

Le recteur de région académique est le RBOP du programme 214 "soutien à la politique de l'Éducation nationale". La responsabilité de ce BOP "régionalisé" porte à la fois sur le pilotage des emplois et de la masse salariale, mais également sur les crédits de fonctionnement, d'investissement et d'interventions.

- Il pilote également des BOP régionaux les BOP 163 "Jeunesse et vie associative" et 219 "Sports", BOP comportant principalement des crédits de fonctionnement et d'intervention.
- Il est responsable de BOP comme d'unité opérationnelle sur les programmes 150 "Formations supérieures et recherche universitaire", 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires", 231 "Vie étudiante", les plans de relance 362 "Écologie", 363 "Compétitivité" et 364 "Cohésion".

Chiffres 2022 - Emplois et masse salariale - Bop 214 : 2 555 ETP pour un volume annuel de 168 524 M€ de masse salariale

### **Réalisations 2022**

Sur le BOP 172, 4M€ ont été destinés aux investissements prévus au CPER pour les équipements de recherche. La part restante a permis de financer des investissements de soutien à l'innovation des plateformes labellisées, ainsi que la fête de la science.

- Sur le BOP 214, une attention a été portée sur les crédits de l'action sociale et l'équipement des personnels en situation de handicap (FdC FIPHFP) des trois UO académiques. Plus de 1M€ en AE et CP ont permis d'accompagner l'appel à projet "territoires numériques éducatifs" (TNE) sur le département de l'Isère de l'académie de Grenoble. Et plus de 3,5 M€ en 2022 traduisent en actions la stratégie de la politique immobilière régionale.
- Sur le BOP 219, plus d'un million sur les 2 M€ ont été mobilisés au déploiement du dispositif Pass'Sport. Sur la saison 2021-2022, ce sont 124 795 jeunes ayant bénéficié du Pass'Sport dont 10% issus des quartiers politique de la ville (QPV) et 6 508 structures ayant participé à l'opération.
- S'agissant du BOP 163, plus de 6,3M€ des 16,9M€ exécutés en 2022 ont été consacrés à l'organisation des séjours SNU sur le territoire, bénéficiant à plus de 5000 jeunes.



### Perspectives 2023 - BOP 214

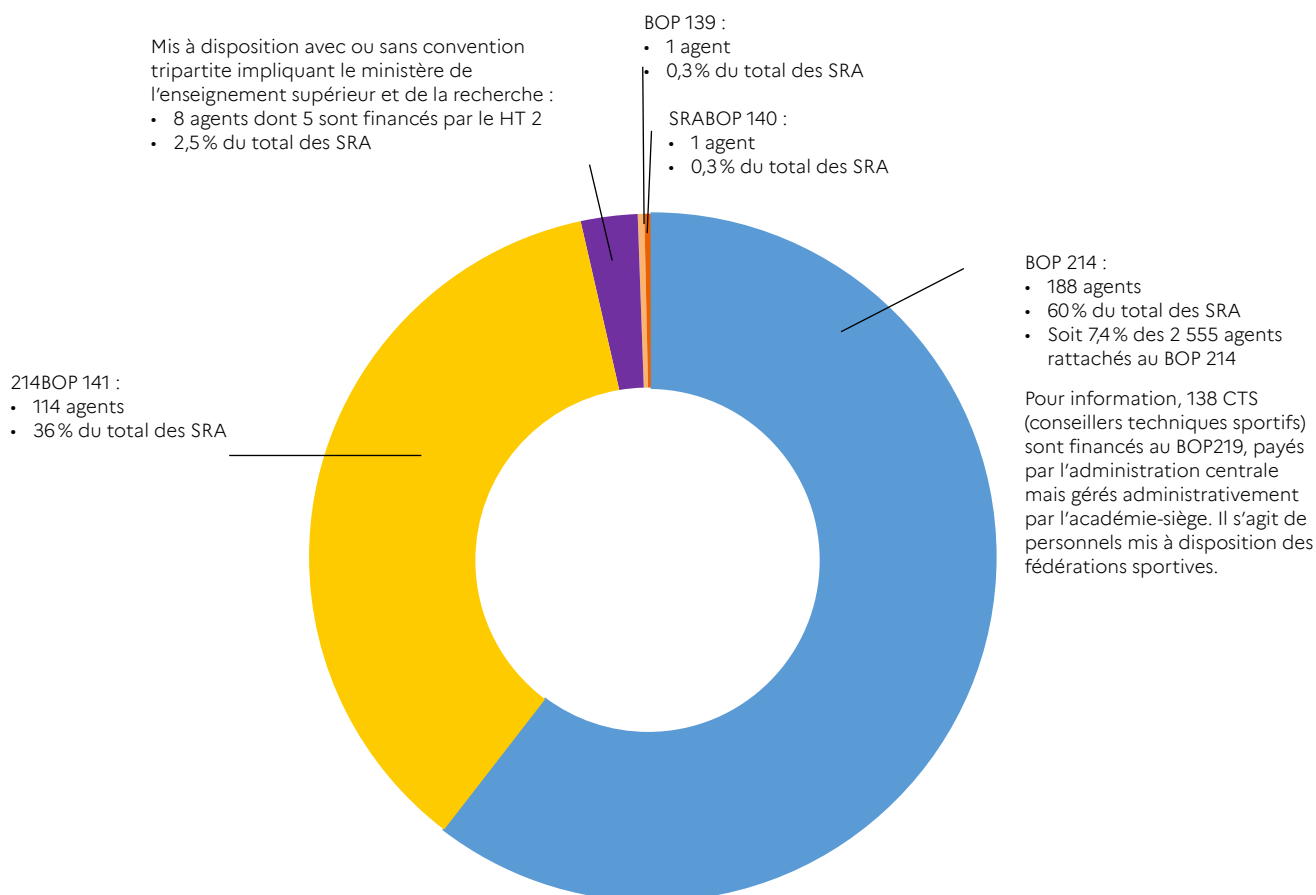
Sur les emplois, la mise en place d'une nouvelle architecture budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du fait d'un nouvel applicatif RenoIRH en substitution de l'ancien SIRH AGORA et pour partie de SIRHEN (EFN) vise la sécurisation du pilotage budgétaire et du processus de gestion des emplois jusqu'à la mise en paiement de l'agent (lien poste/personne).

- La nouvelle architecture budgétaire redistribue les rôles et confie pleinement au recteur de région académique, outre un rôle de délégataire des moyens budgétaires en emplois, une fonction de veille et d'arbitrage sur la structure des emplois des UO académiques et en particulier des natures et des catégories d'emplois.
- Le BOP 214 va intégrer en 3 ans les emplois de gestion des AESH et contribuer à la constitution d'un nouveau service à compétence nationale (SCN) sous l'autorité de la direction des sports sur "les métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme".
- Sur les crédits hors masse salariale, les annonces du ministre le 27 janvier 2023 sur la nouvelle stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027 visant à renforcer les compétences numériques des élèves, à créer des "compte ressources" pour les enseignants, à engager un "partenariat renouvelé" avec les collectivités devrait amener de nouveaux projets et les financements associés sur la brique "numérique éducatif" du P 214.

## D. LES SPÉCIFICITÉS DES SERVICES RÉGIONAUX (CF. ANNEXE 1)

La réforme territoriale s'est traduite par la mise en place de services mutualisés, régionaux (services régionaux académiques, SRA) ou interacadémiques (services interacadémiques, SIA) dont le siège est implanté dans un des rectorats de la région académique. Ils sont le plus souvent tri-sites, c'est-à-dire avec des parties de services dans les deux autres académies, et placés sous l'autorité du recteur de région académique s'agissant des SRA, sous l'autorité du recteur d'académie qui en accueille le siège s'agissant des SIA. Les synergies entre les services de région académique sont essentielles pour la réussite des politiques publiques que chacun d'entre eux porte.

### La répartition financière par BOP académiques des 315 agents de la région académique



# Les grands chiffres des services régionaux académiques

- 40 000 chercheurs ;
- 380 laboratoires de recherche universitaire ;
- 12 organismes nationaux de recherche ;
- 5 grandes infrastructures de recherche ;
- 310 expertises de contrats industriels de formation à la recherche (CIFRE) ;
- 157 contrôles de crédit impôt recherche (CIR)

- 13 marchés régionaux interministériels (SPS, reprographie, nettoyage, etc.) ;
- 4 marchés nationaux interministériels (électricité, bourses, etc.) ;
- 11 marchés académiques (maîtrise d'œuvre, travaux, logiciel GFC, SNU, etc.) ;
- SNU : 79M€, 3 consultations mises en œuvre, 30 lots et 46 offres analysées ;
- Rectorat de Lyon : 3 opérations de travaux lancées pour plus d'1M€ ;
- 11 enquêtes pour la mise en place d'accords cadre.

- 4 000 personnels d'encadrement (1465 personnels de direction, 400 inspecteurs, 2000 cadres administratifs en soutien aux missions d'enseignement et sport, engagement, jeunesse) ;
- 400 inscriptions pour la série de webinaires Culture juridique ;
- 300 inscriptions pour la série de webinaires sur les trajectoires professionnelles ;
- 3 modules régionaux de formation pour les inspecteurs et personnels de direction stagiaires ;
- 2 parcours de formation déployés en académie : Plan d'accompagnement managérial H2EP/IAE et Compétences juridiques et financières des chefs d'établissement.

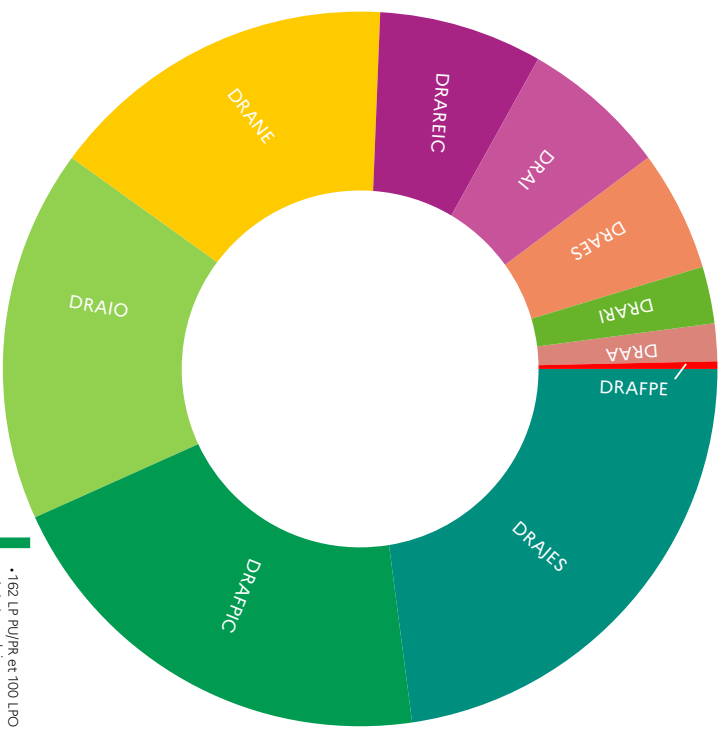
- 377 000 étudiants ;
- Budget des 17 établissements publics : 21 Md€ dont 1,7 Md€ de masse salariale ;
- 280 millions d'euros d'aide versés aux près de 95 000 étudiants boursiers.

- 140M€ (71 projet ESR) + 2M€ (7 projets immobiliers académiques) au titre du plan de relance ;
- 225M€ d'investissement de l'état au titre du CPER 2021-27 dont 166,4M€ au titre des programmes 150 (immobilier enseignement supérieur) et 231 (vie étudiante) ;
- Environ 4M€/an d'investissement immobilier sur l'immobilier académique ;
- 7 chantiers couvrant 2022.

- ERASMUS+ : 1 810 élèves et 207 personnels pour un budget de 3 087 384€ en 2022 ;
- Programmes de mobilités individuelles : 8 activés sur 12. Possible, plus de 830 mobilités avec réciprocité en Europe ;
- Mobilités collectives : 9 548 élèves concernés pour les académies de Clermont-Ferrand et Lyon ;
- 29 nouveaux partenariats en cours de conventionnement ou en prospection.

- Plus de 300 parcours de formation développés ou adaptés par la DRANE et mutualisés en région académique ;
- Près de 15 M€ de subvention répartis sur les différents AAP dans le cadre de France 2030 ;
- Un territoire éducatif numérique (isère) ou sera développé un ambitieux projet pédagogique pendant trois ans.

- 828 collèges, 10 EREA, 195 LGT, 100 LPO et 162 LP PU/PR - 673 828 élèves sous statut scolaire ;
- 45 000 apprentis en AURA dont 5 872 dans les lycées publics en 2021 ;
- 47 491 étudiants en STS et assimilés et 10 376 en CPGE ;
- 19 GRETA, 15 CMQ et CMQe, 27 CLEF ;
- 16 800 jeunes déclarés non retrouvés dans les établissements de formation en 2021 dont 9 690 concernés par l'OF.



- 4 989 participants au séjour de cohésion du SNU 2022 (accueillis dans 41 centres) ;
- 5 932 participants aux "colos apprentis" (532 séjours soutenus) ;
- 3 000 actions soutenues dans le cadre du fonds de développement de la vie associative (FDVA) ;
- 150 597 jeunes bénéficiaires du pass sport ;
- 2 789 diplômes professionnels jeunesse et sports délivrés ;
- 376 emplois soutenus par les crédits de l'Agence nationale du sport ;
- 12 372 volontaires Service civique ;
- 132 équipements sportifs de proximité financés en 2022 (opération 516 146) ;
- 138 conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations et comités régionaux sportifs.

- 162 LP PU/PR et 100 LPO - 115 545 jeunes formés sous statut scolaire ;
- 81 000 apprentis en AURA dont 5 872 dans les lycées publics en 2021 ;
- 19 GRETA, 8 CMQ et 7 CMQe, 48 CLEF ;
- 26 500 stagiaires de la formation continue dont 12 000 demandeurs d'emploi (réseau des GRETA = "prestataire auprès de Pôle emploi) ;
- En AURA, 59 personnels DRAFPIC/144 CFCIS DO CMQ, 12 DO GRETA.

### 3. UN FONCTIONNEMENT DÉCLOISONNÉ POUR DYNAMISER, DONNER DU SENS ET DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE RÉGIONAL

La région académique repose sur la subsidiarité et la complémentarité de ses missions avec celles des académies. Elle favorise également dans la convergence et l'harmonisation des pratiques académiques par l'action de ses services régionaux et interacadémiques au bénéfice des usagers, créant un sentiment commun d'appartenance. Pour répondre à ces enjeux, un des leviers forts consiste à casser les logiques de silo et à promouvoir le décroisement et l'horizontalité. La région académique œuvre en ce sens par plusieurs moyens.

#### A. DE NOUVEAUX ESPACES ET MODES DE TRAVAIL



*"L'objectif de ces travaux est d'accompagner les nouveaux modes de travail, tout en renforçant les performances énergétiques du bâti. Ces travaux ne sont que le début et nous avons l'ambition de poursuivre les aménagements régulièrement pour nous adapter au monde du travail actuel en constante évolution. A cette occasion, avec des interventions sur l'isolation et le changement des menuiseries, l'immobilier vient accompagner la question de la sobriété énergétique et du confort"*

Romain Grenier, directeur régional académique de l'immobilier.

#### Réalisations 2022

Les trois académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon ont engagé depuis plusieurs années une démarche d'adaptation des locaux aux nouveaux modes de travail, sous une impulsion de transformation des pratiques managériales à laquelle la DRAFPE contribue fortement par son action.

#### Perspectives 2023

Il s'agira de poursuivre cette démarche en allant plus loin dans le développement des nouveaux espaces de travail prenant en compte à la fois les nouveaux usages, la plus grande transversalité de l'activité, le télétravail et les attentes des agents. Le volet immobilier sera une composante permettant d'accompagner un projet d'évolution managérial et une accélération des processus de dématérialisation. La région académique soutient cette dynamique d'adaptation des bureaux aux nouveaux modes de travail. Elle a été lauréate de l'appel à projets "Nouveaux Espaces de Travail" lancé par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) en juin 2022, pour les trois académies :

- L'aménagement de l'espace inspecteurs/doyens au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment Bir-Hakeim à Grenoble pour installer des espaces modulables et adaptés aux besoins de se retrouver sur site de cette population très nomade.
- La transformation de l'ancien logement de fonction au 6<sup>e</sup> étage de la DSDEN du Rhône consistant à développer des bureaux non affectés pour prendre en compte le télétravail et le nomadisme.
- Le projet de rénovation de l'aile Sud du site de Vercingétorix à Clermont-Ferrand, avec la prise en compte des nouvelles orientations sur l'aménagement des espaces de travail.
- Le décloisonnement des locaux doit s'accompagner de plus de transversalité dans le travail des acteurs et du développement d'une culture managériale commune. Les 3 dossiers ont été lauréats sur un total de 45 dossiers retenus à l'échelle nationale et interministérielle (dont 6 pour le ministère de l'Éducation nationale). La région académique va recevoir environ 1 M€ d'aide supplémentaire pour adapter ses locaux (soit 5 % de l'ensemble de l'AAP).

## **B. L'HARMONISATION DES PRATIQUES POUR AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE**

La région académique impulse des objets communs de travail et contribue d'une part à l'harmonisation des pratiques entre les professionnels, localisés sur différents sites, et d'autre part au partage de sens et d'enjeu de l'action commune.

### **Réalisations 2022**

- La direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES), premier service régional créé, est un bon exemple de la convergence des pratiques. Multi-sites, ce service a œuvré pour harmoniser les pratiques entre les trois sites. Aujourd'hui, mono-site, la DRAES poursuit son œuvre en travaillant sur un service public dématérialisé.
- Le dialogue régulier entre le responsable de programme, le recteur de région académique et les responsables d'unités opérationnelles, les recteurs d'académie, tant pour la programmation des crédits que pour leur suivi d'exécution du fait de la régionalisation du programme 214 "Soutien à la politique de l'Éducation nationale" a amené les réseaux métiers à se connaître et à partager leurs pratiques pour accompagner les politiques publiques.
- La mise en œuvre du service national universel (SNU), piloté par la DRAJES, associe de facto le SGRA, la direction budgétaire et financière de l'académie de Lyon, la direction des personnels administratifs techniques de santé et sociaux de l'académie de Lyon, académie chef-lieu de région académique, ainsi que la direction régionale des achats. La compétence et l'engagement de chacun de ces services ont été mobilisés au service de la réussite de l'accueil de plus de 5000 jeunes volontaires en 2022.

### **Perspectives 2023**

- Impulser davantage de thématiques de travail en mode projet associant tant les services régionaux, interacadémiques et académiques pour mieux coopérer et se reconnaître dans sa professionnalité.
- La commande publique est une thématique intéressante dans la mesure où elle concerne tous les services, académiques, interacadémiques et régionaux. Elle associera début mai tous les services énoncés autour des différentes étapes de l'achat public pour bien en mesurer les enjeux, les risques et marquer la nécessaire complémentarité et cohésion des acteurs.



## C. LA RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNALITÉS

---

Le sentiment d'appartenance naît du fait que quel que soit son lieu d'affectation, pour un même métier, une même professionnalité, l'agent est reconnu de la même manière.

En 20225, la région académique a œuvré pour cette harmonisation de la reconnaissance au travers des efforts de convergence réalisés à l'occasion du chantier des politiques de régimes indemnitaires de la filière administrative et de la filière des ingénieurs, techniciens recherche et formation.

## C. VERS UNE CULTURE MANAGÉRIALE COMMUNE

---

La DRAFPE, notamment au travers des séminaires de juin 2022 et de février 2023 organisés par cette délégation au bénéfice des chefs de services régionaux et de leurs adjoints, y contribue largement (cf. point 12 du II).

## **CHAPITRE 2**

**LA RÉGION ACADÉMIQUE,  
12 OBJECTIFS AU SERVICE  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
SUR LES TERRITOIRES**

# 1. CONTRIBUER À L'ACCÉLÉRATION DE LA MODERNISATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

## A. UN CADRE D'ACTION : L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI), COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR (CMA) POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE FRANCE 2030

---

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France. Le recteur de région académique pilote les initiatives de l'ensemble des 3 académies qui composent la région académique pour proposer une offre de formations professionnelles initiales correspondant aux besoins de réindustrialisation de la Nation, conformément au plan France 2030 et à ses enjeux de résilience, de décarbonation de l'industrie et de transition écologique et numérique.

En cohérence avec l'opportunité offerte par l'AMI CMA, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes cherche à opérer des changements sélectifs dans sa carte des formations en s'appuyant sur les besoins des entreprises repérées dans le champ des filières stratégiques de France 2030, qu'il s'agisse de métiers en tension ou de métiers d'avenir

L'appel à manifestation d'intérêt "compétences et métiers d'avenir" (AMI CMA) est l'outil de financement de France 2030 destiné à soutenir l'émergence de talents et d'accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des filières en tension et des métiers d'avenir. Les actions proposées dans le cadre des réponses à l'AMI CMA ont pour objet de renforcer l'attractivité des formations conduisant aux métiers d'avenir ou en tension, de structurer l'offre en réseau (mutualisation des plateaux techniques, organisation de la mobilité des jeunes pour l'accès à ces plateaux techniques, etc.) et d'investir sur les compétences des enseignants, formateurs et formateurs associés.

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, par délégation de la préfète de région, co-préside avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), le comité transverse "formation – compétences et métiers d'avenir", dont l'objet est de détecter, accompagner en amont et en aval, les entreprises ou structures qui pourraient répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. Le comité transverse "formation – compétences et métiers d'avenir" s'est réuni trois fois : le 31 août 2022, le 14 octobre 2022, le 2 février 2023.

### Enjeux 2022-2023

- Adapter l'offre de formations professionnelles initiales pour répondre aux besoins en compétences nécessaires à la réindustrialisation et à l'innovation dans les territoires de la région.
- Permettre aux jeunes diplômés, formés en compétences nouvelles, aux métiers d'avenir ou aux métiers en tension de s'insérer durablement dans l'emploi.

## Chiffres clefs



**67 758** élèves dans la voie professionnelle à la rentrée 2022 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (du CAP au baccalauréat professionnel)



**2** Mds € pour les AMI CMA sur 5 ans à l'échelle nationale.



**14** projets lauréats dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'AMI CMA sur le volet "formation" en 2022 pour un total de **128,7** M€ de subventions versées.



**+ de 700** places ouvertes, entre les rentrées scolaires 2020 et 2023, dans des formations conduisant à des métiers à forte insertion (exemple : bac pro "modélisation et prototypage 3D")

## Les partenaires impliqués



Les services régionaux de la DRAFPIC, de la DRAIO et de la DRARI travaillent avec la DREETS, la Banque des Territoires, Pôle emploi ou encore les services de la Préfecture, d'une part, et avec les branches professionnelles et les entreprises d'autre part.

Perspectives 2023 : la territorialisation et le portage de projets de réponses à l'AMI CMA par les GIP (chefs de file de consortiums).



**À partir du 1<sup>er</sup> semestre 2023, les projets seront instruits au fil de l'eau.**

Par ailleurs, en matière de formation, le cahier des charges de l'AMI CMA a été adapté pour élargir les possibilités de financement aux domaines suivants :

- Investissement sur plateaux techniques.
- Ressources humaines non pérennes (contractuels et/ou vacations d'enseignants, etc.)
- Formation initiale ou continue des enseignants ou formateurs.
- Développement de l'attractivité des formations.

## Perspectives 2023

- Répondre à cette nouvelle procédure de l'AMI CMA dédiée à l'accélération de la transformation de la carte des formations professionnelles initiales (ACTF) dès mars 2023 en direction des filières stratégiques suivantes : "électronique, informatique, numérique" et "transport de marchandises et de personnes".
- Construire des projets de réponse structurants dans les trois filières stratégiques suivantes : énergie décarbonée, industrie, numérique-électronique.

## B. Notre stratégie : la démarche innovante des ateliers prospectifs des compétences de demain (APCD)

### Enjeux



Élaborer et enrichir la carte des formations professionnelles initiales sur la base des préconisations issues des APCD, et à partir des propositions des campus des métiers et qualifications (CMQ), des établissements scolaires (EPL) et des organismes de formation de l'Éducation nationale (GRETA-CFA).

L'originalité de cette méthode réside dans l'attention portée d'abord au déploiement des projets industriels dans notre région et à l'émergence des nouveaux besoins en compétences pour accélérer la transformation de la carte des formations.

Il s'agit donc d'un renversement du raisonnement, qui part des besoins pour déterminer l'offre, en étroite collaboration avec les acteurs économiques dans les secteurs et les territoires porteurs des projets.

Les APCD représentent ainsi un espace de dialogue et d'échanges afin que l'offre de formations proposée dans la région académique réponde aux besoins des acteurs économiques, de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire. L'objectif est d'accompagner les élèves vers la réussite en les formant à des métiers d'avenir, leur permettant un épanouissement personnel et professionnel. Ils réunissent des experts métiers (corps d'inspection, professionnels) sur les filières en tension et d'avenir, pour dégager les grandes lignes d'une stratégie et des actions à mener permettant d'optimiser les opportunités offertes par l'AMI CMA.

Ils permettent un examen méthodique de la carte des diplômes existants, la construction d'une vision partagée et de déboucher sur des préconisations d'adaptation sur les filières concernées.

### Réalisations & chiffres clés

#### Trois APCD organisés

- Le 31 mars 2022 à Lyon pour les trois filières stratégiques prioritaires que sont l'énergie décarbonée, l'industrie du futur (réindustrialisation), l'auto-mobilité (série de formation : sciences et technologies industrielles – STI).
- Le 24 janvier 2023 à Clermont-Ferrand pour la filière stratégique de la construction durable (série de formation : bâtiment et travaux publics – BTP).
- Le 1<sup>er</sup> mars 2023 à Grenoble pour la filière stratégique "santé-numérique" (série de formation : formations sanitaires et sociales – FSS).

#### Perspective 2023

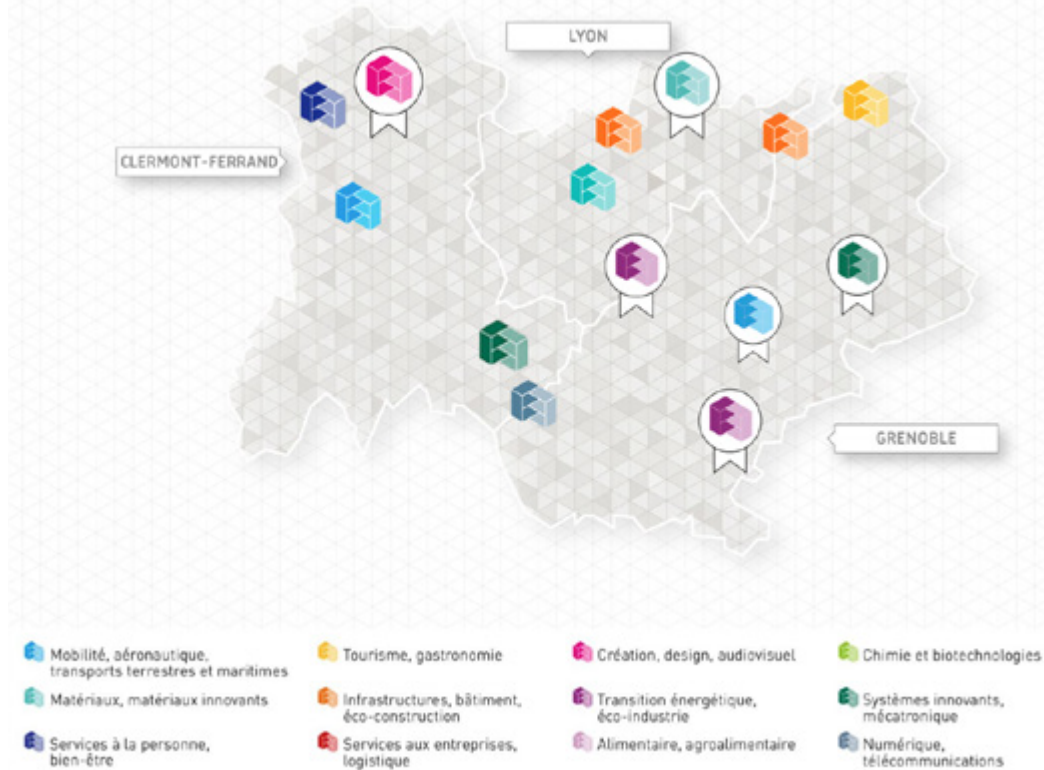
Conduire un APCD sur les filières "transport de marchandises et logistique".

## C. LE RÔLE PRIMORDIAL DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ) ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) portent l'ambition de proposer les meilleurs parcours de formation dans des filières d'avenir et d'accompagner vers l'emploi. Ils réunissent pour cela les acteurs d'une filière stratégique :

- établissements scolaires,
- établissements d'enseignement supérieur,
- centres de formation d'apprentis (CFA),
- organismes de formation continue,
- laboratoires de recherche,
- pôles de compétitivité,
- entreprises,
- associations...

Actuellement, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes compte :



**16** CMQ

**7** CMQ labellisés en "excellence"

**14 200** élèves accueillis

**5 700** élèves accueillis

Elle est la première région de France en nombre de CMQ, ceux-ci étant représentatifs de la 1<sup>ère</sup> région industrielle de France dont la diversité des secteurs de pointe est particulièrement riche.

## Réalisations 2022

### 10 projets lauréats de l'AMI CMA en Auvergne-Rhône-Alpes impliquant des CMQ

Dans le cadre de l'AMI CMA destiné à soutenir l'émergence de talents et à accélérer l'adaptation des formations aux besoins en compétences des nouvelles filières et des métiers, les CMQ sont considérés comme des acteurs majeurs pouvant relever cette ambition et proposer des projets innovants et ambitieux pour favoriser la relation emploi/formation des filières nationales stratégiques.

À l'issue des deux premières levées de projets (février et juillet 2022), 10 projets AMI CMA impliquant des CMQ de la région (sur le volet formation), portés par les universités ou des partenaires économiques, ont été lauréats concernant les stratégies d'accélération nationales. Au total, le montant de total des subventions allouées, à ce jour, à ces projets, en Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'AMI CMA, s'élève à 71 616 888 € dont 13 696 992 € directement en faveur des CMQ.

*Illustration remarquable : le CMQ excellence Auto'mobilités est impliqué dans trois projets de la thématique "décarbonations des mobilités" et dans un projet de la thématique "électronique", un total de subventions de plus de 9 M€.*

### Trois projets complémentaires sont en phase d'instruction sur les filières stratégiques – Année 2023 (dépôt des dossiers réalisé en novembre 2022, résultats attendus pour le mois de mars 2023)

- Cloud (UGA/CMQ Numérique).
- Bâtiment durable et ville intelligente (ASDER/CMQ transfrontalier construction durable et innovante).
- Mobilités décarbonées (Université Clermont Auvergne / CMQ Excellence Auto'mobilités).

## Perspectives 2023

### Accompagner les projets en cours ou émergents

- 1 projet de CMQ en cours de création/labellisation (dossier déposé) : CMQ Santé.
- 2 projets de CMQ en construction : CMQ Transport et logistique ; CMQ Biotechnologies.



Cité scolaire de Tarare

## 2. DÉVELOPPER UNE VOIE TECHNOLOGIQUE ATTRACTIVE ET SOURCE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

*La voie technologique représente un atout pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée dans les domaines technologiques et scientifiques, mais suscite peu l'appétence des jeunes.*

*Première région industrielle de France en termes d'emploi et deuxième région la plus riche de France, Auvergne-Rhône-Alpes est tout particulièrement confrontée aux défis et aux enjeux de l'industrie du futur, de l'innovation et la relocalisation, et au défi des besoins en compétences et métiers d'avenir.*

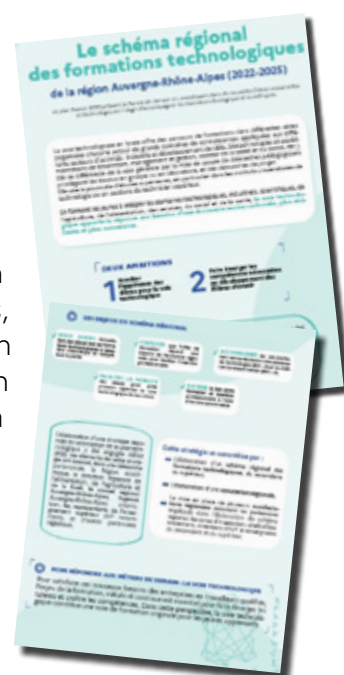
### A. LA RÉGION ACADÉMIQUE SE MOBILISE : LES RÉALISATIONS 2022

#### L'élaboration d'un schéma régional des formations technologiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2022-2025)

Pour répondre au défi des besoins en compétences et de l'insertion professionnelle des jeunes, le recteur de région académique a fédéré les partenaires régionaux autour de la déclinaison de l'accord-cadre national de décembre 2021 conclu entre l'État et l'association "Régions de France", pour l'adapter aux caractéristiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le recteur de région académique et les recteurs d'académie se sont mobilisés pour proposer à la Région un schéma régional des formations technologiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2022-2025) qui répond aux enjeux de sauvegarde et relocalisation des emplois et des entreprises, notamment dans le secteur de l'industrie, et favorise l'émergence des talents et des compétences nécessaires aux enjeux stratégiques du plan France 2030 et à l'insertion professionnelle des jeunes. Ce travail de longue haleine a fortement engagé les services de région académique en matière d'information et d'orientation (DRAIO), de formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC), ainsi que le service interacadémique de la statistique, des études, de la prospective et de la performance (SIASEPP). Les IA-DASEN de la région académique et leurs adjoints ont contribué activement à l'enrichissement du projet de schéma régional et de conventions d'objectifs, notamment en matière de pistes d'actions possibles, et ont pu y travailler ensemble lors d'un séminaire organisé en ateliers le 13 avril 2022, autour des recteurs, avec une animation conjointe du secrétaire général de région académique (SGRA), du délégué de région académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE) et des responsables de la DRAIO et de la DRAFPIC.

*Un flyer à la disposition des chefs d'établissement a été produit à l'issue de ces travaux. Pour diffuser largement les ambitions du schéma régional de valorisation de la voie technologique et de la convention d'objectifs, un flyer à destination des chefs d'établissement (collèges et lycées) a été élaboré et transmis aux IA-DASEN lors du comité territorial de région académique (CTRA) du 22 septembre 2022.*



# 28%

Sur 64 531 élèves de 1ère dans la Région, 18 369 sont inscrits en 1ère technologique. C'est presque 1 jeune sur 3.

Source BCP – Public et privé sous contrat, y compris enseignement agricole

## La voie technologique du lycée à l'enseignement supérieur : des formations engagées

### 1 ENCOURAGER le choix de formations technologiques à fort potentiel d'insertion professionnelle

#### État des lieux

- Capacité d'accueil dans les séries scientifiques et industrielles
- Déséquilibre de la représentation des filles et des garçons selon les séries

#### Objectifs

- ✓ Orienter et informer pour insérer (1 500 élèves de plus en STI2D en trois ans, atteindre 24% de bacheliers technologiques en IUT)
- ✓ Améliorer la parité (porter à 12% la part des filles en STI2D)

### 2 CONSOLIDER la diversité et la lisibilité de l'offre de formations technologiques

#### État des lieux

- La majorité des élèves de la voie technologique sont dans la série STMG
- Trois séries seulement concentrent 88% des élèves de la voie technologique (STMG, STI2D et ST2S)

#### Objectifs

- ✓ Mieux de STMG pour engager les élèves dans des parcours de réussite sécurisés
- ✓ Plus de STI2D (porter à 25% le poids de la série) et plus de STL (porter à 5% le poids de la série) en cohérence avec les besoins économiques de la région et les potentialités de poursuite d'études

### 3 ACCROÎTRE les bacheliers de la voie technologique dans l'enseignement supérieur

#### État des lieux

- 15% de bacheliers de la voie technologique sont dans l'enseignement supérieur
- 60% des bacheliers de la voie technologique passent en IUT

#### Objectifs

- ✓ Renforcer les parcours des bacheliers technologiques de passage vers l'enseignement supérieur (favoriser l'orientation vers BAC+5 et l'insertion professionnelle)

# Technologique gnement supérieur

s dans les filières d'avenir

## Du BAC-3 au BAC+5

La voie technologique constitue une originalité française. Elle apporte une réponse au besoin de l'économie dans les domaines technologiques, scientifiques, de l'agriculture, de l'alimentation, des services, du social et de la santé.

Source DGESCO

**ACCOMPAGNER**  
bacheliers de la  
technologique  
la réussite  
des études  
érieures

## 4 AMÉLIORER les conditions de scolarisation et de poursuite d'études

### État des lieux

néo-bacheliers  
la voie technolo-  
admis en IUT  
étudiants d'IUT  
la voie technolo-  
ent en 2e année

### État des lieux

- Le taux de poursuite des élèves de 2nde en 1re est souvent corrélé à la présence de la série souhaitée dans l'établissement
- Des freins périphériques à la mobilité des élèves

### Objectifs

le taux de diplô-  
périeur chez les  
de la voie tech-  
(atteindre 70%  
en 2e année) et  
la poursuite  
vers le niveau  
des écoles d'ingé-

### Objectifs

- ✓ susciter l'appétence par des actions adaptées (cordées de la réussite, découverte des entreprises)
- ✓ Accompagner l'accès à la voie technologique avec une attention portée aux élèves issus de zones rurales et à ceux choisissant les séries scientifiques et industrielles (places réservées en internat, aide aux transports)

## 5 ACCOMPAGNER l'insertion professionnelle

### État des lieux

- Existence du projet « parrainage pour l'emploi 2022 » entre la DREETS et la Région pour accompagner les publics fragiles (jeunes issus des QVP, des zones rurales, ...)

### Objectifs

- ✓ Préparer l'insertion professionnelle personnalisée des jeunes diplômés (BTS ou BUT) avec la mise en place d'actions de mentorat ciblées (exemple : convention avec l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique)

## **B. UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR CONCRÉTISER LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS TECHNOLOGIQUES : LES PERSPECTIVES 2023**

La convention d'objectifs signée entre les autorités académiques, la Région et l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (l'opérateur de la Région en matière d'information sur l'orientation) traduit juridiquement les engagements de chaque partie pour atteindre les objectifs précisés au sein du schéma régional des formations technologiques.

*Ces objectifs sont ambitieux et en rapport direct avec les enjeux du plan France 2030, notamment de transition écologique dans l'industrie. Ils portent sur l'orientation (+ 1 500 élèves en série STI2D en trois ans), sur l'offre de formation avec le rééquilibrage des séries de la voie technologique (limiter à 50% de poids de la série STMG et augmenter celui de la série STI2D de 22% à 25% en trois ans) et sur la réussite des bacheliers technologiques en IUT (augmenter de 10 points, en trois ans, le taux de passage en 2<sup>ème</sup> année d'IUT pour atteindre un taux de passage de 70%).*

Pour ne pas perdre de vue ces objectifs ambitieux, une séquence de travail collectif en ateliers a été de nouveau organisée le 6 décembre 2022, pour identifier les leviers managériaux, les outils et les acteurs à mobiliser pour développer les actions opérationnelles sur le terrain. Enfin, le recteur de région académique a souhaité doter la région académique Auvergne-Rhône-Alpes d'un référent coordonnateur du déploiement du schéma de valorisation de la voie technologique sur les territoires et il a chargé de cette mission un ancien chef d'établissement qui peut se mettre à la disposition des IA-DASEN ou des chefs d'établissement en tant que de besoin.

## **C. LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE**

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée à l'initiative de la Région dans le cadre des nouvelles compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation.

Au cœur de l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, il y a la volonté de favoriser la découverte des métiers et de transmettre une information de qualité sur les formations, les secteurs d'activité et les débouchés professionnels dans notre région. Cette priorité se décline de manière cohérente dans les missions principales de l'association :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie telles que le "Mondial des Métiers".
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité.
- Produire et diffuser de la documentation à portée régionale sur l'orientation scolaire et professionnelle, les métiers et les formations, notamment par transfert d'une partie des compétences de l'Onisep.
- Mettre en œuvre des actions favorisant l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, telles que le bus de l'orientation, l'information et l'accompagnement du public (en présentiel ou à distance)...

# 3. SOUTENIR L'EMPLOYABILITÉ DES APPRENANTS TOUT AU LONG DE LA VIE

## A. VERS UNE AMPLIFICATION DES POSSIBILITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE DANS TOUTES LES SÉRIES DE FORMATION ET POUR TOUS LES PUBLICS

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'apprentissage : une hausse de +70% d'apprentis en deux ans (entre décembre 2019 et décembre 2021). Sous l'effet de la loi du 5 septembre 2018 comme du plan # 1 jeune, 1 solution# lancé en juillet 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes a connu en trois ans une croissance forte de la demande des jeunes en faveur de l'apprentissage.



### Enjeux

- Faciliter l'insertion professionnelle en diversifiant et fluidifiant les parcours de formation, avec une attention particulière sur le niveau 3.
- Faire en sorte que les filles soient représentées davantage dans les parcours par apprentissage.

### Chiffres clefs



Au 31 décembre 2021, la région comptabilise **102 300** apprentis.



Plus d'un apprenti sur deux est en formation dans le supérieur (**56%**) : le nombre d'apprentis dans le supérieur augmente plus vite que dans le secondaire (+37,8% entre 2020 et 2021 contre une hausse de +13,7% pour le secondaire sur la même période).



Les élèves sortants de CAP par la voie de l'apprentissage bénéficient pour 56% d'entre eux d'une insertion 24 mois après leur dernière année de CAP contre 44% pour les élèves qui ont choisi la voie scolaire.

Ce taux d'insertion est de **73%** pour les élèves sortant d'un baccalauréat professionnel préparé par la voie apprentissage.



Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la part des EPLE dans l'apprentissage demeure, malgré la tendance forte à la hausse de l'apprentissage, plus faible qu'en France (5,7% contre 6,8% au plan national).



Le réseau des GRETA et CFA de la région Auvergne-Rhône-Alpes forme essentiellement des apprentis sur les niveaux 3, 4 et 5.

**23%** pour le niveau 3 ; **30%** pour le niveau 4 ;

**45%** pour le niveau 5, (et 2% concernant les niveaux 6, 7 et 8).

## Réalisations 2022

### **Le COPIL apprentissage**

Une gouvernance dynamique pour identifier les besoins pour mieux accompagner le développement de l'apprentissage.

En région académique Auvergne-Rhône-Alpes, un comité de pilotage co-présidé par le recteur de région académique, la DREETS et le vice-président délégué à l'apprentissage et à la formation professionnelle du Conseil régional a été mis en place et se réunit deux fois par an. Des groupes techniques sont mis en place selon les besoins identifiés. Cette gouvernance a notamment permis :

- D'affiner l'adéquation entre la demande de formation en apprentissage des jeunes et de leur famille, l'offre de formation en CFA, les besoins des entreprises (offres de contrats d'apprentissage).
- D'identifier les mesures favorables à l'équité d'accès au statut d'apprenti : accroître la mixité des parcours et des publics dans les lycées, accompagner les jeunes des QPV et des zones rurales isolées, accompagner les jeunes dans leurs vœux d'apprentissage au moment de leurs choix d'orientation (Affelnet et Parcoursup), conduire des actions pour améliorer l'accès des filles à l'apprentissage et développer la mobilité européenne des apprentis.
- D'identifier les mesures de soutien à développer auprès des OF-CFA dans leur démarche de transformation de leur offre en cohérence avec une pédagogie conforme aux impératifs de l'apprentissage.
- En dernier lieu, d'accompagner et d'améliorer la réalisation des parcours d'apprentissage (prévention des ruptures de contrats, conditions de travail des apprentis, professionnalisation des maîtres d'apprentissage...).

### **Perspectives 2023**

- Améliorer la découverte du monde professionnel à l'école et la visibilité de la filière professionnelle par apprentissage avec une attention particulière portée aux filles.
- Poursuivre l'offre des parcours en mixité de publics et mixité de parcours : 1ère année en voie scolaire, 2ème année en apprentissage.
- Rénover les diplômes et les certifications.
- Lever les freins à la mobilité internationale des apprentis.



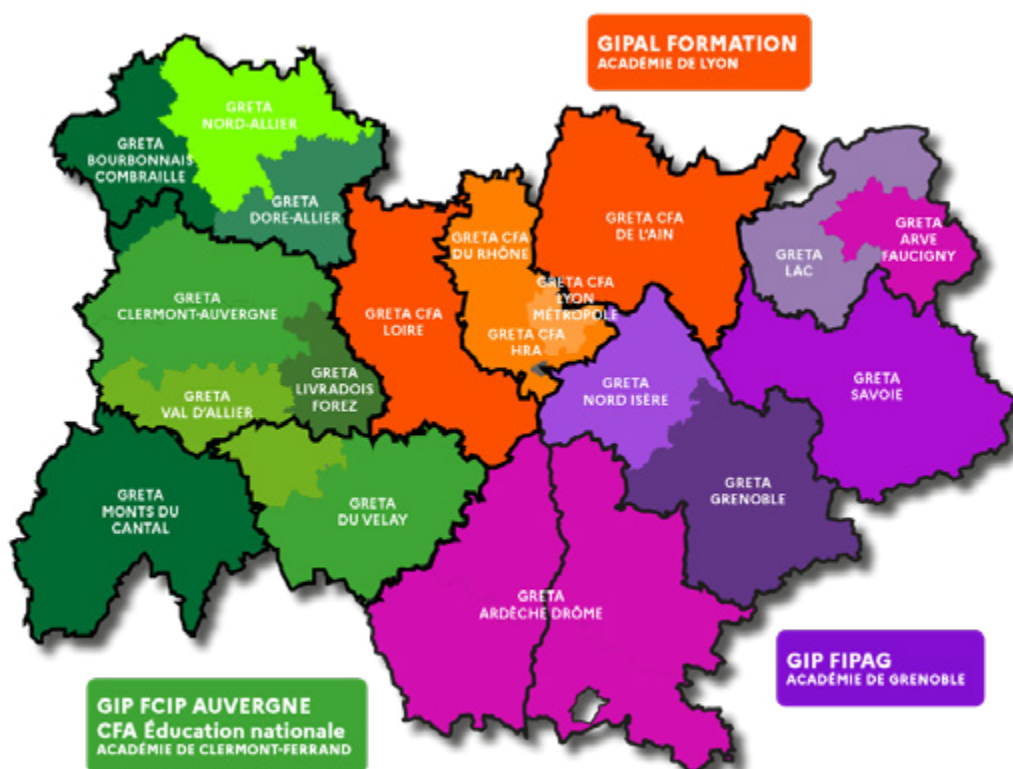
## B. LES GRETA-CFA, LEVIERS FORTS DU DÉPLOIEMENT DE LA MIXITÉ DE PARCOURS

Les GRETA et CFA Éducation nationale de la région académique ont porté 5872 contrats d'apprentissage en 2021 soit 5,7% de l'ensemble des contrats enregistrés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. 29% des apprentis accueillis dans les GRETA et CFA de l'Éducation nationale le sont en mixité de publics.

Le développement de partenariats avec les branches professionnelles et les CFA d'entreprises permet d'assurer un développement cohérent de l'offre de formation en prise avec son territoire. Ces partenariats permettent aussi d'accroître la notoriété du réseau, de développer la capacité du réseau à accompagner les publics.

### Perspectives 2023 et 2024

- La poursuite de la création d'un GRETA Auvergne (fusion des GRETA de l'académie de Clermont-Ferrand) (en 2 étapes : janvier 2023 et janvier 2024)
- La création d'un GRETA Savoie et Haute-Savoie – janvier 2024.



Carte 2021

- 20 GRETA
- 3 GIP
- 2 CFA académiques



## ZOOM SUR AVENIR PRO

Le recteur Olivier Dugrip s'est rendu au lycée Marie Curie de Villeurbanne pour rencontrer des lycéens ayant expérimenté le dispositif "Avenir pro", le 10 mars 2023.

La région académique Auvergne Rhône-Alpes étend le dispositif "Avenir Pro". "Améliorer leur connaissance du marché de l'emploi et d'approfondir leur posture professionnelle et leur pratique des outils de recherche d'emploi" : tel est l'objectif de l'expérimentation "Avenir pro", lancée en 2021 dans l'académie de Lyon.

L'idée est de faire intervenir des conseillers de Pôle emploi devant des lycéens professionnels afin de renforcer leur insertion professionnelle, via des modules (sur le CV, la connaissance du marché de l'emploi, identifier ses compétences...).

Déployé dans 12 établissements scolaires, représentant 366 élèves (142 jeunes dans l'Ain, 150 jeunes dans la Loire, 74 jeunes dans le Rhône) en 2021-2022, le dispositif a été étendu en 2022-2023 à 16 nouveaux établissements : huit dans l'académie de Lyon, 4 dans l'académie de Clermont-Ferrand et 4 dans l'académie de Grenoble.

## 4. L'ACCÈS AUX FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En décembre 2020, le rapport du comité stratégique dédié à la "diversité sociale et territoriale dans l'enseignement supérieur" rappelle que 73% des enfants dont les parents sont diplômés du supérieur auront un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 17% des enfants de parents non diplômés. Ce constat est à mettre en lien avec l'insertion professionnelle puisque le taux de chômage varie fortement selon le niveau de diplôme obtenu. En 2021, par exemple, les actifs sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale sans diplômes sont au chômage à plus de 44%. Or, cette part est de 8,9% pour les actifs titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ou plus (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2429772>). La promotion de la diversité sociale, donc de la diversité des parcours dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur représente un levier fort d'égalité des chances et de réussite pour tous, notamment pour les jeunes les plus fragiles socialement. Cet enjeu est particulièrement prégnant dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes au regard de son envergure.

### A. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES LES PLUS FRAGILES VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018 a donné en la matière des outils juridiques dont le recteur de région académique s'est emparé en concertation avec les opérateurs de l'enseignement supérieur et les trois autres recteurs. Chaque année, à la suite de ces concertations, il fixe les pourcentages minimaux d'admission dans trois domaines :

#### Chiffres clefs



À la rentrée universitaire 2021, **377 000** étudiants sont comptabilisés dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes (public + privé), soit 12,7% des effectifs de l'enseignement supérieur français ;

- Dont **203 700** en universités (dont 16 800 en IUT).
- Dont près de **10 400** en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).



Parmi les établissements d'enseignement supérieur se trouvent :

- **7** universités dont 2 établissements publics expérimentaux (EPE), à savoir l'université Clermont Auvergne (UCA) et l'université Grenoble Alpes (UGA).
- **1** communauté d'universités et d'établissements (COMUE) à Lyon.
- **2** instituts d'études politiques (IEP), un à Grenoble, l'autre à Lyon.
- **1** école normale supérieure (ENS) à Lyon.



Plusieurs écoles d'ingénieurs : école centrale de Lyon, Clermont Auvergne INP, Grenoble INP...

- **25 000** personnels dans l'enseignement supérieur dont un peu plus de 14 400 personnels enseignants.

- Pour l'accès des boursiers de l'enseignement secondaire dans une formation du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur.
- Pour l'accès des bacheliers technologiques dans chaque spécialité de bachelor universitaire de technologie (BUT).
- Pour l'accès des bacheliers professionnels dans chaque spécialité de brevet de technicien supérieur (BTS).

Aussi, ces dernières années, au sein de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et à l'initiative du recteur de région académique, la fixation de ces seuils a suivi une hausse tendancielle. Leur impact se traduit dans la diversification progressive du recrutement des étudiants :

- Entre 2018 et 2021, la part de néo-bacheliers boursiers admis dans une 1<sup>ère</sup> année de formation d'enseignement supérieur (sur Parcoursup) est passé de 20% à 24,4% (+4,4 points).
- Entre 2021 et 2022, le taux de proposition d'admission en institut universitaire de technologie (IUT) pour les bacheliers technologiques est passé de 40,4% à 42,2% (+1,8 point).
- Entre 2021 et 2022, le taux de proposition d'admission en section de technicien supérieur (STS) pour les bacheliers professionnels est passé de 41,9% à 45,8% (+3,9 points).

*L'action relative à l'entrée en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) reflète également cette volonté forte de diversité sociale avec un taux minimum d'admission fixé depuis la rentrée scolaire 2021 à 15% (contre 12% attendu). Elle se traduit dans les faits avec près de 18% de boursiers inscrits en CPGE (sur le total des étudiants inscrits en CPGE) à la rentrée scolaire 2021.*

## **B. LA RÉGIONALISATION DU TRAITEMENT DES DOSSIERS POUR OPTIMISER LES SOLUTIONS AUPRÈS DES CANDIDATS SANS PROPOSITION D'ADMISSION**

Avec le renforcement des attributions du recteur de région académique, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les trois commissions académiques de l'enseignement supérieur (CAES) ont été remplacées par une commission régionale (CRAES). Présidée par le recteur de région académique, organisée par la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO), cette commission est composée des représentants des autorités académiques de la région (région académique, académies, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRAAF), du Conseil régional et des établissements de l'enseignement supérieur.

Parmi les missions de la commission se trouvent l'examen des dossiers individuels des candidats sans solution à l'entrée dans l'enseignement supérieur. La concertation régionale et non plus seulement académique sur ces situations permet d'optimiser les solutions d'admission proposées :

- Sur 3 705 candidats éligibles à cette CRAES, 51,5% ont saisi la commission et 62% des dossiers traités ont reçu une proposition.

## C. LA DIVERSIFICATION DES CURSUS ET DES MODALITÉS D'ACCÈS POUR ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DU PROJET D'ORIENTATION ET DU PARCOURS DE FORMATION

---

### Diversification des cursus

La région académique a développé une offre de formations de niveau bac+1 labellisée "passeport pour réussir et s'orienter" (PAREO) et principalement aux bacheliers professionnels. Composée aujourd'hui de 2 diplômes universitaires (DU), elle permet aux étudiants de suivre une année de formation pluridisciplinaire pour mûrir et affiner leur projet d'étude, voire leur projet professionnel, et renforcer certaines connaissances et compétences.

Il en va de même du développement des diplômes supérieurs de spécialisation (DSS), qui sont des diplômes d'établissement (DE) conçus dans un objectif d'insertion professionnelle et définis en lien avec les acteurs du monde professionnel et associatif. Il en existe cinq aujourd'hui dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CYPES) est un cursus de formation nouveau disponible sur Parcoursup en vue de la rentrée universitaire 2022. Il se déroule sur trois ans, associe un établissement de l'enseignement supérieur et un lycée avec CPGE, et vise l'égalité des chances dans le cadre d'un parcours pluridisciplinaire exigeant (40% de boursiers du supérieur par promotion). Une CYPES est actuellement proposée. Elle associe l'ENS de Lyon et le lycée du Parc (Lyon 6<sup>ème</sup>).

### Diversification des modalités d'accès

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose aujourd'hui d'un réseau de 11 campus connectés, ce qui la place en seconde position nationale, juste derrière la région Occitanie pour laquelle 13 projets ont été retenus. Trois autres sites développent une réflexion pour mettre en place des campus connectés hors financement national : Oyonnax (Ain), Montluçon (Allier) et Ambert (Puy-de-Dôme).

### Suivi des capacités d'accueil

Un dialogue permanent avec les chefs d'établissements est mené par le recteur de région académique, chancelier des universités, et le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (et infra), pour maintenir sur le territoire régional un bon maillage des formations offertes et les capacités nécessaires à l'accueil de nos étudiants.

## Capacités d'accueil - chiffres clefs



À la RS 2022, sur **3842** saisines recevables sur TMM, **338** étudiants ont reçu au moins une proposition et **165** d'entre-deux ont accepté l'une d'elles. **1** étudiant en situation de handicap a été inscrit d'office en Master par le recteur Chancelier des universités.

## 2<sup>e</sup> années MMOP (médecine, maïeutique, pharmacie)



Globalement, la capacité d'accueil sur la région Auvergne-Rhône-Alpes passe de **2 408** à **2 417** à la RS 2023, soit **+9**.

## Licences non sélectives, PASS et licences sélectives



**43 651** places pour les néo bacheliers et les étudiants en réorientation, dont **37 226** sont inscrites sur Parcoursup à la RS 2023, ce qui représente une progression de **25** places par rapport à l'année précédente.



## Masters 1

Le code de l'éducation consacre un droit à la poursuite des études en master pour les étudiants titulaires d'une licence (article L.612-6-1 du code de l'éducation). Il est ainsi prévu que "L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation." Les étudiants titulaires d'une licence qui n'auraient pas été inscrits en Master alors qu'ils l'ont demandé peuvent saisir le recteur de région académique, chancelier des universités, via la plateforme "Trouver Mon Master" de telle manière à se voir offrir jusqu'à **3** possibilités d'inscription.

Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, entretient un dialogue permanent avec les chefs d'établissement pour qu'une solution soit trouvée à chacun des demandeurs. Une réunion annuelle avec les établissements (VP formation) sur la thématique capacités d'accueil et TMM a été mise en place en 2022.



Sur l'ensemble de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, les capacités d'accueil en masters augmenteront de **295** places à la rentrée 2023. La région totalise environ **21 800** places en master 1, dans ses **7** universités.



## D. L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ QUOTIDIENNE DE LA VIE DES ÉTUDIANTS

Depuis le début de la crise sanitaire, le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, organise des réunions trimestrielles sur la précarité étudiante par territoires rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels, élus et associatifs, investis dans la lutte contre la précarité des étudiants afin d'échanger et de coordonner les actions menées ainsi que sur les besoins et les propositions d'évolution. Les dernières réunions ont eu lieu en octobre 2022 pour les trois sites : Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon.

Lors de la conférence de presse de rentrée étudiante 2022, Madame la ministre a annoncé la tenue d'une concertation nationale sur la réforme des bourses ainsi que la mise en place de concertations territoriales sur l'ensemble des autres thématiques de la vie étudiante.

### Réalisations 2022 : de la concertation aux actions, mise en place de groupes de travail ciblés

Les 28, 29 et 30 novembre, le recteur a réuni l'ensemble des acteurs de la vie étudiante sur les mêmes périmètres géographiques que les rencontres sur la précarité pour amorcer une concertation territoriale sur cette thématique.

Les objectifs de cette action sont, à partir d'un état des lieux partagé, de :

- Créer et renforcer les synergies entre les acteurs et l'ensemble des dispositifs et initiatives existantes ou en construction.
- Émettre des propositions concrètes pour l'amélioration de la vie étudiante.

Suite à ses premières réunions, les groupes de travail ont été constitués et les travaux avancent pour un premier retour en mars.

### Composition des différents groupes de travail

Les groupes de travail comportent en moyenne une douzaine de participants, ils sont tous animés par un étudiant et un représentant d'un établissement (université ou CROUS) ou d'une collectivité territoriale.

L'inscription dans les groupes était libre et ouverte à tous. Il en ressort une diversité importante et riche dans la composition de chaque groupe : étudiants, association, établissements publics et privés, CROUS, Région, collectivités locales.

### Thématiques des groupes de travail

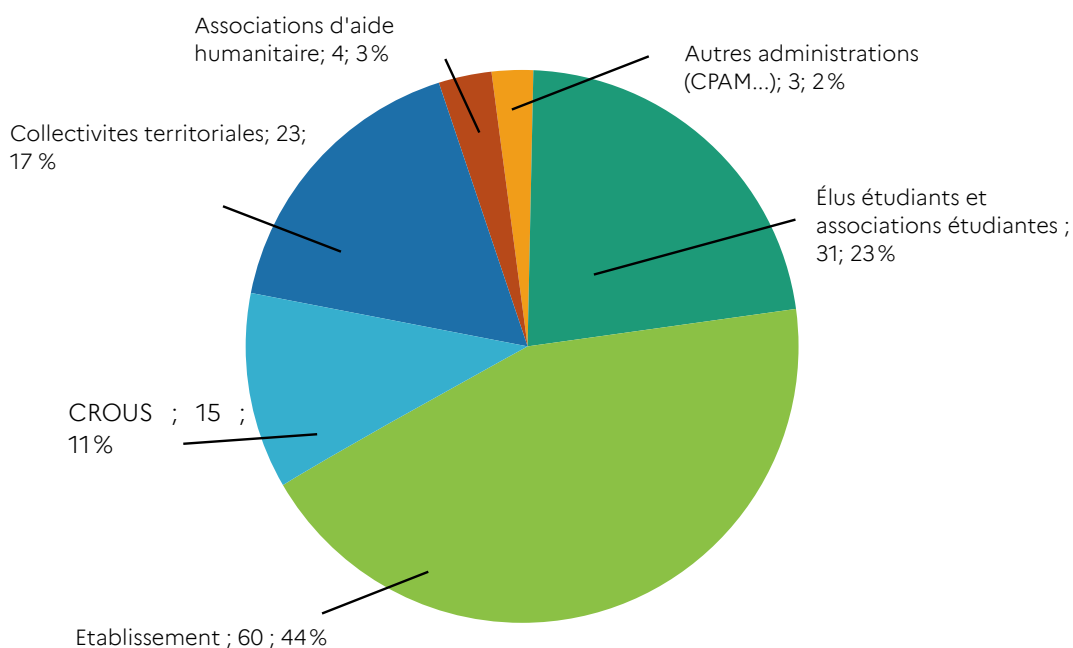
ACADÉMIE DE LYON		
1	<i>Services aux étudiants</i>	Logement, restauration, transport
2	<i>Valorisation de l'engagement</i>	Engagement, emploi, reconnaissance des compétences
3	<i>Santé psychologique, sociale et physique</i>	Santé mentale, VSS, précarité menstruelle, accès aux soins, prévention, conduites à risque, accès aux sports
4	<i>Accès aux droits étudiants</i>	Précarité, accès aux droits, RSE (régime spécial d'étude)

### ACADÉMIE DE GRENOBLE

1	Services aux étudiants	Hébergement, restauration, transport, sport, accès à la culture, accès aux droits (guichet unique)
2	Santé	Santé, prévention, addictions
3	Précarité	Alimentation (épicerie solidaire) Salariat étudiant, Dispositifs d'urgence : logement, restauration...
4	Vie étudiante et inclusion	Vie associative : reconnaissance, engagement, Handicap Étudiants internationaux VSS, violences de toutes formes, Discriminations

### ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

1	Services aux étudiants	Logistique, logement, restauration, transport, activités culturelles, sport Précarité alimentaire
2	Santé, bien-être étudiant, inclusion	Accès aux soins + psychologique Handicap, Violences, y compris sexuelles, sexistes, harcèlement... Rythme de vie des étudiants
3	Accompagnement des étudiants	Étudiants internationaux Engagement étudiant Stages, Alternance Emploi étudiant RSE (régime spécial d'étude)



**Qui sont les participants aux dialogues territoriaux vie étudiante ?**

### Perspectives 2023

Les groupes de travail se réunissent depuis début janvier, accompagnés par les services du rectorat (cabinet recteur délégué pour l'ESRI et DRAES) pour un premier retour lors des réunions plénières de mi-parcours prévues les 27 février, 2 et 3 mars 2023. Les retours définitifs, qui seront transmis à Madame la ministre, sont attendus pour fin mai, début juin 2023.

## 5. ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le recteur de région académique, chancelier des universités, accompagne les établissements d'enseignement supérieur, et il assure notamment le contrôle de légalité, le contrôle budgétaire et financier.

En 2022, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes compte 17 établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur.

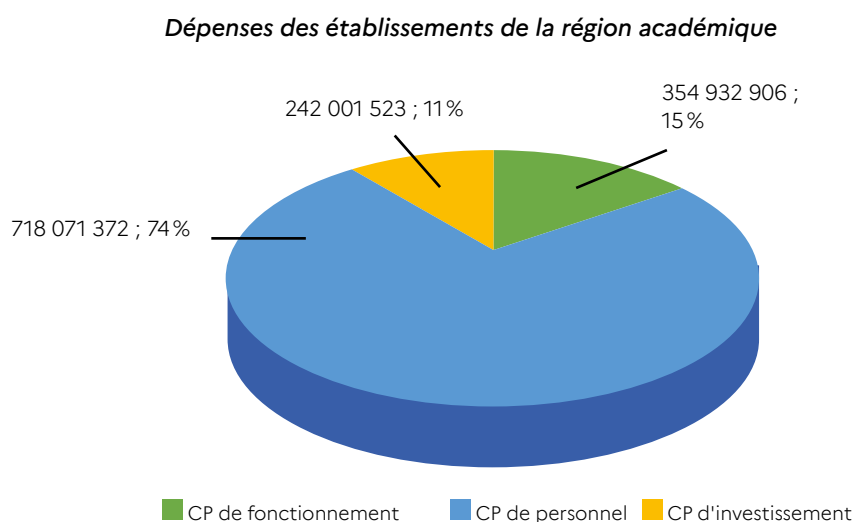
Parmi les 7 universités, deux (UGA et UCA) ont le statut d'établissements publics expérimentaux (EPE) au sens de l'ordonnance.

Parmi les 7 autres EPSCP sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, on dénombre trois écoles d'ingénieurs (INSA de Lyon, ECL et Clermont-Auvergne INP), deux grands établissements (Grenoble INP et l'ENSSIB), 1 ENS (ENS Lyon) et 1 COMUE (Université de Lyon).

### Réalisations et chiffres clefs

En complément des échanges réguliers et soutenus avec les établissements, des réunions de dialogue financier ont également été organisées dans le cadre de la présentation des comptes financiers des établissements. L'objectif est alors de revenir plus longuement sur la trajectoire financière de l'établissement, de s'assurer d'une lecture commune et partagée avec ses services, et de dresser un état des lieux de l'ensemble des indicateurs de suivi tels que définis par les services ministériels, et régulièrement mis en œuvre par l'IGAENR dans ses rapports d'analyse.

Pour les réunions de dialogue budgétaire, les échanges se trouvent également complétés d'avis formalisés, rendus par le recteur délégué pour l'ESRI, par délégation du recteur de région académique, chancelier des universités.



	CLERMONT-FERRAND	GRENOBLE	LYON	RÉGION
<i>Universités</i>	1	2	4	7
<i>Etablissements sous tutelle MESR</i>	1	1	5	7
<i>EPA</i>		1	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>17</b>

ÉVOLUTION DU NBRE DE RÉUNIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2020 2021	2021 2022
<i>Réunions de dialogue budgétaire</i>	23	35	38	48	43	55
<i>Réunion de dialogue financier</i>	0	19	19	19	17	17
<i>Réunions pour les comités de suivi</i>	6	8	7	2	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>60</b>	<b>73</b>



## **6. SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, LEVIER DU CONTINUUM AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LE MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, région de premier plan pour l'industrie, la recherche publique et l'innovation constituent un terreau fertile pour accélérer les partenariats universitaires avec le milieu socio-économique. L'innovation étant une politique publique portée par plusieurs ministères, la DRARI exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique du Recteur de région académique, notamment du Recteur délégué à l'ESRI, ainsi que sous l'autorité fonctionnelle du Préfet de Région.

La DRARI intervient en soutien des établissements d'enseignement supérieur de la Région, et notamment de leurs laboratoires de recherche et également des organismes de recherche nationaux, très présents sur le territoire régional. Elle instruit et expertise leurs projets de demandes de financements auprès du MESR, et conseille les acteurs dans leurs projets de structuration dans le cadre des appels à projets, notamment dans le cadre de France 2030.

La DRARI expertise tout au long de l'année les projets de transfert et de valorisation issus de la recherche publique, pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CIR-CIFRE), des services de l'Etat (Préfet-Recteur-DREETS), et de la Région.

La DRARI siège aux conseils d'administration des sociétés d'accélération et de transfert de technologie, au sein desquels elle représente l'Etat, actionnaire de ces sociétés.

Dans le cadre du CPER, la DRARI pilote auprès du Préfet de Région la coordination du volet ESRI. Au sein du Rectorat de région académique, elle pilote le suivi des opérations scientifiques du volet ESRI, en lien étroit avec la DRAI, pilote des opérations immobilières de ce volet.

### **Perspectives 2023**

- Finalisation des négociations du volet ESRI CPER avec les métropoles.
- Mise en place du suivi de l'exécution du volet ESRI du CPER.
- Mise en œuvre des opérations scientifiques du volet ESRI du CPER.
- Suivi des appels à projets structurants de l'ESR dans France 2030.
- Pilotage des comités sectoriels Santé et Microélectronique de France 2030.
- Accompagnement de la mise en place de plusieurs pôles universitaires d'innovation.
- Suivi stratégique des contrats d'accélération des SATT.



## 7. RENFORCER L'AMBITION SCOLAIRE POUR TOUS ET LA LUTTE CONTRE L'AUTOCENSURE

### A. LE DÉVELOPPEMENT DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

#### Une nouvelle impulsion à la suite de la crise sanitaire

Lancées en novembre 2008, les "Cordées de la réussite" ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Ce dispositif permet ainsi de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves. L'instruction interministérielle du 21 juillet 2020 (BOENJS n°32 du 27 août 2020) a renforcé cette politique publique en fusionnant les "Cordées de la réussite" et le "parcours d'excellence" en un seul dispositif sous l'appellation "Cordées de la réussite". Ces nouvelles cordées représentent désormais un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème, au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes. Outre la réforme technique du dispositif, l'instruction de juillet 2020 a fixé les deux objectifs suivants :

- Le doublement des élèves bénéficiaires au niveau national : atteindre 180 000 jeunes concernés.
- Les publics prioritaires : élèves scolarisés dans l'éducation prioritaire ou en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), élèves scolarisés en zone rurale et isolée, lycéens professionnels.

En 2022

 **515** établissements bénéficient du dispositif.  **30 000** élèves

 **8** têtes de cordées portés par un Campus des métiers et des qualifications.

## Perspectives 2023

- Encourager et poursuivre le développement des cordées de la réussite dans les collèges en REP et ruraux de la région académique (les collèges en REP+ étant déjà quasiment tous bénéficiaires d'au moins une cordée de la réussite).
- Renforcer l'accompagnement à l'orientation dans les établissements encordés, valoriser le nouveau référentiel des compétences à s'orienter.
- Développer des cordées de la réussite dans la voie professionnelle notamment à travers les CMQ.
- Valoriser les ressources nationales et renforcer la formation des intervenants.

## La mobilisation des acteurs pour assurer la montée en charge du dispositif

La mobilisation de l'ensemble des acteurs (collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et académies) a permis l'entrée de nouveaux établissements scolaires dans le dispositif. Chaque année, lors de la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier, l'organisation par la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) de la semaine des Cordées de la réussite permet de soutenir cette mobilisation avec un événement promotionnel fort.

Après 2 années impactées par le COVID et à la suite de l'audit de la commission européenne (hiver 2021-2022), la fin d'année scolaire 2021-22 a été marquée par des appels à projets renouvelés et une meilleure formalisation des attendus tant pour les têtes de cordées que pour les établissements encordés.

Ainsi, des objectifs ont été davantage définis et communiqués, en particulier :

- La typologie des publics prioritaires.
- Le développement des liens avec les axes (valorisation de la voie technologique, valorisation de l'image de la voie professionnelle...).
- Les actions essentielles dans la construction d'une cordée (mentorat/tutorat, actions d'ouverture culturelle, éléments permettant l'accroissement de l'ambition).
- La meilleure identification des bénéficiaires.
- Le rôle des référents en établissement scolaires.

## Une nouvelle dynamique reposant sur la diversité des cordées de la réussite

En cohérence avec politiques publiques menées en matière de valorisation de la voie technologique (schéma régional des formations technologiques) et d'accélération de la transformation de la carte des formations professionnelles initiales (France 2030 – appel à manifestation d'intérêt "compétences et métiers d'avenir" AMI CMA), les cordées de la réussite doivent permettre aux collégiens et aux lycéens de découvrir les différents parcours de formation qui s'offrent à eux, et notamment favoriser leur engagement dans les voies technologiques et professionnelles.

## Perspectives 2023

- Accroître la valorisation de la voie technologique à travers les Cordées de la réussite en mobilisant davantage les IUT.
- Poursuivre le développement des cordées du "service public" à travers une augmentation des établissements scolaires encordés.
- Construire les Cordées de la réussite du sport (de haut niveau).

## ZOOM SUR LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ENCORDES

De la même manière, une méthodologie permettant un meilleur suivi a été développée et des bilans plus précis et mieux construits. Les données ont été fiabilisées après l'audit de la commission européenne réalisé à l'hiver 2021-2022. Elles sont donc fiables et complètes à la RS 2022. Cela explique la faible progression entre 2021 et 2022 avec (+6 établissements, soit +1,18%).

	Septembre 2020	Septembre 2021	Septembre 2022
<b>ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND</b>	101	103	109
<i>Établissements de l'EP*</i>	11	11	11
<i>Établissements ruraux</i>	37	34	43
<b>ACADÉMIE DE GRENOBLE</b>	<b>202</b>	<b>267</b>	<b>266</b>
<i>Établissements de l'EP</i>	10	29	29
<i>Établissements ruraux</i>	--	44	44
<b>ACADÉMIE DE LYON</b>	<b>135</b>	<b>139</b>	<b>140</b>
<i>Établissements de l'EP</i>	26	30	28
<i>Établissements ruraux</i>	7	39	20
<b>RÉGION ACADÉMIQUE</b>	<b>438</b>	<b>509</b>	<b>515</b>
<i>Établissements de l'EP</i>	47	70	68
<i>Établissements ruraux</i>	--	117	107

\*EP : Enseignement professionnel



## FOCUS SUR 3 CORDÉES



### **Cordée "droit au BUT avec mon bac techno"**

► Portée par l'IUT Lyon 2 avec comme établissement encordé le LPO de Villefontaine (académie de Grenoble).

Actions d'accompagnement à l'orientation des 1ère et terminale STMG vers les bachelors universitaires de technologie. Lors de la semaine nationale des Cordées, l'équipe de l'IUT Lumière s'est déplacée dans le lycée Léonard de Vinci à Villefontaine pour présenter aux élèves le panel de ses formations. Une initiative chaleureusement appréciée au sein du lycée qui s'est conclue par de nombreux échanges avec les élèves comme les enseignants. Au-delà des contenus pédagogiques, le choix de la poursuite en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de BUT en alternance a été largement explicité aux élèves et équipes du lycée qui ont pu découvrir la diversité des études supérieures possibles après une voie technologique en IUT.

### **Cordée : "Yes, you can ... talents du service public"**

► Institut Régional d'Administration (IRA) de Lyon

Ce dispositif s'adresse prioritairement à des élèves scolarisés en éducation prioritaire ou dans un QPV ou dans une zone rurale ou isolée (collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de Limas). Il s'agit non seulement de la découverte des métiers de l'administration et des parcours de formation pour y accéder, mais aussi de la sensibilisation aux valeurs de la République et un travail sur les compétences orales. Il s'agit d'accompagner les élèves pour "faire germer la réussite".

### **Cordée "Parcours droit, Police et sécurité globale"**

► ENS de Police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Cordée régionale avec la participation d'établissements des 3 académies pour des lycéens en préparation de bacs général, technologiques et professionnels.

Des actions tournées vers la découverte des métiers (secteur privé et public) et des formations attenantes (classes préparatoires intégrées, licences de Droit, BTS, l'Université de technologie de Troyes, concours de la fonction publique en lien avec la sécurité). Les témoignages de professionnels et d'étudiants sont largement proposés. Des réflexions autour de la thématique des discriminations sont mises en œuvre.



## B. LA CONCILIATION ENTRE LA DEMANDE SOCIALE ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES EN MATIÈRE D'ORIENTATION

### Renforcer la relation école-entreprise au sein de chaque territoire : le rôle des comités locaux école-entreprise (CLEE)

Depuis janvier 2020, la Mission Éducation Économie (MEE) organise son activité au sein de la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) de la Région Académie Auvergne Rhône Alpes. Elle a pour objectif de renforcer et développer des relations durables entre les établissements scolaires et les entreprises, les branches professionnelles et l'ensemble des acteurs du tissu économique local. Ces partenariats ont pour objectif de préparer et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par une meilleure connaissance réciproque du monde éducatif et de la sphère économique, par le développement de la culture économique et de l'esprit entrepreneurial.

L'activité de la MEE s'articule autour des axes de travail suivants :

- Renforcer le pilotage de la relation école entreprise : conventions de partenariat, comité local école entreprise, charte académique "Entreprise pour l'école", conseillers entreprise pour l'école.
- Développer et pérenniser les partenariats : coordonner les différents dispositifs et mesurer leurs effets, les actualiser, contribuer à identifier de nouveaux besoins auprès de l'ensemble des acteurs (partenaires et établissements).
- Accompagner les établissements, et les acteurs du monde économique, dans la mise en œuvre de la relation école entreprise : la MEE, comme pôle d'accompagnement et de conseil (parcours Avenir, préparation aux temps d'immersion en entreprise des élèves, préparation à l'insertion professionnelle...).
- Accroître la visibilité et la lisibilité de la MEE : mutualisation et valorisation des actions, outils de communication.

Au cœur de ces actions, le comité local école entreprise (CLÉE) est un lieu d'échanges et de ressources entre les entreprises et les acteurs de l'éducation nationale sur la relation emploi / métiers / formation. Grâce à une entrée territoriale, il constitue une force de proposition d'actions locales qui complètent les actions académiques ou régionales. Les actions sont à destination des élèves et leurs familles, des équipes pédagogiques et éducatives, des acteurs économiques. Le CLEE est co-animé par un représentant de l'éducation nationale et un représentant du milieu économique local.

### Chiffres clefs



**49** Comités locaux école-entreprise dans les trois académies

Dans l'académie de Clermont-Ferrand

depuis **2011**, **15** CLEE pour **16** bassins de formation

Dans l'académie de Grenoble

depuis **2017**, **16** CLEE pour **17** bassins de formation

Dans l'académie de Lyon

depuis **2018**, **18** CLEE pour **14** bassins de formation

## C. LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

La lutte contre le décrochage scolaire concerne les potentiels décrocheurs âgés de 16 à 18 ans, soumis à l'obligation de formation, et les potentiels décrocheurs de plus de 18 ans.

Avant vérification des situations, la photographie réalisée en octobre 2022 fait état de 31 143 signalements de jeunes potentiellement décrocheurs dont 25 590 jeunes sont issus de bases de données du MENJ et du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Ci-dessous, les chiffres concernant les situations relevant des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

	ACADÉMIE DE CLERMONT-FD	ACADÉMIE DE GRENOBLE	ACADÉMIE DE LYON	RÉGION ACADÉMIQUE
Potentiels décrocheurs de plus de 18 ans	1 226	3 040	3 302	7 568
Potentiels décrocheurs 16-18 ans	3 021	7 487	7 514	18 022
<b>TOTAL MENJ + MASA</b>	<b>4 247</b>	<b>10 527</b>	<b>10 816</b>	<b>25 590</b>

Chiffres d'octobre 2022

Les hypothèses permettant d'expliquer ces données avant vérifications sont les suivantes :

- Une date d'extraction des bases de données début octobre ne permettant pas la prise en compte des signatures de contrats des apprentis, alors même que l'apprentissage augmente. Certains ajustements d'affectation n'ont pas non plus été comptabilisés (référence à la situation exceptionnelle du Rhône avec un nombre significatif d'élèves affectés suite aux opérations de consolidation d'octobre).
- Une baisse des réussites aux examens entraînant une latence d'inscription des jeunes dans un nouveau projet.
- Une augmentation des départs d'élèves en cours de cycle de formation (avant l'année de terminale professionnelle notamment) pour divers motifs allant de l'insertion facilitée par la situation de l'emploi à l'entrée dans des dispositifs rémunérés (Contrat d'engagement jeunes, promo 16-18...).
- Éventuellement, l'effet retour de la crise sanitaire avec une situation psychologique fragile et une démobilisation de nombreux jeunes, attestées par les retours des professionnels psychologues, médicaux et sociaux qu'ils soient ceux de nos établissements ou issus de structures partenaires.

Concernant l'obligation de formation, parmi les 18 022 jeunes repérés en octobre 2022, 50% d'entre eux s'avèrent déjà en solution après vérification des situations par les CIO et les missions locales. Le nombre de situations avant vérification est toutefois en hausse entre octobre 2021 et octobre 2022, passant de 12 627 à 18 022.

Sur 6 605 jeunes âgés de 16 à 18 ans relevant de l'obligation de formation (dont les 2/3 sont des garçons) et n'y satisfaisant pas, 4 753 jeunes ont été pris en charge par l'Éducation nationale (accompagnés et mis en solution) entre septembre 2021 et juillet 2022.

### Perspectives 2023

Face à une augmentation du décrochage, notamment concernant les jeunes de 16 à 18 ans, la région académique mobilise tous les acteurs de l'institution et s'attache à structurer les partenariats pour :

- **Renforcer l'axe de la prévention :**  
Par le pilotage, la formation, sur la dimension pédagogique de la persévérance, de la prise en charge de la difficulté scolaire, de la coéducation.
- **Agir en remédiation et favoriser le raccrochage :**  
À l'échelle des réseaux FOQUALE, avec l'appui de la MLDS, à l'échelle des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs PSAD (rapidité du contact et de l'orientation vers les solutions de remobilisation, formation, insertion).
- **Améliorer le repérage et réduire les délais d'intervention :**  
À l'échelle établissement (projet d'établissement, GPDS, référents Décrochage, équipe éducative, modalités de prise en charge), en redynamisant l'échelle du réseau Formation Qualification Emploi FOQUALE (analyse des besoins du territoire, cartographie des solutions, développement de solutions innovantes), en renforçant les actions de la MLDS.

## D. LA DYNAMIQUE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ORIENTATION VERS LES MÉTIERS DU VIVANT

À l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, le secteur agricole fait face aux défis de la transition écologique, du renouvellement des générations d'exploitants agricoles (2/3 des actifs sont à renouveler d'ici à 2030, soit plus de 30 000 emplois) et aux besoins en compétences dans les métiers du vivant. Ces métiers recrutent et enregistrent des taux d'insertion professionnelle très importants (souvent supérieurs à 90%). Or, dans le même temps, entre 2010 et 2020, les effectifs d'élèves ont baissé dans l'enseignement agricole. L'information sur les métiers du vivant, les dispositifs et actions permettant leur découverte, et la promotion de l'orientation vers les formations de l'enseignement agricole portent ainsi des enjeux sociétaux forts.

À la rentrée scolaire 2021-2022, l'enseignement agricole dans la région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble :



**118** établissements



**23 730** élèves (dont 50 % d'internes)



**5 000** apprentis

## Réalisations 2022

### **Lancé le 27 octobre 2022, le plan d'actions intitulé "À la découverte des métiers et formations du monde du vivant" est constitué de deux volets :**

- Les ressources pédagogiques co-construites entre les services de la DRAAF et la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) pour les équipes éducatives des collèges (classes de 4<sup>èmes</sup>/3<sup>èmes</sup>) proposant des modules en 3 temps consécutifs pour découvrir le monde du vivant à travers le développement durable : rencontre de professionnels des métiers du vivant, réflexion sur soi, puis sur ses projets.
- Des rencontres ("les vendredis du vivant") au sein d'établissements agricoles entre professionnels (enseignants et personnels en charge de l'orientation) et acteurs de l'enseignement agricole.

### **En matière d'éducation au développement durable, les actions et projets conduits sur le territoire prennent la forme de :**

- Partenariats entre les écoles, collèges et lycées de l'Éducation nationale et les établissements d'enseignement agricole sur le thème de l'alimentation saine, sûre et durable.
- Démarches de labellisation engagées par les écoles et les établissements scolaires en matière de développement durable (label E3D)/promotion du label E3D de l'Éducation nationale qui sera ouvert aux établissements d'enseignement agricole sur les trois académies, participation de la DRAAF aux comités de pilotage E3D, échanges de bonnes pratiques et réalisation de projets collectifs innovants à différentes échelles des territoires.
- Manifestations pour promouvoir le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique comme la "Journée nationale de la forêt" et l'événement "La forêt s'invite à l'école" destinés à développer des projets pédagogiques.

### **En matière d'égalité des chances, les actions et projets conduits sur le territoire prennent les formes suivantes :**

- Concertation pour favoriser l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les formations des établissements agricoles et sécuriser leur parcours : conventionnement pour l'accueil d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans l'enseignement agricole, accompagnement à l'orientation des élèves en situation de handicap en tenant compte des exigences professionnelles (sécurité, santé, SST), adaptation des procédures Affelnet/Parcoursup pour sécuriser les phases d'orientation et d'affectation .
- Travail conjoint sur le suivi de l'obligation scolaire des moins de 16 ans et sur l'obligation de formation des 16-18 ans.
- Coordination des actions et du pilotage de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif.
- Implication des établissements d'enseignement agricole dans les cordées de la réussite "nouvelle génération" : création de nouvelles cordées et intégration de l'enseignement agricole dans des cordées existantes, partage d'expériences innovantes pour l'accès à l'enseignement supérieur agricole.

## ZOOM SUR : LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour renforcer les collaborations entre l'enseignement scolaire et l'enseignement agricole, et faciliter ainsi la conduite d'actions et de projets conjoints, la convention de coopération entre les recteurs de la région académique et le directeur général de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a été renouvelée et rénovée pour la période 2021-2024.

Signée le 11 février 2022, cette convention prend le relai de celle conclue pour 2018-2021.

### **Deux priorités communes en matière de politiques interministérielles :**

- l'éducation au développement durable.
- l'égalité des chances.

### **Plan d'actions 2021-2024**

Mise en place d'actions et de projets sur le terrain, à destination directe des élèves, notamment des collégiens.

### **Un resserrement des liens entre les autorités académiques à travers les instances de gouvernance de la région académique et le travail entre services :**

- une fois par an, a minima, une réunion du comité régional académique (CoRéA) en présence du DRAAF sur des sujets stratégiques partagés.
- une fois par an, a minima, une réunion du comité territorial de la région académique (CTRA) en présence du DRAAF sur des sujets partagés avec un impact opérationnel dans les territoires.
- la mobilisation des services tout au long de l'année pour travailler ensemble aux objectifs déterminés par les quatre autorités académiques.





## 8. RELEVER LES DÉFIS DU NUMÉRIQUE ET S'INSCRIRE DANS LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI

La stratégie du numérique pour l'éducation engage à mieux construire la citoyenneté numérique des élèves en développant l'efficacité du système scolaire, en l'administrant mieux et en le rendant plus résilient.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes possède donc deux objectifs :

- Garantir l'équité de l'offre éducative dans tous les territoires.
- Assurer la continuité éducative conditionnant la réussite de tous les jeunes.

Les actions menées le sont avec le soutien des Appels à projets (AAP) et des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du plan de relance France 2030 et par les investissements des collectivités partenaires.

Deux objectifs prioritaires en 2022-2023 : développer de nouveaux outils et étendre les infrastructures existantes.



Plus de **300** parcours de formation développés ou adaptés par la délégation régionale académique pour le Numérique éducatif (DRANE) et mutualisés en région académique Auvergne-Rhône-Alpes.



Près de **15** M€ de subvention répartis sur les différents AAP dans le cadre de France 2030.



**1** territoire éducatif numérique (l'Isère) où sera développé un ambitieux projet pédagogique pendant 3 ans.

## A. LE DÉPLOIEMENT DES USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES (SNEE, STRATÉGIE NUMÉRIQUE, PROJET INCLUDE, BIEN À L'ÉCOLE, CONVENTION HYBRIDE, PIX...)

### Accompagner le développement du socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) et les enseignants grâce à la certification PIX

Afin d'aider les enseignants à mieux intégrer le numérique dans leurs pratiques professionnelles, des actions de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques ont été mises en place dans l'ensemble de la région académique. Elles s'appuient largement sur le réseau des référents pour les usages pédagogiques du numérique (RUPN) qui sont présents dans tous les établissements du second degré. La DRANE a développé des webinaires en direction des correspondants PIX. Des outils d'aide à la conception de parcours de positionnement des élèves ont été diffusés et commentés afin de mieux faire percevoir la dimension interdisciplinaire de l'évaluation PIX. Par ailleurs, les résultats obtenus par les élèves ont fait l'objet d'une fiche de synthèse par établissement.

En lien avec les EAFC et avec l'appui de Réseau Canopé, des actions de formation des enseignants du premier degré sont en cours de finalisation. Elles seront présentées aux IEN de circonscription et s'inscriront dans une démarche de parcours individualisé, ce qui permettra de mieux prendre en compte la variété des situations des enseignants.

#### Des parcours de formation ciblés

- Accompagnement et certification des compétences numériques (CRCN Edu) des enseignants.
- Accompagnement aux usages des outils et matériels induits par la mesure d'équipement de l'AAP socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) et Hybridation en lycée.

L'équipe de la DRANE dispose de cinq personnes certifiées "Experts PIX", qui participeront aux jurys de certification pour les niveaux plus élevés.

#### Stratégie numérique

Le numérique doit participer activement à garantir une meilleure réussite pour tous les jeunes. Cet objectif fondamental du système éducatif est à lire à la fois comme une ambition d'excellence, mais aussi comme une meilleure prise en compte de l'équité territoriale. Pour ce faire, le cadre organisateur doit s'inscrire dans une approche systémique en considérant le numérique comme un écosystème global et en évitant de le considérer comme une juxtaposition d'actions déconnectées les unes des autres. Ensuite, il convient de prévoir une intégration du numérique dans l'ensemble des usages pédagogiques, ce qui suppose de fortes interactions avec les corps d'inspection, mais aussi avec des opérateurs comme Réseau Canopé. Enfin, pour tendre vers une réelle efficacité, il faut aussi entretenir des contacts partenariaux avec diverses structures comme les collectivités territoriales, la sphère entrepreneuriale, les unités de recherche et d'innovation ou encore les structures associatives impliquées dans la réussite éducative.

S'inspirant du modèle national, cette stratégie numérique place au cœur de ses préoccupations l'élève et a pour cible prioritaire les enseignants qui sont les premiers susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs visant à promouvoir une approche éducative plus juste et plus efficace. Elle insiste sur la nécessaire articulation des actions des divers acteurs inscrivant leurs actions dans l'espace du numérique pour l'éducation.

Afin d'organiser et d'inscrire dans la pérennité les actions impliquant divers partenaires, il semble pertinent de prévoir diverses formes de conventionnement. Les trois académies s'inscrivent dans cette démarche qui puise aussi sa cohérence dans la convention stratégique qui a été signée et récemment confirmée entre la Région et la région académique. Dans un premier temps, ces conventions s'étendent au niveau du collège en associant les conseils départementaux. Elles sont aussi susceptibles d'être ouvertes à des approches plus larges faisant appel à des structures universitaires ou à des entreprises de l'EdTech. C'est le cas, par exemple, pour le projet INCLUDE en lien avec l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), ou encore avec le dispositif "Bien à l'école".

### **Le projet INCLUDE, accélérateur d'inclusion dans l'enseignement supérieur**

L'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur" (DémonES). Suite à l'annonce du Premier ministre le vendredi 8 octobre 2021, l'UCBL est devenu démonstrateur national sur le thème de l'inclusion des apprenants au sein des filières de l'enseignement supérieur. Le projet est doté de 7 M€ pour les trois prochaines années.

Le projet INCLUDE "Inclusion des apprenants dans le supérieur : cultiver les diversités en transcendant les barrières spatiales, temporelles et cognitives grâce à la transformation numérique" est coordonné par l'UCBL et fédère un ensemble d'actions portées en collaboration avec les partenaires du projet : l'université Lumière Lyon 2, l'université Jean Moulin Lyon 3, l'université Jean Monnet de Saint-Étienne, l'INSA Lyon, l'ENS Lyon, l'École Centrale de Lyon, l'académie de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, Roannais Agglomération, la Mairie d'Oyonnax, ainsi que des acteurs de l'écosystème EdTech régional, le réseau Lyon EdTech et des partenaires étrangers. En s'appuyant sur les techno-pédagogies numériques et le plan de formation massif des formateurs le projet INCLUDE vise à créer un environnement d'apprentissage plus accessible et à enrichir le répertoire des pratiques pédagogiques et d'enseignement, synchrones et asynchrones, pour offrir aux apprenants des cursus personnalisés, adaptés à leurs spécificités, aussi bien pour l'acquisition des connaissances et des compétences que pour l'expression de leurs capacités. L'enjeu est également de pouvoir établir une correspondance entre l'évaluation des apprentissages sous toutes ses formes et un niveau de compétence, dans le cadre d'un continuum pédagogique de l'entrée à l'université jusqu'à la diplomation et au-delà.

### **"Bien à l'école"**

Le projet "Bien à l'école" s'adresse aux élèves du CM1 jusqu'à la 3ème. En effet, c'est à partir du cycle 3 que l'on doit consolider les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). Le projet "Bien à l'école" vise donc à solutionner les difficultés scolaires des élèves avant que certains d'entre eux ne décrochent durablement, puisqu'à l'heure actuelle ce sont 20% des enfants de plus de 5 ans qui éprouvent des difficultés à l'école et 65 000 élèves qui quittent chaque année le système éducatif sans diplôme.

Lauréat de l'AMI "Innovation dans la Forme scolaire" (issu du plan de relance France 2030), le projet embarque 14 Entreprises EdTech, 8 académies dont l'académie de Lyon, 2 laboratoires et 2 associations. Le choix d'une interface numérique unique et inclusive a pour but de mettre en pratique une pédagogie différenciée. Point d'entrée vers tous les outils et les ressources à disposition, elle doit servir à adapter le contenu scolaire aux besoins des élèves et leur redonner l'envie de réussir. Mobiliser l'IA vient enfin en appui pour aider le professeur et libérer du temps pour la remédiation.

### Une convention hybridation signée entre la Région et la région académique

L'AAP "Hybridation au lycée" a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans toute situation en facilitant l'acquisition d'équipements numériques mobilisables pour cet objectif. Dans notre région académique, cet AAP a fait l'objet d'une convention cosignée par Monsieur le président de Région et Monsieur le recteur de région académique. Cette convention précise les finalités et donne des indications sur le type d'équipement qui a été acquis.

L'investissement réalisé a permis de déployer ces équipements pour un montant global de 2 308 000€ de la part de la Région, complétés de 2 308 000€ de subvention de l'État. Il est à noter qu'eu égard à l'urgence de l'opération, la Région a valorisé des investissements qu'elle avait d'ores et déjà prévu de mettre en œuvre. Il a donc été prévu de mettre en place une nouvelle campagne d'équipement qui sera financé par la Région sur la base des préconisations établies par le groupe de travail mis en place dans le cadre de l'AAP. La Région a été destinataire d'une fiche présentant les attentes de la région académique en termes de matériel et de ressources ; un POC (Proof of Concept, ou preuve de concept en français, est une méthode qui permet d'évaluer la faisabilité d'un projet) sera mis en place dans deux à quatre lycées de nature et d'implantation variées, avant d'envisager une généralisation de ces équipements. Celle-ci sera réalisée dans une première étape à hauteur de 2 308 000€, avant une éventuelle extension selon un calendrier qu'il appartiendra à la Région de préciser.



#### Les axes majeurs du dispositif sont les suivants :

- Garantir la continuité pédagogique en toute situation de rupture du présentiel.
- Faciliter la conception et l'utilisation de supports numériques au service de l'innovation pédagogique.
- Accompagner les élèves en situation de scolarisation particulière en proposant une articulation entre présentiel et distanciel.

## B. LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

### Les territoires numériques éducatifs (TNE)

69 solutions numériques éducatives de la maternelle au lycée, proposées par 34 éditeurs et sociétés EdTech, ont été retenues dans le cadre d'un marché public de 25 millions d'euros, porté par Réseau Canopé et financé par le dispositif France 2030.

À partir de septembre 2022, ces solutions numériques éducatives seront progressivement mises à disposition des enseignants et des élèves dans les 12 départements des Territoires numériques éducatifs (TNE). En Auvergne-Rhône-Alpes, c'est le département de l'Isère qui expérimente ce dispositif.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires numériques éducatifs (TNE) a été lancé dès le dernier trimestre 2022. La procédure a été préparée par la direction régionale académique des achats (DRAA) en lien avec les chefs de projet de la délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE). Le prestataire retenu aura pour mission d'accompagner le déploiement du dispositif sur le département de l'Isère en lien avec les partenaires (État, collectivités territoriales, organismes de formation, etc.). La mission devrait démarrer au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023. Le coût de la mission est évalué à plus de 330 000 € pour une durée de 39 mois.

Le numérique participe à la réussite des élèves et contribue à la formation à la citoyenneté. Il peut "...faciliter certaines approches pédagogiques, voire rendre possibles certaines activités qui favorisent un apprentissage des élèves, ou de certains élèves...", en français, en langues vivantes ou en mathématiques, ainsi que le souligne le rapport de synthèse du CNESCO numérique et apprentissages scolaires (André TRICOT et Jean-François CHESNÉ, CNESCO, 2022).

Dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information, le numérique participe à la construction de l'esprit critique en rendant explicite le processus de construction de l'information et l'identification des sources. Pour cela, il est notamment nécessaire de lutter contre les inégalités d'accès au numérique.

À ce titre, des socles numériques de base ont été définis pour les écoles, les collèges et les lycées au printemps 2022. Les écoles ont bénéficié du plan socle numérique des écoles élémentaires (SNEE) dans le cadre des financements ouverts par "France 2030". Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité de disposer d'outils numériques stables, partagés, souverains et de former les enseignants, les élèves et les familles à leur utilisation en et hors contexte de crise. Le dispositif "territoires numériques éducatifs" financé par la Caisse des Dépôts et Consignations relève ce défi et se déploie dans 12 départements dont l'Isère.

### Les campus numériques

Globalement, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose aujourd'hui d'un réseau de 11 campus connectés, ce qui la place en seconde position nationale, juste derrière la région Occitanie pour laquelle 13 projets ont été retenus. Un campus reste en attente d'opérationnalisation (Annonay), à la suite de quelques difficultés au niveau du conseil départemental. Par ailleurs, trois autres sites développent une réflexion pour mettre en place des campus connectés hors financement national : Oyonnax qui pourrait être déployé en 2023-2024, Montluçon avec un pilotage partagé entre la communauté de communes et le département de l'Allier, et Ambert où la réflexion implique aussi la société Sanofi.

Une des caractéristiques particulières du dispositif de la région se situe dans la recherche d'une cohérence des différents projets mis en place, ce qui suppose des échanges réguliers entre les différents campus. Le projet de création d'un site internet ouvert au public qui présentera chacun des campus et permettra de rendre compte de l'efficacité du dispositif reste d'actualité. Il faciliterait aussi les échanges entre les jeunes impliqués dans les différents campus. À l'heure actuelle, 11 campus sont d'ores et déjà totalement opérationnels. Les liens avec les universités de référence sont de bonne qualité et les résultats des

étudiants sont très au-delà de ce qui est constaté dans les filières de formations traditionnelles, puisque les premiers résultats aux examens montrent l'efficacité du dispositif, avec un taux de réussite oscille entre 80% et 100% selon les campus connectés. Il faudra toutefois confirmer ces chiffres flatteurs en regardant les résultats en L2 et surtout en L3.

Si les effectifs progressent significativement sur la plupart des campus connectés, des actions de communication et d'information sont en cours et devraient encore contribuer à accroître cette dynamique. Les porteurs de projet des campus connectés souhaitent que leur académie de référence les accompagne, en particulier dans leur relation aux lycées de proximité. L'enjeu pour eux est d'être connus et reconnus des proviseurs et professeurs principaux. Des courriers spécifiques ou des présentations dans le cadre des réunions de bassin sont envisagés afin de contribuer à mieux faire connaître le dispositif.

À ce jour, il semble que de nombreux étudiants inscrits pendant une année dans un campus connecté et qui réussissent leur année universitaire s'engagent ensuite dans une poursuite d'étude plus conventionnelle dans le cadre d'une université. Cette approche est intéressante, toutefois elle induit parallèlement une certaine stabilisation des effectifs dans les structures. À noter aussi que les étudiants n'ayant pas réussi semblent pour leur part reprendre une année pour parfaire leur niveau. La plupart des campus connectés s'attachent à renforcer l'information en direction des proviseurs de lycée, car ces derniers ne connaissent pas très bien l'existence de ce dispositif, ce qui explique que les néo-bacheliers sont encore très peu représentés dans les populations prises en charge. Les actions de sensibilisation des chefs d'établissement menées jusqu'alors permettent d'obtenir des résultats, cependant ceux-ci restent encore faibles bien qu'en progrès.

### Qu'est-ce qu'un campus connecté ?

Il s'agit d'un lieu d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Le campus connecté offre la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite. Labellisé par l'État, un campus connecté est porté par une collectivité territoriale et une université qui en est l'opérateur pédagogique.



## C. LE DÉVELOPPEMENT DES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES DE TRAVAIL (ENT)

Les ENT sont devenus indispensables pour interconnecter les étudiants, professeurs, parents et autres parties prenantes dans le milieu de l'éducation.

### **Dans le premier degré, le déploiement des ENT est une priorité du ministère**

La crise du COVID a montré l'augmentation de la fragilité de la résilience dans la continuité pédagogique du premier degré en l'absence de cet outil. L'appel à projet socle numérique des écoles élémentaires (SNEE), lancé post COVID, a permis aux collectivités de bénéficier de subventionnement pour acquérir ce type d'outils, et ce sont 1 200 conventions qui ont été signées. Il est donc nécessaire de continuer à accompagner et à inciter les collectivités d'acquérir ce type d'outils, à travers un co-financement, ou non. Un taux de plus de 70% des écoles bénéficiant de cet outil à deux ans est envisagé.

### **Dans le second degré, cependant, les ENT ne sont pas déployés sur l'ensemble du territoire et leur taux d'usage est différent suivant les établissements**

L'objectif, à deux ans, est d'atteindre une couverture territoriale de 100% et un taux d'usage des établissements de 100% d'une fonction de base de l'espace de travail mis à sa disposition. Ce travail est en cours avec les collectivités concernées (Région, départements, Métropole).

### **Le choix des derniers outils mis à disposition par la Direction du Numérique Éducatif**

Cette logique des parcours de formation est en totale cohérence avec la préoccupation de proposer aux élèves eux-mêmes des parcours d'apprentissage dont le déploiement peut être facilité par des outils nationaux. C'est pour cette raison que la région académique a candidaté pour disposer de la première version d'ELEA (version de Moodle proposée dans les AAP de la DNE). La candidature ayant été validée : il s'agit maintenant de développer un travail approfondi au niveau collège et lycée dans un premier temps. Il est à noter que cette anticipation apportera aussi une solution appréciable pour des secteurs qui ne disposaient pas jusqu'alors de solution Moodle intégrée à l'ENT (Métropole lyonnaise et département de la Loire, en particulier).

### **La mise en réseau des acteurs pour être au plus près des territoires**

La mise en place d'échanges réguliers entre les trois académies (réunion hebdomadaire par visioconférence et réunion en présentiel une fois par période) permet de garantir une cohérence globale du numérique éducatif. Ces réunions associent la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), ce qui contribue aussi à une dynamique territoriale dont chacun peut tirer profit.

## 9. CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES, DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020, adoptée en 2015 a pour objectifs de développer une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée tout en poursuivant un objectif d'équité sociale.

La SNTEDD s'articule autour de neuf défis cohérents avec les engagements internationaux et européens de la France, notamment :

- Le défi n°2 relatif à la société de la connaissance (éducation, formation, recherche et développement).
- Le défi n°4 consacré au changement climatique et aux énergies : la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être recherchée, notamment par l'exemplarité des acteurs publics.
- Le défi n°8 relatif à la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale (poursuite de la lutte contre toutes les exclusions, notamment celles liées à l'insuffisance d'éducation et de formation ou au handicap).
- La mise en œuvre de la SNTEDD au plan ministériel comporte un volet relatif à l'exemplarité de l'État dans le fonctionnement de ses services et un volet pédagogique par l'éducation au développement durable.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes décline ces deux objectifs par des actions qui s'inscrivent en complément et en soutien des actions académiques.

### A. L'OPTIMISATION DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

#### La gestion du parc immobilier : vers la performance énergétique et la recherche de l'écoresponsabilité

L'obligation de performance énergétique a été traduite par un décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Ce texte prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

Depuis la réforme de 2015, la commande publique intègre une dimension responsable. Son poids prépondérant au sein de notre PIB en fait un puissant levier d'action en faveur du développement durable. Ce nouveau cadre juridique pousse, en effet, les acheteurs tout comme les soumissionnaires à poursuivre des objectifs sociaux et environnementaux de plus en plus ambitieux, et à valoriser les pratiques innovantes et vertueuses. La commande publique responsable constitue donc une opportunité pour moderniser les procédures de passation des marchés publics, et accompagner la transition écologique et solidaire de notre pays. Ces deux enjeux sont bien identifiés par la région académique, qui

fait de la performance énergétique un axe fort de sa stratégie immobilière et de sa stratégie d'achats un levier au service des politiques en faveur de l'insertion sociale, de la lutte contre le décrochage et la préservation de l'environnement. Sont assujettis au dispositif "éco énergie tertiaire" les bâtiments domaniaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB).

En région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 21 sites sur les 158, qui sont concernés par le décret tertiaire.

Deux des 21 sites, les rectorats de Lyon et Grenoble représentent le 1/3 des consommations. Aussi, les enjeux en termes de performance énergétique sont donc forts.

### Réalisations 2022

La majorité des sites a déjà fait l'objet de travaux, d'envergure plus ou moins grande, visant à maîtriser les consommations énergétiques. Trois sites principaux clermontois ont fait ou font l'objet de travaux importants pour atteindre les objectifs du décret tertiaire. Les trois rectorats et les principales DSDEN sont raccordés à des réseaux de chauffages urbains.

### Perspectives 2023

Au regard des enjeux énergétiques imposés par le décret tertiaire, une réflexion d'ensemble doit être menée afin d'établir un programme de travaux sur les bâtiments concernés et de planifier ces opérations dans le temps. Une priorité sera donnée aux sièges des rectorats de Lyon et de Grenoble qui représentent à eux deux un tiers des consommations des 21 sites principaux et donc les plus grosses sources d'économies.

- Sur Lyon, la rénovation énergétique du rectorat doit être étudiée dans une réflexion intégrant au moins le devenir du site De Lassalle (dont une rénovation énergétique ne pourra pas être efficace) et potentiellement du site voisin Henon. Une étude stratégique sera lancée début 2023 pour envisager les différents scénarios possibles dont un regroupement total ou partiel sur le site Marseille.
- Pour le rectorat de Grenoble et ses annexes, une réflexion stratégique menée en 2020 et 2021 conclut que la rénovation du bâtiment Bir-Hakeim n'est pas pertinente (coût très élevé, performance atteinte médiocre, complexité techniques, contrainte patrimoniale et d'occupation). Le regroupement

## Chiffres clefs



**158** sites dont **18** sites principaux (rectorats, DSDEN et leurs annexes)  
**115** circonscriptions d'IEN et CIO  
**5** nouvelles implantations JES  
**7** autres (logements de fonction, bâtiments d'enseignement et techniques)



**43** implantations de l'académie sont dans des bâtiments propriété de l'État dits "domaniaux".  
Ils représentent **57 793** m<sup>2</sup> soit **65** % du parc



**77** sont en location pour **7 655** m<sup>2</sup> soit **9** % du parc



**38** sites sont mis à disposition à titre gratuit par les collectivités pour **22 731** m<sup>2</sup> soit **26** % du parc immobilier académique



des services sur un bâtiment neuf unique est privilégié. Une étude de programmation et une prospection foncière seront engagées dès 2023. Ce projet à moyen terme sera associé à une première phase de regroupement sur les sites Bir-Hakeim et Champon.

Les sites des DSDEN méritent également attention : les bâtiments qui les abritent présentent très souvent des performances énergétiques médiocres du fait de leur faible isolation, des surfaces vitrées souvent importantes et du vieillissement des menuiseries.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes participe également aux projets de rénovation énergétiques des cités administratives qui hébergent des services académiques. Des projets sont déjà en cours :

- La DSDEN 63 va intégrer en janvier 2024 un nouveau site inter-administratif qui fait l'objet d'importants travaux d'isolation et de rénovation du réseau de chauffage au titre du plan de relance et qui respectera les objectifs du décret.
- La cité administrative Dode (Grenoble) qui héberge plusieurs services de l'Éducation nationale (DSDEN 38, 7 IEN, SMS, les conseillères médiales techniques de la rectrice, le pôle montagne).

Ce projet vise à réduire de 42% les consommations sur l'ensemble de la cité administrative à travers des interventions sur les bâtiments, mais également une densification des bureaux. Les travaux sur la cité administrative débuteront en mars 2023 pour 11 mois.

### **La dimension de performance énergétique : de la logique de la maintenance des bâtiments à la recherche de nouvelles compétences**

Des opérations à gain rapide complètent utilement l'action sur le bâti, en termes de performance énergétique. Des opérations telles que le relamping, la rénovation de la ventilation ou de la GTC (gestion technique centralisée) permettent des gains plus modestes mais très rapides. La DRAI accompagne les services académiques dans leur monter en compétence pour l'exploitation des systèmes de chauffages, ventilation et climatisation (CVC).

## Chiffres clefs

- € **29** marchés subséquents dans le cadre des accords cadre régionaux interministériels (entretien, maintenance des bâtiments, contrôle technique, reprographie, nettoyage, etc.)
- 4** marchés nationaux interministériels (électricité, bornes, etc.)
- 26** marchés académiques (maîtrise d'œuvre et travaux pour des opérations immobilières, logiciel GFC, fontaines à eau, etc.)
- Service National Universel (SNU) : **7,9**M€,
- 3** consultations mises en œuvre, 30 lots et 46 offres analysées
- Rectorat de Lyon : **3** opérations de travaux lancées pour plus d'**1**M€
- ☰ **11** enquêtes pour la mise en place de nouveaux accords-cadres

## Réalisations

Les démarches de rationalisation ont globalement été réalisées ces 5 dernières années notamment sur les académies de Clermont Ferrand et de Lyon.

## Perspectives 2023

Les prochaines interventions permettant des réductions de consommations énergétique, en complément des mesures d'exploitation et de maintenance sont déjà identifiées :

- Une intervention sur les serveurs informatiques du rectorat de Lyon qui pèsent près de 20% des dépenses énergétiques totales du siège. Cela nécessitera le déménagement des serveurs prévus dans les prochaines années.
- La poursuite du relamping de l'ensemble des sites de l'académie de Grenoble: l'analyse du parc immobilier montre par ailleurs que les sites accueillant les circonscriptions et les CIO pèsent fortement dans les charges et les consommations énergétiques à l'échelle des trois académies. De nombreux regroupements ont déjà été menés, mais une réflexion sur l'optimisation des implantations des CIO et des circonscriptions devra se poursuivre afin de réduire les loyers, les charges et l'impact environnemental de ces services. Plusieurs IEN et CIO peuvent être regroupés, en particulier lorsqu'ils sont dans la même commune. Une étude en coût global pourrait être envisagée afin de définir le meilleur équilibre entre charges immobilières et coûts liés aux déplacements tout en maintenant le niveau de service des circonscriptions et CIO concernés.
- Le recrutement d'un énergéticien. La performance énergétique des bâtiments est appréciée via un outil de suivi des fluides interministériel (OSFI). Les données renseignées sont encore trop hétérogènes et incomplètes en dehors des sites principaux (rectorats, DSDEN et leurs annexes) qui pèsent pourtant un tiers du parc régional. Aussi, afin d'améliorer la cohérence à l'échelle régionale et développer un dispositif de pilotage, il est nécessaire de poursuivre la complétude et la fiabilisation des données énergétiques. Cela constitue un enjeu fort dans la consolidation des analyses et donc des actions à mettre en place. Les enjeux de performance énergétique impliquent le besoin de nouvelles compétences et de nouveaux métiers.

En effet, la bonne exploitation des bâtiments est indispensable, d'une part, pour atteindre les objectifs de performance énergétique des bâtiments rénovés et, d'autre part, pour maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments énergivores. Ces compétences qui font actuellement défaut doivent être internalisées.

## **B. L'EXEMPLARITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE, UN LEVIER AU SERVICE DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

Un levier de mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation au développement durable, de sobriété énergétique et de responsabilité environnementale et sociale.

### **Le soutien à l'éducation au développement durable (EDD)**

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements.

La région académique promeut l'éducation au développement durable en s'engageant dans des conventions de partenariat. À titre d'exemple, d'une part la convention de partenariat avec la DRAAF (cf. partie C du point 7 "L'ambition scolaire pour tous et la lutte contre l'autocensure") et d'autre part celle avec la DREAL, intitulée GRAINE Éducation DD, permettant la mutualisation d'outils et la circulation d'informations auprès des associations, des enseignants, collectivités, entreprises solidaires, professionnels du tourisme (cf. documents stratégique régional pour les politiques de jeunesse, d'engagement et de sport 2021-2024).

### **Acteurs/partenaires**

- Services de la région académique : DRAI, DRAJES.
- Services financiers et moyens généraux des trois académies.
- Plateforme régionale des achats (PFRA).
- Mission des achats de l'État – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Maîtres d'œuvre, entreprises.

La région académique par sa politique relative à la mobilité européenne contribue à l'éducation au développement durable : Référents EDDSI, référent éducation au développement durable et à la solidarité internationale (nourrir les projets de mobilité d'un volet EDD).

### **Des achats vecteurs de performance économique, environnementale et sociale**

En région académique, le poids de la commande publique pèse plus de 70% du budget du seul BOP 214.

La direction régionale académique des achats (DRAA) promeut auprès des services que la commande publique est un levier de mise en œuvre des politiques publiques de sobriété et de développement durable.

## Réalisations

### **Accompagnement des procédures d'achat et efficience économique**

La direction régionale académique des achats accompagne les services dans la réalisation des achats. En 2022, le service a signé plus de 50 contrats avec des prestataires variés. La mise en œuvre de marchés, notamment les procédures mutualisées (interacadémiques, interministériels), est très encadrée par le Code de la Commande Publique.

La Direction régionale académique des achats intègre un personnel expérimenté et formé pour analyser les stratégies à mettre en place dans les achats, s'assurer du respect des seuils, et vérifier la validité des décisions soumises au pouvoir adjudicateur.

Son activité permet un gain de temps conséquent pour les services prescripteurs des académies car ces marchés sont souvent passés pour plusieurs années avec un même prestataire et des conditions contractuelles précises. Le service procède au recensement des besoins, à la mise en concurrence des entreprises, au choix des titulaires et au suivi de l'exécution des prestations.

La mutualisation des achats autour de marchés communs est également un processus qui poursuit un objectif de performance économique. Les marchés permettent de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser les achats. Ce travail s'intègre pleinement dans les objectifs de sobriété et d'éco-responsabilité de la région académique.

### **Accompagnement des procédures d'achat et efficience économique**

La mise en œuvre de clauses environnementales permet d'insérer dans les conditions d'exécution des marchés ou dans les critères d'attribution des dispositions qui favorisent la réalisation d'achats sobres et durables.

Les marchés liés aux opérations immobilières des sites académiques intègrent systématiquement des clauses environnementales qui s'imposent aux entreprises (schéma de gestion des déchets, préconisations de matériaux peu émissifs, valorisation des mesures de gestion environnementale, etc.).

La région académique adhère à de nombreux marchés mutualisés mis en œuvre par les plateformes régionales des achats (préfecture de région) en lien avec les services déconcentrés dont la direction régionale académique des achats. Il s'agit par exemple de marchés de maintenance des bâtiments, de déménagement, d'entretien des locaux, de bornes de recharge. Des clauses environnementales sont imposées aux entreprises dans l'ensemble des marchés, s'agissant principalement des matériaux utilisés et de la valorisation des déchets.

### **Clauses sociales**

La mise en œuvre de clauses sociales permet d'imposer aux entreprises co-contractantes de l'État d'insérer des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre des marchés. La région académique peut également passer des marchés réservés à des entreprises du secteur adapté.

Les marchés d'entretien des locaux et d'entretien des espaces verts intègrent systématiquement des clauses d'insertion par le travail. Les entreprises attributaires sont chargées de prendre l'attache de facilitateurs sociaux (embauchés par les collectivités locales) pour procéder à l'embauche de

personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi, décrocheurs scolaires, bénéficiaires de minima sociaux, etc.). Un nombre d'heures d'insertion est fixé dans chaque contrat et son non-respect peut générer l'application de pénalités.

### Perspectives 2023

- L'enjeu principal de l'année 2023 est de renforcer la commande publique comme vecteur de performance économique, environnementale et sociale. L'optimisation économique des achats, qui passe par des études de marché, la mise en œuvre d'achats mutualisés et des évaluations a posteriori, permet de favoriser la sobriété. En complément, les clauses environnementales et sociales sont des leviers importants pour l'éco-responsabilité des projets.
- Cette démarche implique le besoin de nouvelles compétences et d'un positionnement plus transversal sur la mise en œuvre des achats. Le recrutement d'un acheteur dédié à la performance est prévu en 2023.
- Un travail de recensement pluriannuel des projets d'achat a été lancé en début d'année. La mise en œuvre d'une communication plus large auprès des services et plus ciblée sur les enjeux est également prévue. Un séminaire des achats sera organisé au cours du premier semestre 2023.
- La région académique souhaite se fixer des objectifs ambitieux : mettre en place des clauses environnementales dans 100% des marchés et des clauses sociales dans 50% des marchés dès la rentrée 2023-2024.

## **10. FAVORISER L'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE POUR ACCROÎTRE LES COMPÉTENCES ET AMBITIONS DES ÉLÈVES, DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS**

Par voie de circulaire, en décembre 2022, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a réaffirmé le renforcement des compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères obligatoires comme priorité pédagogique. D'ici 2025, plus de 80% des élèves doivent atteindre en fin de classe de 3<sup>ème</sup> au moins le niveau A2 en anglais, le niveau B1 étant visé dans au moins une ou deux activités langagières. Consolider le niveau des élèves à la fin du collège s'inscrit, plus largement, dans la perspective d'atteindre le niveau B2 à la fin du lycée (attestation de niveau de langue adossée au baccalauréat).

Pour accompagner le renforcement des compétences linguistiques, numériques, sociales et civiques, interculturelles, pédagogiques et didactiques des apprenants et des personnels, la délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et de coopération (DRAREIC) impulse une politique forte d'ouverture d'abord en facilitant les mobilités.

Pour les apprenants (élèves et étudiants), l'expérience européenne et/ou internationale valorise leur cursus de formation, encourage la poursuite d'études et joue positivement sur leur taux d'insertion professionnelle. Pour les enseignants, cette expérience répond au développement de leurs compétences et à la diffusion des bonnes pratiques.

### **A. TROIS CONSORTIUMS ERASMUS+ POUR MAXIMISER LES MOBILITÉS EUROPÉENNES**

Grâce au travail de la DRAREIC, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose depuis 2021 de trois consortiums Erasmus+.

Ils permettent aux écoles et établissements scolaires publics ou privés sous contrat de bénéficier de fonds Erasmus+. Ceux-ci financent des projets de mobilité à des fins d'apprentissage et de formation pour les apprenants et les personnels. Ces trois consortiums favorisent ainsi la mobilité, encouragent les partenariats et soutiennent l'innovation dans la gouvernance des systèmes et les pratiques d'enseignement. Ils promeuvent aussi l'équité et l'inclusion par l'accès de tous à la mobilité.

Chacun de ces trois consortiums, dont la durée de validité court jusqu'en 2027, couvre un domaine de formation particulier :

- L'enseignement scolaire.
- L'enseignement et la formation professionnelles.
- Les formations de section de technicien supérieur (STS).

## Chiffres clefs

€ **4** M€ de budget en 2021 pour les 3 consortiums internationaux

🎓 **2 235** élèves en mobilité Erasmus+ en 2021  
**1 057** dans l'enseignement scolaire  
**809** dans l'enseignement et la formation professionnels  
**969** étudiants en STS

👤 **911** personnels en 2021

Pour **2022-2023**, et pour les consortiums enseignement scolaire et enseignement professionnel les prévisions sont de :

**3** M€ de budget  
**1 810** élèves en mobilité  
**741** personnels

## Perspectives 2023

Pour l'année scolaire 2022-2023 et les suivantes, l'accent sera mis sur la mobilité des jeunes relevant de l'enseignement et de la formation professionnelles. Cette priorité est soutenue par l'engagement de la DRAREIC et de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) dans un travail de coopération renforcé. Une attention particulière sera portée aux publics les moins favorisés, comme ceux relevant de l'éducation prioritaire ou les publics les plus éloignés de la mobilité.

### Pour ce qui concerne la région académique et ses consortiums Erasmus+

- *Candidatures SCO 2023* : 554 participants avec soutien inclusion (cf. publics éligibles ci-dessous et dans le guide inclusion Erasmus+) sur 4415 mobilités (dont 3111 élèves) / 69 établissements classés REP.
- *Candidatures PRO 2023* : 172 participants avec soutien inclusion sur 1 757 mobilités (dont 1 405 apprenants) / 1 établissement classé REP.
- *Candidatures PRO 2022* : 1 établissement en REP, pas de bourses inclusion (pas de budget alloué), et 1 élève en situation de handicap parti en mobilité avec un accompagnateur à temps plein avec lui (lycée des Monts du lyonnais).
- *Candidatures SCO 2022* : 12 établissements en REP (pas de bourses inclusion, pas de budget alloué).

#### Un complément financier forfaitaire "inclusion" est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des neuf critères suivants :

1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD).
2. Habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR).
3. Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville.
4. Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7.
5. Bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3).
6. Bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6).
7. Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €.
8. Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an.
9. Inscrit dans l'un des dispositifs suivants :
  - Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.
  - Contrat de volontariat pour l'insertion.
  - Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes
  - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV).
  - Programme Tapaj (Travail alternatif payé à la journée).

## ZOOM SUR... ERASMUS+ ET LES JAMO

*Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne a réaffirmé sa volonté d'œuvrer à l'inclusion des personnes disposant de moindres opportunités, que ce soit en raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.*



**38** % des élèves et étudiants partis en mobilité Erasmus+ sont **issus d'origine sociale défavorisé**

**60** % des apprenants de la formation professionnelle en mobilité Erasmus+ sont des jeunes **issus d'origine sociale défavorisée**

**39** % des étudiants bénéficiaires d'une mobilité Erasmus+ sont **boursiers sur critères sociaux**

**2,6** % des étudiants en mobilité Erasmus+ **souffrent de problèmes de santé**

**38** % des partenariats sont mis en œuvre par des établissements scolaires situés en **REP ou REP+**

**77** % des projets impliquent des élèves ayant **des difficultés scolaires**



## B. DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES AU-DELÀ DU PROGRAMME ERASMUS+

Outre le programme Erasmus+, la DRAREIC accompagne les projets de mobilités des apprenants et des personnels relevant d'autres programmes. Pour les élèves, il s'agit, par exemple, de l'élaboration et de la conduite d'échanges entre établissements scolaires, à distance ou selon des modalités hybrides, relevant du programme "eTwinning". Pour les personnels, il s'agit, par exemple, de formations à l'étranger organisées en lien avec France Éducation International (FEI), qui est un opérateur du ministère de l'Éducation nationale, ou de mobilités longues organisées via le programme Jules Verne. Destiné aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ce programme permet de participer à un projet de coopération éducative bilatérale et de consolider ou d'accroître des compétences linguistiques.

### Chiffres clefs



La DRAREIC travaille au quotidien avec de nombreux partenaires et notamment avec les postes diplomatiques de différents pays. Grâce à ces liens, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie de 34 conventions de coopération dans 16 pays sur 4 continents :

**17** en Europe

**12** en Amérique

**4** en Afrique

**1** en Asie

Concernant les élèves issus de milieux défavorisés, la demande 2023 dans les consortiums est plus importante et mieux détaillée. L'information sur ces possibilités nouvelles semblent avoir été mieux reçue. Les bénéficiaires devraient donc être plus nombreux.

# 11. ARTICULER LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES POUR FORMER LE CITOYEN DE DEMAIN, UN ENJEU DE DÉMOCRATIE

La région académique Auvergne-Rhône-Apes est un territoire engagé et sportif. Le document stratégique régional Jeunesse, Engagement, Sports, élaboré pour les années 2021 à 2024, et qui reprend les missions confiées à la DRAJES, met en avant 4 axes stratégiques de développement.

## **Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et du sport**

- En développant une offre éducative périscolaire et extrascolaire de qualité dans un cadre sécurisé (protection des mineurs, colos apprenantes...).
- En développant la place du sport à l'école et l'articulation avec le sport en dehors du temps scolaire (2h de sport hebdomadaires supplémentaires au collège).

## **Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes**

- En contribuant au renforcement de l'information et de la mobilité des jeunes.
- En accompagnant les jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion, en favorisant l'insertion professionnelle par la formation aux métiers du sport et de l'animation.

## **Inciter à l'engagement de la jeunesse et participer à l'accompagnement des acteurs de la vie associative**

- En contribuant au renforcement et à la structuration du mouvement associatif (fonds de développement de la vie associative...).
- En participant au développement d'une culture de l'engagement (service civique, SNU).

## **Renforcer la place du sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et comme facteur de santé**

- En confortant la dimension sociétale et inclusive du sport (sport santé, sport responsable, réduction des inégalités).
- En sécurisant les conditions des pratiques sportives (lutte contre les séparatismes).

## A. L'ÉMANCIPATION PAR LE SPORT

### Le pass'sport

Le Pass'Sport est une aide financière de 50€ pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés.

- *150 597 bénéficiaires du dispositif "Pass'Sport" pour la saison sportive 2022-2023.*

### Savoir rouler à vélo

"Savoir rouler à vélo" (SRAV) vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité. Ce programme concerne les enfants de 6 à 11 ans. Il comporte trois blocs (savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo) représentant 10 heures de formation par enfant, 15 heures pour une classe. Une attestation est délivrée à l'issue de la validation des trois blocs.

- *30 633 attestations délivrées dans la région pour le dispositif "Savoir rouler à vélo" en 2022.*

### J'apprends à nager

Initiée en 2019 suite aux trop nombreuses noyades de jeunes enfants durant l'été 2018, le développement de l'aisance aquatique est une mesure pilotée par le ministère chargé des sports, en partenariat étroit avec le ministère chargé de l'Éducation nationale et de la jeunesse. L'aisance aquatique (AA) vise à sécuriser les enfants en milieu aquatique le plus tôt possible. Elle s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. "J'apprends à nager" (JAN) vise les enfants de 6 à 12 ans ainsi que, depuis 2022, les adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR).

- *3 territoires ont été repérés pour mettre en place un partenariat Éducation nationale/Jeunesse engagement sport et développer le plan "J'apprends à nager".*

### Enjeux et perspectives 2023

#### Grands événements sportifs

En 2023, la région Auvergne-Rhône-Alpes accueillera :

- Les championnats du monde de ski à Méribel et Courchevel du 6 au 19 février.
- 9 rencontres de la coupe du monde de rugby à Lyon et à Saint-Etienne entre le 9 septembre et le 6 octobre.



## ZOOM SUR LE PROJET PEPS

Ce projet initié et piloté par le pôle sport de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans le cadre du déploiement de la stratégie régionale de la prévention de la santé des pratiquants d'activités physiques. Il se déploie en partenariat avec les acteurs de la Conférence Régionale du Sport dans le cadre du Projet Sportif Territorial AURA 2022-2027.



La **minute qui donne du PEP'S**, une web-série autour d'idées reçues des pratiquants : un format cours et dynamique s'appuyant sur une argumentation précise et proposant des conseils pratiques.



La **journée PEP'S**, un rassemblement de 300 à 500 personnes engagées dans le déploiement des APS : 1<sup>ère</sup> édition le 6 juillet 2023 dans les espaces du Matmut Stadium (Lou-Rugby), des conférences, animations ou encore des ateliers pratiques autour des lieux de vie et de pratique.



La **BD PEP'S**, une bande-dessinée s'appuyant sur les storyboards de la web-série : un format papier et un format numérique pour des usages variés.



La **fiche PEP'S**, des collections de fiches synthétiques et accessibles : un format A4, recto verso, une version papier et numérique.

L'ensemble des outils sont en cours de développement en lien avec un prestataire expert en création de contenu digital.



- Les "global games" (jeux mondiaux sport adapté) à Vichy du 4 au 10 juin.
- Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, deux sites en Auvergne-Rhône-Alpes (Groupama stadium à Lyon-Décines et Stade Geoffroy Guichard à Saint-Étienne) accueilleront des épreuves.

### **La Conférence régionale du sport**

La conférence régionale du sport (CRdS) a été installée en Auvergne-Rhône-Alpes le 1<sup>er</sup> mars 2021. Elle a adopté son projet sportif territorial le 5 juillet 2022.

### **Création du service à compétence nationale (SCN) "montagne"**

Dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et la performance de l'action de l'État et de favoriser l'évolution structurelle et organisationnelle de la filière montagne, le Premier Ministre a validé, en juillet 2022, le principe de la transformation du pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme (PNMESA), aujourd'hui rattaché à la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes, en service à compétence nationale (SCN) sous l'autorité directe de la Directrice des sports, tout en maintenant son implantation à Grenoble.

## **B. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES**

### **Le service national universel (SNU), un dispositif proposé à tous les jeunes de 15 à 17 ans**

Région la plus attractive de France pour la deuxième année consécutive, Auvergne-Rhône-Alpes a accueilli 5 100 jeunes en 2022, dont plusieurs centaines en provenance des régions PACA, Île-de-France et Corse.

Auvergne-Rhône-Alpes a été en 2021 comme 2022 la première région de France pour l'accueil de volontaires lors des séjours de cohésion du SNU. Les 5 100 jeunes accueillis en 2022 représentent en effet 15,9% du total des 32 000 jeunes ayant participé aux séjours de cohésion au plan national.

En charge de l'organisation et du suivi du Service national universel (SNU), la DRAJES a ainsi organisé



**41** séjours de cohésion

sur les **3** périodes de l'année (février, juin, juillet)

dans les **12** départements de la région académique



## Chiffres clefs



**5 100** jeunes accueillis  
**41** centres  
**700** encadrants  
**7** M€ attribués dans la région  
**1 300** devis traités par les équipes de la DRAJES  
et du Rectorat de région académique.

Répartition des jeunes par académie d'inscription au sein de la région académique :

SÉJOURS	Nb jeunes inscrits	Nb jeunes cibles	Nb jeunes présents	Sessions validées
<i>Clermont-Ferrand</i>	1025	864	756	727
<i>Grenoble</i>	2810	2382	2007	1983
<i>Lyon</i>	2730	2340	2098	1971
TOTAL	6065	5586	4861	4681

### L'importance de l'échelon local

La réussite dans l'accueil de ces jeunes a fortement reposé sur l'implication des équipes locales dans l'organisation et le suivi des séjours. Le recrutement de 10 chefs de projet départementaux a constitué un véritable appui au sein des SDJES et a permis de renforcer le niveau régional très engagé dans la mission de coordination et de suivi administratif et financier.

Une attention particulière est portée aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale. Le nombre de jeunes accueillis issus des quartiers prioritaires a été en 2022 en augmentation notable (5,5%), et tend à rejoindre le poids de ces jeunes dans la population régionale (6,5%). Dans le Rhône spécifiquement, dont le taux de jeunes en QPV dépasse 10%, l'implication des délégués des préfets a été forte et a complété les actions d'information et de promotion menées par tous les acteurs concernés.

### L'implication de nombreux services de l'État

- Un pilotage départemental volontaire : les comités de pilotage départementaux, animés par les services JES départementaux (chefs de projet, chefs de service et équipes administratives) ont été organisés très en amont des séjours. Leur action principale consistait en une mobilisation des autres services de l'État (DRAAF, ARS, Gendarmerie, Police, Procureur) ou partenaires (associations, collectivités) sur la phase de la recherche et de l'inscription des jeunes.
- Une coopération particulièrement précieuse avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) : le partenariat avec la Région et la DRAAF a permis à 30% des volontaires accueillis en région Auvergne-Rhône-Alpes de bénéficier d'un hébergement dans un lycée agricole, avec internat et restauration intégrée, ainsi que la présence d'équipements en nombre et adaptés (gymnases, amphithéâtres, salles

d'activités...). Neuf lycées agricoles se sont mobilisés : deux dans l'académie de Clermont-Ferrand, trois dans l'académie de Grenoble et quatre dans l'académie de Lyon.

- Un soutien actif des services de l'académie siège de la région académique et de la direction régionale académique des achats (DRAA) : pour accompagner la mise en œuvre du SNU, un service spécialisé, la direction régionale académique des achats (DRAA) apporte son expertise de la passation des marchés avec des centres de vacances (structures privées) dans le cadre de la commande publique.
- La prise en charge de la gestion des ressources humaines par la direction des personnels administratifs, de santé et sociaux (DPATSS) de l'académie de Lyon : la rémunération des personnels d'encadrement, les démarches que sont les déclarations URSSAF et les attestations Pôle Emploi sont assurées par un service dédié, la DPATSS4. Grâce à la mise en œuvre d'une procédure dématérialisée dans la gestion des pièces justificatives via COLIBRIS, 91% des encadrants recrutés par contrat d'engagement éducatif (CEE) ont été payés un mois après le séjour de juin (100% un mois et une semaine après le séjour) et 100% des encadrants recrutés par CEE ont été payés un mois après le séjour de juillet.
- Enfin, le circuit des dépenses courantes des différents centres a été revisité pour être complètement dématérialisé : 1 300 devis ont été déposés par les chefs de centre sur la plateforme collaborative Nextcloud et validés en distanciel par la direction budgétaire et financière (DBF) de l'académie de Lyon, académie chef-lieu de la région académique ce qui a grandement facilité et sécurisé la chaîne de la dépense des centres de séjour SNU dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Les missions d'intérêt général pour prolonger l'engagement**

Une fois le séjour de cohésion terminé, le dispositif SNU se prolonge par une mission d'intérêt général (MIG) à effectuer dans une association, au côté des corps en uniforme ou dans un service public. L'objectif est de permettre à environ 13 000 volontaires de réaliser leur mission en AURA en 2023. Afin de renforcer le message positif porté par l'engagement de ces jeunes, les élus sont invités à aller à la rencontre de ces jeunes. Des visites vont être organisées afin de valoriser l'action des jeunes volontaires sur le terrain.

### **Perspectives 2023**

#### **La généralisation du service national universel**

Il s'agit maintenant d'assurer la montée en charge du SNU, avec notamment pour objectif principal un meilleur accès des jeunes les plus éloignés. Tous les acteurs se remobilisent. Après le séminaire qui a eu lieu à Vichy le 8 novembre dernier, le retour d'expérience (RETEX) partagé a permis à chacun d'apporter les ajustements nécessaires pour relever ce nouveau défi.

Un comité technique opérationnel se réunit tous les 15 jours. Il rassemble la DRAJES, la DRAAF, la DRAA, les directions supports du rectorat de l'académie chef-lieu de la région académique (académie de Lyon) en charge des affaires budgétaires et financières (DBF), ainsi que la direction du recrutement et de la gestion RH des personnels JES (DPATSS).

En 2023, 5 958 jeunes sont attendus sur trois séjours :

- du 9 au 21 avril 2023 : 1 986 jeunes
- du 11 au 23 juin 2023 : 1 986 jeunes
- du 4 au 16 juillet 2023 : 1 986 jeunes

## ZOOM SUR... LE SERVICE CIVIQUE



### Le service civique, un dispositif proposé à tous les jeunes de 16 à 25 ans

*Le Service civique est un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il peut être mis en place dans les neuf domaines suivants, reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.*

### Objectifs

- Mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux,
- Leur permettre de s'impliquer sur un projet collectif
- Conforter leur apprentissage de la citoyenneté par l'action.

*Le service civique a vocation à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il doit de ce fait être réellement accessible à tous les jeunes et notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le Service civique est un engagement citoyen et non pas un outil de la politique de l'emploi. Pour autant, les compétences acquises durant un service civique doivent pouvoir être identifiées et valorisées dans les cursus de formation secondaire ou supérieure. Elles sont prises en compte dans la validation des acquis de l'expérience.*

*Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, 6 774 volontaires sont entrés en mission de Service civique (contrats validés par l'ASP), en hausse de 21,5 % par rapport à la même semaine de l'année dernière. Ceci représente un nombre de volontaires en "stock" de 66 549 pour l'année.*

*Au 6 février 2023, 5 666 volontaires sont en cours de mission de service civique dans la région (pour une cible en fin d'année de 12 796).*



## 12. METTRE EN SYNERGIE LES PARCOURS DE FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Ce service régional a été créé par arrêté ministériel du 20 décembre 2020, conformément à l'article R. 222-24-6 du code de l'éducation nationale, sur proposition du recteur de région académique par le ministre de l'Éducation nationale. Il est implanté dans l'académie de Grenoble et rattaché au recteur de région académique. Il assure un rôle de pilotage et d'appui auprès des services académiques en région, notamment sur la base d'une offre de services, pour répondre aux besoins régionaux en matière de problématiques de formation de l'encadrement pédagogique et administratif.

Le comité régional académique à la formation professionnelle des personnels d'encadrement (CRAFP PE) réunit, sous l'autorité de recteur de région académique, les recteurs d'académie, le secrétaire général de région académique, les secrétaires généraux d'académie, les DRH académiques, les directeurs des écoles académiques de la formation continue (E AFC) et le DRAFPE. Cette instance régionale académique étudie les évolutions stratégiques de la formation des personnels d'encadrement et les partenariats éventuellement engagés.

### Perspectives 2023

#### Un plan stratégique régional de la formation des personnels d'encadrement 2023-2025

- Orientation 1 : conduire des démarches innovantes pour la mise en œuvre et la personnalisation des parcours académiques de la formation initiale des personnels de direction et des inspecteurs.
- Orientation 2 : concevoir au niveau de la région académique des modèles de parcours de formation mis en œuvre dans les cycles des personnels d'encadrement proposés par les Écoles académiques de la formation continue (E AFC).

### Chiffres clefs



**4 000** personnels d'encadrement

**1 465** personnels de direction (**286** pour l'académie de Clermont-Ferrand, **609** Grenoble et **566** Lyon) qui exercent dans **597** collèges publics et **229** lycées publics

**405** personnels d'inspection (**91** pour l'académie de Clermont-Ferrand, **152** Grenoble, **162** Lyon)

**2 000** cadres A administratifs exerçant des fonctions d'adjoint au chef d'établissement en charge de la gestion matérielle et financière, d'agents comptables en établissement scolaire, de chefs de bureau et de division, d'adjoints ou de responsables de pôle dans les services

- Orientation 3 : prendre en compte les enjeux de transformation de l'action publique dans une offre régionale de formation continue complémentaire aux cycles des personnels d'encadrement proposés par les EAFC.

### Réalisations de la DRAFPE

Des modules régionaux de formation hybride pour accompagner la prise de poste de 25 IEN 1<sup>er</sup> degré stagiaires et les 15 IA-IPR et les IEN-ET-EG-IO.

Un webinaire régional pour la formation initiale sur les politiques d'orientation avec la DRAIO pour contextualiser à la région académique un webinaire IH2EF sur cette même thématique.

La professionnalisation des référents de formation (chefs d'établissement référents, IEN 1<sup>er</sup> degré tuteurs et les inspecteurs tuteurs du second degré) pour accompagner de manière personnalisée les personnels d'encadrement stagiaires. Un espace collaboratif Resana contribue au partage des ressources produites. Une lettre de mission académique est signée par chaque recteur pour les référents de formation.

Un cycle de webinaires "culture juridique", animé par le service interacadémique des affaires juridiques (SIAJ), propose 7 webinaires adossés aux temps forts de l'année scolaire. Un des webinaires est animé par le service interacadémique contrôle de légalité et conseils aux EPLE (SIACCE). Les actions académiques de formation initiale et continue sur la culture juridique ont été mutualisées en région académique.

Un cycle de webinaires thématiques pour accompagner la réflexion des personnels d'encadrement à la compréhension des enjeux contemporains. Deux thèmes ont été présentés avec les trajectoires professionnelles à l'international, qui a bénéficié de l'expertise du directeur général de France Éducation International et du DRH de l'AEFE, et sur la professionnalité des cadres avec l'expertise de la directrice générale de Défense mobilité et de la responsable de la MPES.



Le déploiement du plan d'accompagnement managérial IH2EF-IAE France permet à chaque EAFC, en lien avec les IAE de Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Lyon, Annecy et Grenoble, de proposer un parcours sur 3 ans sur la base d'ateliers animés par des enseignants chercheurs des IAE pour des groupes de 20 personnels d'encadrement (personnels de direction, d'inspecteurs et de cadres de la filière administrative). Un séminaire national commun est organisé par l'IH2EF.

Le déploiement en académie du dispositif national IH2EF Responsabilités juridique et financière qui cible les chefs d'établissement primo-nommés (30 personnels de direction pour les académies de Grenoble et Lyon, 15 pour Clermont-Ferrand) et les chefs d'établissement adjoints nommés en intérim sur un poste de chef d'établissement. Le parcours se compose de modules régionaux de formation et de modules académiques, alternant des temps à distance et en présence.

La mutualisation des contenus de la préparation au concours de recrutement des personnels de direction pour accompagner la rénovation des épreuves du concours est animée par un groupe de travail régional qui réunit les pilotes académiques de la préparation au concours de recrutement des personnels de direction. Les pilotes mutualisent la stratégie des contenus de préparation au concours et mettent en commun les ressources pédagogiques.

La mutualisation des travaux des MAE est effective par un groupe de travail régional qui réunit les pilotes des MAE pour mutualiser les expériences et repérer des actions communes à mettre en œuvre en académie comme les stages d'immersion, le recueil des besoins de coaching et le partage d'offre de formations thématiques.

Un cycle de séminaires propose aux chefs des services régionaux et à leurs adjoints de se retrouver pour un travail collectif autour des enjeux managériaux des services. Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, un séminaire s'est tenu à l'école nationale du ski et de l'alpinisme de Chamonix-Mont-Blanc sur le thème de du management en situation complexe, avec l'Institut des hautes études de la science et des technologies. Un second séminaire se tient le 24 février 2023 au campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie et du tourisme de montagne de Thonon-Les-Bains sur le thème de l'innovation managériale avec des enseignants chercheurs de la chaire management et santé au travail porté par l'IAE d'Annecy.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## LA CARACTÉRISATION DES SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

### Direction régionale académique des achats (DRAA)

La Direction régionale des achats (DRAA) est bi-sites. Son siège est implanté au rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand.

EFFECTIFS DE LA DRAA (TOTAL : 5)		
Catégories	A	3
	B	1
	C	1
Hommes/Femmes	Hommes	1
	Femmes	4
Sites	Clermont-Ferrand	4
	Grenoble	0
	Lyon	1

### Politiques portées

- Pilotage et animation de la politique des achats en région académique.
- Elaboration des marchés sur le périmètre de la région académique ou des académies.
- Gestion des accords cadre nationaux et régionaux.
- Réalisation et suivi de la cartographie des achats de la région académique.
- Expertise sur les achats publics, notamment par les axes de performance.
- Contrôle de la qualité des achats et gestion des risques.
- Animation d'un réseau d'acteurs de l'achat.
- Accompagnement, conseil et information des services prescripteurs académiques.
- Centralisation progressive des demandes d'achat de la région académique.
- Veille relative aux informations des marchés publics, tableau de bord régional des marchés publics, référentiel des marchés mis à disposition des services.
- Interlocuteur unique de la mission des achats du MENJS et de la PFRA.

### Chiffres-clefs 2022

- 29 marchés subséquents dans le cadre des accords cadre régionaux interministériels (entretien, maintenance des bâtiments, contrôle technique, reprographie, nettoyage, etc.).
- 4 marchés nationaux interministériels (électricité, bornes, etc.).
- 26 marchés académiques (maîtrise d'œuvre et travaux pour des opérations

- immobilières, logiciel GFC, fontaines à eau, etc.).
- Service National Universel (SNU) : 7,9M€, 3 consultations mises en œuvre, 30 lots et 46 offres analysées.
- Rectorat de Lyon : 3 opérations de travaux lancées pour plus d'1M€.
- 11 enquêtes pour la mise en place de nouveaux accords-cadre.

#### **Acteurs/partenaires**

- Services de la région académique : DRAI, DRAJES.
- Services financiers et moyens généraux des trois académies.
- Plateforme régionale des achats (PFRA).
- Mission des achats de l'État – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Maîtres d'œuvre, entreprises.

#### **Direction régionale académique de l'immobilier (DRAI)**

La Direction régionale de l'immobilier (DRAI) est tri-sites. Son siège est implanté dans l'académie de Lyon. Le directeur de ce SRA, et ses adjoints, sont conseiller technique du recteur auprès duquel ils sont placés.

<b>EFFECTIFS DE LA DRAI (TOTAL : 19)</b>		
<i>Catégories</i>	A	13
	B	3
	C	3
<i>Hommes/Femmes</i>	Hommes	9
	Femmes	10
<i>Sites</i>	Clermont-Ferrand	4
	Grenoble	7
	Lyon	8

#### **Politiques portées : immobilier de l'État (académique et enseignement supérieur)**

- Définition et portage de la stratégie immobilière régionale académique.
- Définition des programmes budgétaire et suivi des investissements.
- Définition, pilotage et suivi des gros travaux et du GER immobilier académique.
- Suivi des contrats et plans d'investissement (CPER, AAP, plan de relance/résilience) dans le domaine de l'Enseignement supérieur.

#### **Chiffres-clefs 2022**

- 140 M€ (71 projet ESR) + 2 M€ (7 projets immobiliers académiques) au titre du plan de relance.
- 225 M€ d'investissement de l'État au titre du CPER 2021-27 dont 146,44 M€ au titre des programmes 150 (immobilier enseignement supérieur) et 231 (vie étudiante).
- Environ 4 M€/an d'investissement immobilier sur l'immobilier académique
- 7 chantiers courant 2022.

### Acteurs/partenaires

- DGESIP, SAAM.
- SGAR, RRPIE, préfets.
- 17 établissements d'enseignement supérieur et 3 CROUS.
- Région et Métropole.

### Direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES)

La Direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES) est mono-site depuis la RS 2022. Elle est implantée au rectorat de l'académie de Lyon. Au 31 décembre 2022, la DRAES s'appuie sur 18 ETP répartis entre la direction (le directeur et son assistante), le département d'appui aux établissements (DRAES-DAE, 8 ETP) et le département de l'analyse et du contrôle (DRAES-DAC, 8 ETP).

### Missions des deux départements

- DRAES-DAE : Appui aux politiques publiques et suivi des données, formations et vie étudiante, enseignement supérieur privé.
- DRAES-DAC : Contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ainsi que contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs de ces mêmes établissements et des établissements publics à caractère administratif relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

EFFECTIFS DE LA DRAES (TOTAL : 18)		
Catégories	A	12
	B	5
	C	1
Hommes/Femmes	Hommes	3
	Femmes	15
Sites	Clermont-Ferrand	0
	Grenoble	0
	Lyon	18

### Politiques portées

- Accompagner les établissements dans leurs stratégies de sites.
- Renforcer l'accompagnement des étudiants pour assurer leur orientation et garantir leur réussite.
- Développer les dispositifs d'égalité des chances.
- Soutenir la vie étudiante et améliorer des conditions de travail des étudiants
- Assurer le contrôle budgétaire et de légalité des établissements publics d'enseignement supérieur.

- **Chiffres-clefs 2022**
- 377 000 étudiants.
- Budget des 17 établissements publics : 2,1 Mds€ dont 1,7 Mds€ de masse salariale.
- 280 M€ d'aide versés aux près de 95 000 étudiants boursiers.

#### **Acteurs/partenaires**

- 17 établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle exclusive du MESR dont 2 établissements publics expérimentaux, 5 universités, 3 écoles d'ingénieurs, 3 établissements à caractère administratif, 2 grands établissements, 1 ENS, 1 COMUE.
- 249 établissements privés d'enseignement supérieur dont 5 EESPIG, 10 établissements consulaires.
- 3 CROUS.

#### **Délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE)**

La Délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE) est mono-site et ne comprend qu'un effectif : son délégué régional. La DRAFPE est implantée au rectorat de l'académie de Grenoble.

Ce service régional, le seul à avoir été créé par arrêté ministériel sur proposition du recteur de région académique, assure un rôle de pilotage et d'appui aux services académiques en région, sur la base notamment d'une offre de services, pour répondre aux besoins régionaux en matière de problématiques de formation de l'encadrement pédagogique et administratif. La DRAFPE participe de la mise en réseau des pilotes des Écoles académiques de la formation continue pour la mise en œuvre coordonnée des parcours de formation à destination des personnels d'encadrement.

#### **Politiques portées**

##### **Formation professionnelle initiale et continue des chefs d'établissement, des inspecteurs et responsables de service administratif.**

- Offre d'accompagnement par la formation des responsables des services régionaux.

#### **Chiffres-clefs 2022**

- 4000 personnels d'encadrement (1465 personnels de direction, 400 inspecteurs, 2000 cadres administratifs en soutien aux missions d'enseignement et sport, engagement, jeunesse).
- 400 inscriptions pour la série de webinaires Culture juridique.
- 300 inscriptions pour la série de webinaires sur les trajectoires professionnelles.
- 3 modules régionaux de formation pour les inspecteurs et personnels de direction stagiaires.
- 2 parcours de formation déployés en académie : Plan d'accompagnement managérial IH2EF/IAE et Compétences juridiques et financières des chefs d'établissement.

#### **Acteurs/partenaires**

- En rectorat : Délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE), Directeurs des Écoles académiques de la formation continue (EAFC), les pilotes des Missions académiques de l'encadrement, les

doyens des inspections, CT-EVS, les pilotes des préparations aux concours de recrutements des personnels de direction et des inspecteurs.

- En région : PFRH, Réseau Canopé.
- Au national : IH2EF, Direction de l'encadrement du MENJ.

Localement : Les formateurs académiques et les représentants des organismes impliqués dans la formation des cadres comme les universités (IFE, IAE, INSPé...), cabinets externes.

## Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)

La Délégation régionale académique à la formation professionnelle, initiale et continue, (DRAFPIC) est tri-sites. Son siège est implanté au rectorat de l'académie de Lyon. Le DRAFPIC et ses adjoints ont la qualité de conseiller du recteur auprès duquel ils exercent leurs missions.

EFFECTIFS DE LA DRAFPIC (TOTAL : 63)		
Catégories	A	48 (dont 12 CFC)
	B	7
	C	8
Hommes/Femmes	Hommes	14
	Femmes	49
Sites	Clermont-Ferrand	20
	Grenoble	20
	Lyon	23

### Politiques portées

- Transformation du lycée professionnel – et réforme à venir du lycée professionnel.
- Développement de l'apprentissage.
- Plan d'investissement sur les compétences.
- Plan "un jeune une solution" / Décrochage 16/18 ans.
- Plan France 2030 sur le volet compétences.

### Chiffres-clefs 2022

- 162 LP PU/PR et 100 LPO – 115 545 jeunes formés sous statuts scolaire.
- 81000 apprentis en AURA dont 5 872 dans les lycées publics en 2021.
- 19 GRETA, 8 CMQ et 7 CMQe, 48 CLEE.
- 26 500 stagiaires de la formation continue dont 12 000 demandeurs d'emploi (réseau des GRETA = 1<sup>er</sup> prestataire auprès de Pôle emploi).
- En AURA, 59 personnels DRAFPIC, 144 CFC, 15 DO CMQ, 12 DO GRETA.

### Acteurs/partenaires

- La Région, la DREETS, Pôle emploi, l'ARO, Via compétences, les signataires du CREFOP, les entreprises, les clusters, les branches et OPCO, les chambres consulaires...
- Les universités, les écoles d'ingénieurs et les OF privés.

## Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

La délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) est tri-sites. Son siège est implanté au rectorat de l'académie de Lyon. Le DRAIO et ses adjoints ont la qualité de conseiller du recteur auprès duquel ils exercent leurs missions.

EFFECTIFS DE LA DRAIO (TOTAL : 52)		
Catégories	A	43 (dont 21 Psy-EN)
	B	3
	C	6
Hommes/Femmes	Hommes	7
	Femmes	45
Sites	Clermont-Ferrand	16
	Grenoble	16
	Lyon	20

### Politiques portées

- L'orientation comme facteur d'égalité des chances : Accompagner à l'orientation, lutter contre les déterminismes sociaux, géographiques et de genre, favoriser les poursuites d'études et l'insertion.
- Lutte contre le décrochage scolaire : plan "un jeune une solution", Obligation de formation 16/18 ans.
- Valorisation de la voie technologique et des filières industrielles, demi-journée avenir en collège, développement des liens école-entreprise, Plan France 2030 et compétences liées aux métiers de demain;
- Réforme des lycées, parcours d'orientation choisis, réussite en voie professionnelle.
- Développement de l'apprentissage.

### Chiffres-clefs 2022

- 828 collèges, 10 EREA, 195 LGT, 100 LPO et 162 LP PU/PR – 673 828 élèves sous statut scolaire.
- 45 000 apprentis en AURA dont 5 872 dans les lycées publics en 2021.
- 47 491 étudiants en STS et assimilés et 10 376 en CPGE.
- 19 GRETA, 15 CMQ et CMQe, 27 CLEE.
- 16 800 jeunes déclarés non retrouvés dans les établissements de formation en 2021 dont 9 690 concernés par l'OF.

### Acteurs/partenaires

- L'ONISEP, la Région, l'ARAO, Via compétences, les établissements de l'enseignement supérieur, le commissariat à la lutte contre la pauvreté, la DREETS, Pôle emploi, les signataires du CREFOP, les entreprises, les branches et OPCO, les chambres consulaires...

## Délégation régionale académique à la jeunesse, l'engagement, et au sport (DRAJES)

Le rattachement des missions de jeunesse, d'engagement et de sport, aux services académiques poursuivait deux grands objectifs : renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires, et de rapprocher les politiques publiques menées par le ministère des sports et celles portées par le MENJ. Mettre en œuvre le Service national universel (SNU), conçu comme projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire.

Les missions relatives à la politique de la ville et à la prévention de la radicalisation n'ont pas été transférées. Par ailleurs, le cadre juridique pré existant, fixé par le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements n'a pas été modifié. La DRAJES exerce donc certaines activités sous l'autorité fonctionnelle de la préfète de région.

La DRAJES est implantée dans l'académie de Lyon, avec une antenne au rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, et 7 agents du pôle montagne qui sont localisés à Grenoble. Par ailleurs, le DRAJES anime le réseau des 12 SDEJS implantés dans chacun des départements de la région académique, au sein des DSDEN.

EFFECTIFS DE LA DRAIO (TOTAL : 52)		
Catégories	A	41
	B	14
	C	14
Hommes/Femmes	Hommes	31
	Femmes	38
Sites	Clermont-Ferrand	16
	Grenoble	7
	Lyon	46

De plus, 138 conseillers techniques sportifs (CTS), agents de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes, sont placés auprès des fédérations sportives.

Répartition des personnels de catégorie A de la DRAJES par métiers/corps : 8 IJS, 2 CTPS, 8 CEPJS, 20 PS, 1 AAE et 1 MED

### Politiques portées

- Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport.
- Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes.
- Inciter à l'engagement de la jeunesse, accompagner et soutenir la vie associative.
- Renforcer la place du sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et comme facteur de santé.

### Chiffres-clefs 2022

- 4999 participants au séjour de cohésion du SNU 2022 (accueillis dans 41 centres).
- 5932 participants aux "colos apprenantes" (532 séjours soutenus).
- 3000 actions soutenues dans le cadre du fonds de développement de la vie associative (FDVA).

- 150 597 jeunes bénéficiaires du Pass'Sport.
- 2 789 diplômes professionnels "jeunesse et sports" délivrés.
- 376 emplois soutenus par les crédits de l'Agence nationale du sport.
- 12 372 volontaires Service civique.
- 132 équipements sportifs de proximité financés en 2022 (dotation 9,6 M€).
- 138 conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations et comités régionaux sportifs.

#### **Acteurs/partenaires**

- Autres services académiques, autres services de l'État, CREPS, ENSM, mouvement sportif et associatif, collectivités territoriales.

#### **Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE)**

La Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) est trisites. Son siège est implanté au rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand.

<b>EFFECTIFS DE LA DRANE (TOTAL : 48)</b>		
<i>Catégories</i>	A	45
	B	2
	C	1
<i>Hommes/Femmes</i>	Hommes	33
	Femmes	15
<i>Sites</i>	Clermont-Ferrand	19
	Grenoble	11
	Lyon	18

#### **Politiques portées**

- Promotion des usages du numérique éducatif.
- Continuité pédagogique.
- Réussite éducative.

#### **Chiffres-clefs 2022**

- Plus de 300 parcours de formation développés ou adaptés par la DRANE et mutualisés en région académique.
- Près de 15 M€ de subvention répartis sur les différents AAP dans le cadre de France 2030.
- Un territoire éducatif numérique (Isère) où sera développé un ambitieux projet pédagogique pendant trois ans.

#### **Acteurs/partenaires**

- Corps d'inspection, Réseau Canopé et EAFC.
- Collectivités territoriales.
- Unités de recherche et entreprises de l'EdTech.

## Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC)

La Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) est tri-sites. Son siège est implanté au rectorat de l'académie de Grenoble.

EFFECTIFS DE LA DRAREIC (TOTAL : 23)		
Catégories	A	21
	B	1
	C	1
Hommes/Femmes	Hommes	5
	Femmes	18
Sites	Clermont-Ferrand	3
	Grenoble	5
	Lyon	15

### Politiques portées

- Impulsion et pilotage de la politique européenne et internationale de la région académique.
- Coordination de l'ensemble des activités d'échanges et de partenariats avec des pays étrangers.
- Accompagnement des établissements scolaires et des personnels dans la mise en place de programmes européens et internationaux.
- Rayonnement national, européen et international de la région académique.

### Chiffres-clefs 2022

- Erasmus+ : 1810 élèves et 707 personnels pour un budget de 3 087 384€ en 2022.
- Programmes de mobilités individuelles : 8 activés sur 12 possible, plus de 830 mobilités avec réciprocité en Europe, 3 principaux pays de destination (Espagne, Italie, Allemagne).
- Mobilités collectives : 9 548 élèves concernés pour les académies de Clermont-Ferrand et Lyon. 3 principaux pays de destination identiques; l'accès aux données complètes dépend de l'implémentation de l'application dédiée.
- 29 nouveaux partenariats en cours de conventionnement ou en prospection : 15 en Europe, 14 hors Europe (4 en Amérique, 6 en Afrique, 4 en Asie).

### Acteurs/partenaires

- Partenaires institutionnels : Agence Erasmus+ France, OFAJ, postes diplomatiques, FEI, IECD, Europe Direct, Réseau Canopé.
- Pays partenaires : 34 conventions de coopération signées, dans 16 pays, sur 4 continents ► 17 accords institutionnels en Europe, 12 en Amérique, 4 en Afrique, 1 en Asie.

## Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)

**Missions :** (article R 222-16-6 du code de l'Éducation) Le délégué régional académique assiste le recteur de région académique et le recteur délégué dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique.

Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation.

Effectifs de la DRARI par catégorie de personnels ou fonctions : 1 déléguée régionale, 4 personnels de catégorie A dont 3 adjoints et 2 chargés de mission, 2 personnels de catégorie B (une assistante et un gestionnaire).

EFFECTIFS DE LA DRARI (TOTAL : 8)		
Catégories	A	6
	B	2
	C	0
Hommes/Femmes	Hommes	3
	Femmes	5
Sites	Clermont-Ferrand	1
	Grenoble	1
	Lyon	6



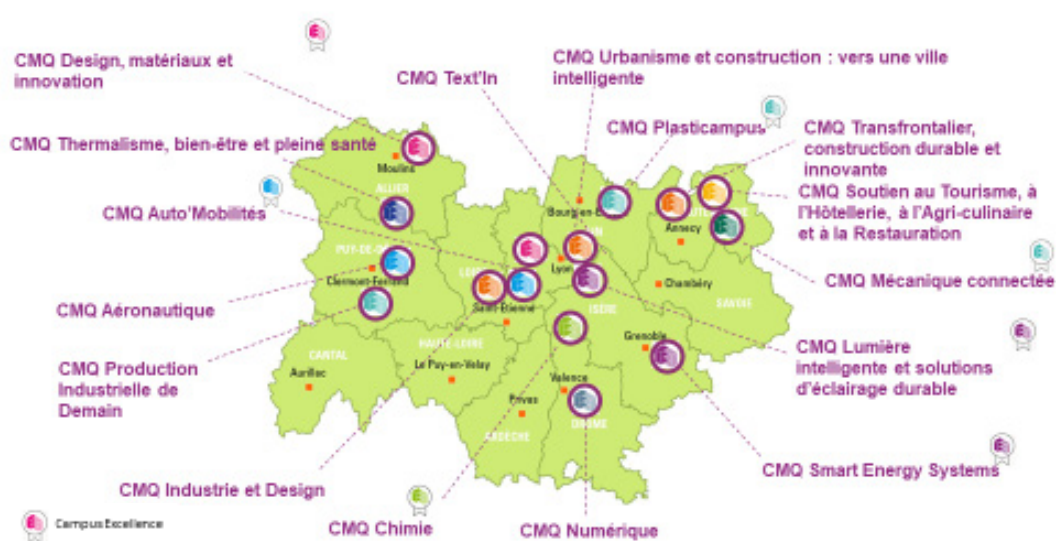


## ANNEXE 2

### LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS EN RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#### Les 7 CMQ d'excellence de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

1. CMQ "excellence" Smart Energy Systems
2. CMQ "excellence" Design Matériaux Innovants
3. CMQ "excellence" Plasticampus
4. CMQ "excellence" Mécanique Connectée et Fonctions Supports
5. CMQ "excellence" Lumière, solutions d'éclairage durables et ville intelligente
6. CMQ "excellence" Auto'mobilités
7. CMQ "excellence" Chimie



 **CAMPUS  
DES MÉTIERS  
ET DES  
QUALIFICATIONS**

2<sup>e</sup> région économique en France  
8<sup>e</sup> région économique en Europe

15 pôles de compétitivité  
8 domaines d'excellence

# ANNEXE 3

## LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LES SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES

- Instruire les dossiers de crédit d'impôt (CIR) et des contrats industriels de formation à la recherche (CIFRE)
- Contribuer à la valorisation, le transfert de technologie de la recherche publique vers les entreprises
- Contribuer au développement et à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
- Réparer et attribuer des subventions dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industriel.
- Piloter le volet ESRI du CR auprès du Préfet de Région
- Mettre en œuvre des mesures visant à développer la recherche, les innovations et l'emploi scientifique dans les entreprises
- Participer au dispositif régional d'intelligence économique, ainsi que la chaîne de sécurité concourant à la protection du patrimoine scientifique et technologique de la nation.
- Contribuer à la stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente, mise en œuvre par le conseil régional
- Construire et expertiser des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologique, notamment dans le cadre des programmes européens

- Accompagnement des politiques d'achat portées par les services de la région académique et des 3 académies (appels d'offre, mise en place et exécution des marchés publics)
- Participation à l'organisation du SNU dans le cadre de l'action 26 de la feuille de route : promouvoir les politiques de jeunesse : vacances apprenantes et service national universel (SNU)

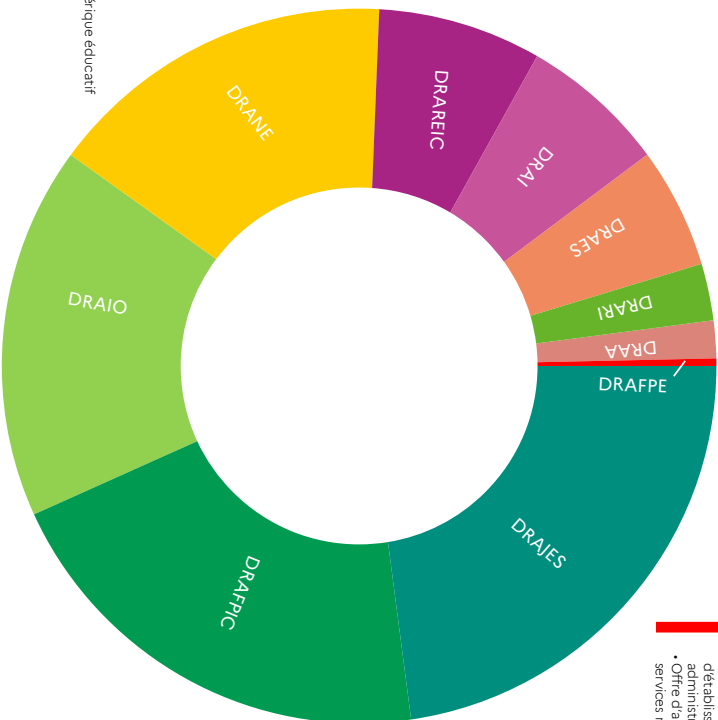
- Formation professionnelle initiale et continue des chefs d'établissement, des inspecteurs responsables de services administratifs
- Offre d'accompagnement par la formation des chefs des services régionaux et leurs adjoints

- Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport
- Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes
- Inciter à l'engagement de la jeunesse, accompagner et soutenir la vie associative
- Renforcer la place du sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale et comme facteur de santé

- Transformation du lycée professionnel - et réforma à venir du lycée professionnel
- Développement de l'apprentissage
- Plan d'investissement sur les compétences
- Plan #1 jeune une solution, décrochage 16-18 ans
- Plan France 2030 sur le volet compétence

- Accompagner les établissements dans leurs stratégies de sites
- Renforcer l'accompagnement des étudiants pour assurer leur orientation et garantir leur réussite
- Développer les dispositifs d'égalité des chances
- Soutenir la vie étudiante et améliorer les conditions de travail des étudiants
- Assurer le contrôle budgétaire et de légalité des établissements publics d'enseignement supérieur
- Définition et portage de la stratégie immobilière régionale académique
- Définition des programmes budgétaires et suivi des investissements
- Définition, pilotage et suivi des gros travaux et du GER immobilier académique
- Suivi des contrats et plans d'investissement (CPEP, AAF, plan de relance/résilience) dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Impulsion net pilotage de la politique européenne et internationale de la région académique
- Coordination de l'ensemble des activités d'échanges et de partenariats avec des pays étrangers
- Accompagnement des établissements scolaires et des personnels dans la mise en place de programmes européens et internationaux
- Rayonnement national, européen et international de la région académique

- Promotion des usages du numérique éducatif
- Continuité pédagogique
- Réussite éducative



- L'orientation comme facteur d'égalité des chances : accompagner à l'orientation, lutter contre les déterminismes sociaux, géographiques et de genre, favoriser les poursuites d'études et l'insertion
- Lutter contre le décrochage scolaire : plan #1 jeune, une solution, obligation de formation 16-18 ans
- Valoriser la voie technologique et des filières industrielles, demi-journée avenir en collège, développement des liens école-entreprise, Plan France 2030 et compétences liées aux métiers de demain
- Réforme des lycées, parcours d'orientation choisis, réussite en voie professionnelle
- Développement de l'apprentissage



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

